INSUCO
Local understanding for sustainable solutions

TEREA

METROKIN

April 2026







Stakeholders Engagement Plan for the Kinshasa mass transit urban railway concession project MetroKin

-

Democratic Republic of Congo

Stakeholder Engagement Plan

Kinshasa mass transit urban railway concession project MetroKin

17/04/26

Les canevas Insuco des documents réglementaires des bailleurs internationaux et des investisseurs privés sont destinés à un usage strictement interne et ne peuvent être utilisés et diffusés en dehors d'un contrat et d'un accord de non diffusion.

©Insuco Ltd. Tous droits réservés

Quality control sheet

- Project name: MetroKin Project
- Report title: Resettlement Action Plan

Report versions

Version	Date	Description of changes	Nb of pages
V1	17/04/2026	Initial version	80
V2	11/08/2026	AfDB comments integration	168

Customer details

- Name: MetroKin S.A.
- Address: Ntangu Avenue Number 16, Commune de Ngaliema, Kinshasa, Democratic Republic of Congo
- Referent: Erick Onepunga Yongo

Insuco

- Coordination office: Insuco Central Africa
- Participants and role in the project: Joyce Mavoungou (Technical Director), Sandrine Biau-Lalanne (Regional Director), Simon Sebastian Paul (Project Coordinator assuming the role of Project Manager, starting from mid-October 2025), Romain Ronceray (Cartographer), Francis Ehemba (Cartographer), Sanda Andriamihajamanana (Data Analyst), Louise Pierre (engagement expert), Ingrid Weyland (resettlement expert).

Quality

Role	Name	Position	Date
Writer 1	Louise PIERRE	International social safeguards expert	17/04/2026
Reader 1	Joyce MAVOUNGOU	Technical Director Insuco Central Africa	17/04/2026 – 11/08/2026 – 31/08/2026

This report was reviewed, validated and submitted on 31/08/26 by:

Sandrine BIAU-LALANNE Insuco Central Africa, Regional Director	Signature

Table of contents

Summary 9
1. Introduction and objectives of the SEP 13
1.1. Introduction 13
1.2. Objectives of stakeholder engagement 13
2. International Standards and National Legal Framework for Stakeholder Engagement 15
2.1. IFC Performance Standards 15
2.2. African Development Bank Standards 15
2.3. National Legal Framework 16
3. Stakeholder engagement methodology 17
3.1. Methodological Principles 17
3.2. Methodological Approach 17
3.2.1. Identification and Categorization of Stakeholders 17
3.2.2. Data Collection and Consultations 17
3.2.3. Analysis and Integration of Findings 17
3.2.4. Communication and Interaction Mechanisms 18
3.3. Methodological Limitations and Considerations 18
4. Stakeholder identification and analysis 19
4.1. Stakeholder Identification and Categorization 19
4.1.1. Project-Affected Persons (PAPs) 19
4.1.2. Large Affected Entities (Institutional and Private Stakeholders) 19
4.1.3. Public Authorities and Government Institutions 19
4.1.4. Civil Society and Community-Based Organizations 19
4.1.5. Vulnerable Groups 20
4.2. Stakeholder Analysis 20
4.2.1. Key Stakeholder Groups 20
4.2.2. Key Issues and Expectations 20
4.3. Stakeholder Prioritization 20
4.4. Link with Stakeholder Engagement Strategy 21
5. Stakeholder expectations, concerns and social risks 23
5.1. Overview of Consultation Findings 23
5.2. Key Stakeholder Expectations 23
5.3. Key Concerns and Perceived Risks 23

5.4. Social Risk Analysis 23
5.5. Implications for Project Implementation 24
6. Stakeholder consultation process and findings 24
6.1. History and Process of Consultations 24
6.2. Phase 1: Foundation of engagement: the ESIA consultation phase (March –..... 25
6.2.1. Quantitative and qualitative Overview 25
6.2.2. Targeted engagement for vulnerable groups (IFC PS1, par. 31) 25
6.2.3. Addressing the "gap" in administrative consultations 25
6.2.4. Key outcomes and feedback integration 26
6.2.5. Operational translation into the RAP Entitlement Matrix 26
6.3. Phase 2: Main results of the consultation conducted for the RAP preparation (July-August 2025) 26
6.3.1. Methodological adaptation and stakeholder mobilization 26
6.3.2. Targeted engagement for women and vulnerable groups 27
6.3.3. Targeted engagement and feedback integration (IFC PS1, par. 34) 27
6.3.4. Engagement activities and adaptive management 27
6.3.6. Identification and information of stakeholders and PAPs 28
6.3.7. Public information and consultation meetings with stakeholders and PAPs 29
6.4. Phase 3: Supplemental Consultations (February-March 2026) 36
6.4.1. Results of quantitative data on PAP engagement with the project 36
6.4.2. Results of qualitative surveys (consultations) with stakeholders 38
6.5. Phase 4 : Engagement plan for the next steps 48
6.5.1. Specific Gap Identified in Stakeholder Engagement (March 2026 Consultations) 48
6.5.2. Enhanced stakeholder engagement approach 49
6.5.3. Information dissemination 53
7. Stakeholder engagement strategy 54
7.1. Objectives of the Stakeholder Engagement Strategy 54
7.2. Guiding Principles 54
7.3. Engagement Approach by Stakeholder Category 54
7.3.1. Project-Affected Persons (PAPs) 54
7.3.2. Large Affected Entities 54
7.3.3. Public Authorities 55
7.3.4. Civil Society and Community Leaders 55
7.3.5. Vulnerable Groups 55
7.4. Engagement Methods and Tools 55
7.5. Communication Strategy 55
7.6. Link with the Grievance Redress Mechanism (GRM) 55
7.7. Adaptive and Phased Approach 56
8. Grievance Redress Mechanism (GRM) 57

8.1. Introduction and justification 57
8.2. Objectives 57
8.3. Scope of the GRM 57
8.4. GRM structure and composition: the Local Mediation Committee (LMC) 58
8.4.1. Composition of the LMC 58
8.4.2. Roles and responsibilities 58
8.4.3. External recourse and judicial support 58
8.5. Guiding principles and good practices 58
8.6. Multiple entry channels and accessibility 59
8.7. Complaint management methodology and timeline 59
8.8. Monitoring, reporting, and stakeholder consultation 61
8.8.1. Monitoring and trend analysis 61
8.8.2. Reporting and feedback loop 61
8.8.3. Stakeholder consultation and validation 63
8.9. Engagement stakeholder strategy 63
9. Stakeholder engagement plan by project phase 66
9.1. Engagement Plan by Phase 66
9.1.1. Preparation Phase 66
9.1.2. Construction Phase 66
9.1.3. Operation Phase 66
9.1.4. Specific Measures for Vulnerable Groups 67
9.1.5. Integration with GRM 67
10. Institutional arrangements 67
10.1. Key Actors and Responsibilities 68
10.1.1. Project Developer (MetroKin Project Entity) 68
10.1.2. Environmental and Social (E&S) Team 68
10.1.3. Community Liaison Mechanism (CLM) / Local Liaison Committees 68
10.1.4. Contractors 68
10.1.5. Public Authorities 68
10.1.6. Civil Society Organizations 69
10.1.7. Integration with the GRM 69
10.1.8. Capacity Building 69
10.1.9. Monitoring and Reporting 69
11. Monitoring and evaluation 69
11.1. Monitoring Approach 70
11.2. Key Performance Indicators (KPIs) 70
11.3. Reporting 70
11.4. Adaptive Management 71
11.5. External Monitoring 71

12. Budget 71
12.1. Budget rationale and objectives 71
12.2. Indicative Budget 73
12.3. Budget Flexibility 76
12.4. Resource Allocation and Responsibility 76
Table of appendices 77

Table of figures

Figure 1 : Main project awareness channels for PAPs 36
Figure 2 : Primary reasons cited by PAPs in favor of the project 36
Figure 3 : Primary reasons cited by PAPs not in favor of the project 37
Figure 4 : Main fears and expectations of the surveyed PAPs 37
Figure 5 : Main improvement suggestions provided by the PAPs 38
Figure 6 : Grievance Redress Mechanism 61

Table of tables

Table 1 : Consultation results 30
Table 2 : Results of qualitative surveys (consultations) with stakeholders for the ESIA (April-March 2025) 39
Table 3 : Results of qualitative surveys (consultations) with stakeholders (March 2026) 40
Table 4 : Stakeholder and PAP engagement plan 53
Table 5 : Information and dissemination strategy 53
Table 6 : Stakeholders engagement strategy 64
Table 8 : Information dissemination strategy 66

Summary

- **Project Context & Objectives**

The MetroKin Project involves the modernization and operation of a 25 km urban railway mass transit system connecting Kinshasa Central Station to N'djili International Airport in the Democratic Republic of Congo (DRC). Developing major infrastructure within Kinshasa's dense, highly informal, and socio-economically sensitive urban environment carries significant social risks, including physical and economic displacement. The Stakeholder Engagement Plan (SEP), prepared by Insuco for MetroKin S.A. and the Africa Finance Corporation (AFC), establishes a structured, transparent, and continuous framework for Informed Consultation and Participation (ICP) throughout the project lifecycle (Preparation, Construction, and Operation).

- **International & National Compliance Framework**

The SEP strictly aligns with international environmental and social safeguard standards and DRC national legislation, notably:

- AfDB Integrated Safeguards System (ISS 2023): Operational Safeguard 1 (OS1: E&S Assessment), OS5 (Involuntary Resettlement), and OS10 (Stakeholder Engagement & Information Disclosure).
- IFC Performance Standards: PS1 (Social Risk Assessment & Management), PS5 (Land Acquisition & Involuntary Resettlement), and PS10 (Stakeholder Engagement & Disclosure).
- National Legal Framework: DRC Environmental Framework Law (2011) overseen by the Agence Congolaise de l'Environnement (ACE).

- **Stakeholder Categorization & Key Consultation Findings**

Field consultations spanned multiple phases (ESIA in March–April 2025, RAP in July–August 2025, and Supplemental Surveys in Feb–March 2026) across key municipalities (Gombe, Barumbu, Limete, Masina, N'sele). Engagement involved over 25 stakeholder groups categorized into five main profiles:
1. Project-Affected Persons (PAPs): Traders, market women, residents, and informal occupants along the corridor. Quantitative surveys show 91% favor the project due to anticipated traffic relief and economic growth. However, key concerns include loss of informal sales points, compensation fairness, and relocation delays.
2. Large Entities & Concessionaires: Utility operators (SNEL, REGIDESO, SCPT, SEP Congo, telecom operators) require close technical coordination to relocate buried/overhead infrastructure without disrupting city services.
3. Public Authorities: Municipal mayors and urban planning departments recognize the project's strategic value but express concern over local security (gangs/Kuluna), social tensions, and funding availability.
4. Vulnerable Groups: Women, youth, low-income tenants, and informal workers require targeted measures against Gender-Based Violence (GBV/SEA/SH), equal access to compensation, and local job quotas.
5. Institutional Gap & Misalignment: National land authorities (Land Affairs) historically favored evictions without compensation for occupants in public rights-of-way. The SEP establishes bridge-building mechanisms to ensure full recognition of informal PAPs in line with IFC PS5 / AfDB OS5.

- **Grievance Redress Mechanism (GRM)**

To address concerns proactively and avoid judicial litigation, a multi-tier, non-judicial GRM is established:

- Multiple Access Channels: Physical registries in municipal halls, community grievance boxes, toll-free hotlines, and local Community Relations Officers (CROs).
- Local Mediation Committees (LMCs): Established in each commune, bringing together MetroKin, municipal technical services, neighborhood leaders, women/youth representatives, and PAP advocates.
- Processing Standards: Acknowledgment within 48 hours; investigation and basic resolution within 15 to 30 days. Complex disputes escalate to independent mediation, alongside the right of plaignants to access national courts or the AfDB Independent Recourse Mechanism (IRM).

- **Implementation Plan, Governance & Budget Summary**

Overall SEP implementation is managed by MetroKin's Environmental and Social (E&S) Team in coordination with the Project Land Acquisition Committee (CLEP) and Local Residents' Committees. The total estimated budget for SEP implementation over a 24-month period is USD 441,090, broken down as follows:

Category	Key Components & Scope	Estimated Cost (USD)
1. SEP Coordination & Management	Stakeholder Manager, 2 Liaison Officers, field transport, meetings	$160,800
2. Consultations & Meetings	Community meetings, women/youth focus groups, venue rental, translation	$80,700
3. Communication & Disclosure	Leaflets, community radio, banners, hotline, SMS campaigns	$31,200
4. Vulnerable Groups Support	Gender specialist support, accessibility, targeted PAP outreach	$18,400
5. Grievance Redress Mechanism	GRM officer, committee sessions, database software, field verifications	$57,800
6. Capacity Building	E&S training, GRM handling, GBV/SEA-SH prevention, mediation training	$19,000
7. Monitoring & Evaluation	Field audits, annual satisfaction surveys, quarterly reporting, external audits	$34,000
8. Contingency (10%)	Buffer for emerging social risks and adaptive consultation needs	$40,190
TOTAL ESTIMATED BUDGET	**Comprehensive 24-Month Implementation Budget**	**$441,090**

Résumé executive

- **Contexte objectifs du Projet**

Le projet MetroKin porte sur la modernisation et l'exploitation d'un réseau de transport urbain ferroviaire de 25 km reliant la gare centrale de Kinshasa à l'aéroport international de N'djili en République démocratique du Congo (RDC). Le développement d'infrastructures majeures au sein de l'environnement urbain dense, fortement informel et socio-économiquement sensible de Kinshasa comporte des risques sociaux importants, notamment des déplacements physiques et économiques. Le plan de participation des parties prenantes (SEP), élaboré par Insuco pour MetroKin S.A. et l'Africa Finance Corporation (AFC), établit un cadre structuré, transparent et continu pour la consultation et la participation éclairées (ICP) tout au long du cycle de vie du projet (préparation, construction et exploitation).

- **Cadre de conformité international et national**

Le PEPP s'aligne strictement sur les normes internationales de sauvegarde environnementale et sociale ainsi que sur la législation nationale de la RDC, notamment :

- Système intégré de sauvegardes de la BAD (ISS 2023) : la sauvegarde opérationnelle 1 (OS1 : évaluation environnementale et sociale), la sauvegarde opérationnelle 5 (réinstallation involontaire).

- Normes de performance de la SFI : PS1 (Évaluation et gestion des risques sociaux), PS5 (Acquisition de terres et réinstallation involontaire) et PS10 (Participation des parties prenantes et diffusion de l'information).

- Cadre juridique national : Loi-cadre sur l'environnement de la RDC (2011) supervisée par l'Agence congolaise de l'environnement (ACE).

- **Classification des parties prenantes et principales consultations**

Les consultations sur le terrain se sont déroulées en plusieurs phases (EIES en mars-avril 2025, PAR en juillet-août 2025 et enquêtes complémentaires en février-mars 2026) dans les principales communes (Gombe, Barumbu, Limete, Masina, N'sele). La participation a concerné plus de 25 groupes de parties prenantes classés en cinq profils principaux :
1. Personnes affectées par le projet (PAP) : commerçants, marchandes, résidents et occupants informels le long du corridor. Les enquêtes quantitatives montrent que 91 % d'entre eux sont favorables au projet en raison de l'allègement prévu du trafic et de la croissance économique attendue. Cependant, leurs principales préoccupations portent sur la perte de points de vente informels, l'équité des indemnisations et les retards de relogement.

2. Grandes entités et concessionnaires : les opérateurs de services publics (SNEL, REGIDESO, SCPT, SEP Congo, opérateurs de télécommunications) ont besoin d'une coordination technique étroite pour déplacer les infrastructures enterrées ou aériennes sans perturber les services municipaux.

3. Autorités publiques : les maires et les services d'urbanisme reconnaissent la valeur stratégique du projet mais expriment des inquiétudes concernant la sécurité locale (gangs/Kuluna), les tensions sociales et la disponibilité des financements.

4. Groupes vulnérables : Les femmes, les jeunes, les locataires à faibles revenus et les travailleurs du secteur informel ont besoin de mesures ciblées contre la violence sexiste (GBV/SEA/SH), d'un accès équitable à l'indemnisation et de quotas d'emploi locaux.

5. Lacunes et défauts d'alignement institutionnels : Les autorités foncières nationales (Affaires foncières) ont historiquement privilégié les expulsions sans indemnisation des occupants des emprises publiques. Le PEPP met en place des mécanismes de rapprochement pour garantir la pleine reconnaissance des PAP informelles, conformément au PS5 de la SFI et à l'OS5 de la BAD.

- **Mécanisme de gestion des plaintes**

Afin de répondre de manière proactive aux préoccupations et d'éviter les litiges judiciaires, un MGP non judiciaire à plusieurs niveaux est mis en place :

- Canaux d'accès multiples : registres physiques dans les mairies, boîtes à réclamations communautaires, numéros verts et agents locaux chargés des relations communautaires (CRC).
- Comités locaux de médiation (CLM) : mis en place dans chaque commune, ils réunissent MetroKin, les services techniques municipaux, les responsables de quartier, les représentants des femmes et des jeunes, ainsi que les défenseurs des PAP.
- Normes de traitement : accusé de réception dans les 48 heures ; enquête et résolution de base

dans un délai de 15 à 30 jours. Les litiges complexes sont renvoyés vers une médiation indépendante, les plaignants conservant le droit de saisir les tribunaux nationaux ou le Mécanisme de recours indépendant (MRI) de la BAD.

- **Plan de mise en œuvre, gouvernance et résumé budgétaire**

La mise en œuvre globale du SEP est gérée par l'équipe Environnement et Social (E&S) de MetroKin, en coordination avec le Comité d'acquisition des terrains du projet (CLEP) et les comités de résidents locaux. Le budget total estimé pour la mise en œuvre du SEP sur une période de 24 mois s'élève à 441 090 USD, répartis comme suit :

Catégorie	Composantes clés et périmète	Coût estimé (USD)
1. Coordination & gestion du PEPP	Responsable des parties prenantes, 2 agents de liaison, transport sur le terrain, réunions	$160,800
2. Consultations & réunions	Réunions communautaires, groupes de discussion avec les femmes et les jeunes, location de salles, traduction	$80,700
3. Communication & divulgation	Dépliants, radio communautaire, bannières, ligne d'assistance, campagnes par SMS	$31,200
4. Soutien aux groups vulnérables	Accompagnement par des spécialistes des questions de genre, accessibilité, actions ciblées auprès des personnes concernées par le projet (PAP)	$18,400
5. Mécanisme de gestion des plaintes	Responsable du mécanisme de gestion des plaintes, réunions du comité, logiciel de base de données, vérifications sur le terrain	$57,800
6. Renforcement des capacités	Formation en environnement et social, gestion du GRM, prévention de la violence sexiste et des abus sexuels, formation à la médiation	$19,000
7. Suivi et évaluatuon	Audits sur le terrain, enquêtes de satisfaction annuelles, rapports trimestriels, audits externes	$34,000
8. Réserve pour imprévus (10%)	Réserve pour les risques sociaux émergents et les besoins de consultation adaptative	$40,190

1. Introduction and objectives of the SEP

1.1. Introduction

This document presents the Stakeholder Engagement Plan (SEP) developed for the MetroKin project in Kinshasa, Democratic Republic of Congo. The SEP sets out the principles, approach, and concrete mechanisms through which the project will engage with stakeholders throughout the entire project lifecycle, including the preparation, construction, and operational phases.

The MetroKin project is being developed in a dense and complex urban environment, characterized by high population density, significant reliance on informal economic activities, and marked socio-economic vulnerabilities. In such a context, stakeholder engagement constitutes a critical component of project planning and implementation. It enables the early identification of potential risks and impacts, supports the design of appropriate mitigation measures, and contributes to building trust and constructive relationships between the project and affected communities.

In line with international best practices, the SEP aims to ensure that stakeholder engagement is conducted in a structured, inclusive, transparent, and culturally appropriate manner. It is aligned with the requirements of the International Finance Corporation (IFC) Performance Standards, in particular Performance Standard No. 1 on Assessment and Management of Environmental and Social Risks and Impacts, Performance Standard No. 10 on Stakeholder Engagement and Information Disclosure, as well as the African Development Bank's Integrated Safeguards System (ISS). These standards emphasize the importance of continuous stakeholder engagement, timely information disclosure, meaningful consultation, and effective grievance management.

1.2. Objectives of stakeholder engagement

As part of the assessment of the social risks associated with the project, all persons or communities who will be affected, displaced must be identified and consulted to obtain appropriate information on title, claims and land use (AfDB OS5).

Stakeholders (displaced people, host communities, governments, etc.) will be involved from the outset of the project in an iterative process of information and participation. Eligibility criteria must be communicated, as well as the rights associated with resettlement (compensation, restoration of means of subsistence, etc.). They must participate fully in the entire decision-making process, from the choice of alternatives to reducing impacts to the various resettlement options.

Specific measures must be taken to ensure that vulnerable groups are involved in the information and participation process for decision-making (OS5).

The consultation process should enable women to make their views known and ensure that their interests are considered in all aspects of resettlement planning and implementation. The assessment of impacts on living conditions may require an analysis within households if these impacts are not the same for women and men (OS5).

The MetroKin project's engagement strategy is not a "one-off" activity but a continuous process of Informed Consultation and Participation (ICP). This section demonstrates compliance with IFC PS1 (25-34), PS5 (10), and AfDB ISS OS1, OS5 and OS10, ensuring that stakeholder feedback directly dictates project design.

AfDB's operational safeguards include specific requirements for stakeholder engagement in projects, including external communication and grievance management. OS1 and OS10 emphasize the following aspects:

- Ensuring that people likely to be affected by or have an interest in projects are involved as stakeholders, with particular attention to vulnerable and/or disadvantaged groups
- Managing external communication to reach the relevant stakeholders and facilitate dialogue between the projects and these stakeholders
- Adapt stakeholder engagement to the specific characteristics of the Projects and those of the affected communities, ensuring that an information and consultation approach that is tailored to the local context and effective is implemented
- Disseminate relevant information about the Projects to help stakeholders understand the associated risks, impacts and opportunities (including issues relating to the objective, nature, scale, duration of the Projects, the associated potential environmental and social impacts and proposed mitigation measures, the stakeholder engagement process and the Project grievance and complaint management mechanism)

AfDB Operational Safeguards 1 and 10 address SEP requirements and, particularly, the AfDB Operational Safeguard 5 (OS5), on resettlement requires the mobilization of affected populations in accordance with Operational Safeguard 10. This involves identifying vulnerable parties affected by the project, disseminating relevant information and consulting with affected populations in an appropriate and ongoing manner throughout the life of the project.

According to these international standards, project stakeholders are classified into two main categories:

- Affected parties (individuals or institutions that will suffer a negative impact: those directly impacted and those affected by potentially negative environmental impacts)
- Project interested parties (public agencies, beneficiaries, businesses, NGOs, interested civil society, press and media, etc.)

Those affected by the project include economically displaced persons or institutions likely to be positively or negatively affected by certain aspects of the project, people using natural resources, and migrants attracted by the economic opportunities offered by the implementation of the project.

The parties interested in the project are individuals or institutions that have an influence on the progress of the project or an interest in whether the project is carried out. These parties may be institutions, natural or legal persons from civil society or the economic sector or the media.

The aim of community participation is to inform, raise awareness and consult with project stakeholders, particularly PAPs, in order to involve them at all levels of project implementation. This process of consulting the population upstream is necessary in order to gather their doubts and questions and obtain their support for the process.

The PAR consultations were conducted in accordance with the principles and approach presented in the Project's ESIA. Thus, with a view to engaging the stakeholders directly affected by the Project, a careful participatory approach was adopted for the conduct of this study. This approach made it possible to meet with three main types of key actors through specific interviews. These were the administrative authorities, particularly through the technical services, local authorities and the populations affected by the Project.

2. International Standards and National Legal Framework for Stakeholder Engagement

2.1. IFC Performance Standards

The eight Performance Standards of the International Finance Corporation (IFC) constitute a set of guidelines for partners receiving direct IFC investments. These standards aim to identify environmental and social risks and impacts so that they can be minimized and properly managed, thereby ensuring sustainable operations and enhancing development opportunities. In this regard, the Performance Standards also define the obligations of partners to engage with stakeholders and to disclose information related to project activities.

IFC Performance Standard No. 1, titled *"Assessment and Management of Environmental and Social Risks and Impacts"*, includes specific requirements regarding stakeholder engagement in projects, particularly in relation to external communication and grievance management (requirements 25 to 36). This standard emphasizes the following aspects:

- Ensuring that individuals who may be affected by or have an interest in the project are identified and engaged as stakeholders, with particular attention to vulnerable and/or disadvantaged groups;
- Managing external communications to effectively reach relevant stakeholders and facilitate dialogue between the project and these stakeholders;
- Adapting stakeholder engagement to the specific characteristics of the project and affected communities, ensuring that information disclosure and consultation approaches are context-appropriate and effective;
- Disclosing relevant project information to enable stakeholders to understand associated risks, impacts, and opportunities (including the project's objectives, nature, scale, duration, potential environmental and social impacts, proposed mitigation measures, stakeholder engagement process, and grievance redress mechanism);
- Ensuring that a dual process of information disclosure and consultation is conducted from the early stages of project planning, in a culturally appropriate manner, free of intimidation or coercion, properly documented, and enabling stakeholders to express their views, which must be duly considered in project decision-making.

According to the IFC, an effective consultation process should:

- Begin at an early stage of the environmental and social risk and impact identification process and continue as long as these risks and impacts persist;
- Be based on the prior disclosure of relevant, transparent, objective, useful, and easily accessible information, presented in one or more local languages, in a culturally appropriate format, and understandable to affected communities;
- Prioritize inclusive participation of directly affected communities over that of other groups;
- Be conducted free from manipulation, interference, coercion, or intimidation;
- Enable meaningful participation, where applicable; and
- Be adequately documented (mission reports, meeting minutes, consultation records, etc.).

2.2. African Development Bank Standards

The Integrated Safeguards System (ISS) of the African Development Bank (AfDB) constitutes the mandatory environmental and social reference framework applicable to all operations financed by the institution. Updated to enhance alignment with international standards and prioritize sustainable, inclusive growth, the ISS sets clear requirements to manage environmental and social risks while emphasizing transparency, accountability, and continuous stakeholder engagement throughout the project lifecycle.

Under the updated framework, stakeholder engagement and information disclosure are primarily driven by Operational Safeguard 10 (OS10: Stakeholder Engagement and Information Disclosure), alongside Operational Safeguard 1 (OS1: Environmental and Social Assessment and Management).

Operational Safeguard 10 (OS10) & OS1 Requirements:

- Stakeholder Identification & Analysis: Borrowers must identify all project-affected parties and other interested stakeholders early on, prioritizing vulnerable or marginalized individuals and groups.
- Stakeholder Engagement Plan (SEP): Borrowers are required to prepare and implement a tailored SEP proportional to the project's nature, scale, and risk profile.
- Accessible Information Disclosure: Relevant environmental and social information—including potential risks, mitigation plans, and draft assessments—must be disclosed in a timely, accessible, and culturally appropriate manner (in local languages and readable formats) prior to project appraisal.
- Free, Prior, and Informed Consultation: Engagement must be conducted in an atmosphere free of coercion, intimidation, or manipulation, ensuring meaningful participation in decision-making processes.
- Grievance Redress Mechanisms (GRM): Borrowers must establish accessible and effective project-level GRMs to receive, facilitate, and resolve concerns and grievances raised by affected communities throughout implementation.

According to the updated ISS standards, an effective consultation and engagement process must:

- Initiate during early concept design and continue systematically across the entire project lifecycle.
- Ensure active, inclusive participation of directly impacted communities, especially women, youth, persons with disabilities, and indigenous groups.
- Be rigorously documented—recording stakeholder feedback, key concerns, and concrete commitments integrated into project design and implementation plans.

Furthermore, Operational Safeguard 5 (OS5: Land Acquisition, Restrictions on Land Use, and Involuntary Resettlement)—formerly OS2 under the legacy framework—reinforces these standards. OS5 mandates that Resettlement Action Plans (RAPs) or Livelihood Restoration Plans (LRPs) be co-developed with affected communities through meaningful, informed engagement, particularly when establishing eligibility criteria, compensation frameworks, and livelihood restoration measures.

2.3. National Legal Framework

In the Democratic Republic of Congo, consultations to the impacts of the Project on local communities and stakeholders are based on the Environmental Framework Law of 2011 and the Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) procedures, which are supervised by the Congolese Environment Agency (ACE). These processes rely on prior information disclosure to affected populations, followed by participatory consultations (community meetings, socio-economic surveys, focus group discussions), allowing affected persons to express their views and contribute to the process.

The ACE is responsible for the validation of ESIAs and Resettlement Action Plans (RAPs), ensuring the integration of environmental and social considerations. Consultations are conducted continuously before, during, and after project implementation, with monitoring mechanisms and grievance management systems in place.

Stakeholder engagement in the DRC involves affected populations, local authorities, government services, civil society organizations, and technical and financial partners. It aims to ensure inclusive and structured participation in decisions related to compensation and resettlement.

Within this framework, the ACE plays a central role in coordination, regulation, and oversight, contributing to strengthening dialogue among stakeholders and ensuring that community concerns are adequately addressed. This system enables a progressive and structured involvement of stakeholders throughout the resettlement process.

3. Stakeholder engagement methodology

3.1. Methodological Principles

The stakeholder engagement approach for the MetroKin project is based on a progressive, participatory, and context-specific methodology, in line with international standards, notably IFC Performance Standard No. 1 and the African Development Bank's Operational Safeguard No. 1 and No. 10.

In a dense and complex urban context such as Kinshasa, characterized by a high prevalence of informal activities and sensitive socio-economic conditions, stakeholder engagement aims to:

- Ensure transparent, accessible, and continuous information disclosure throughout the project lifecycle;
- Guarantee effective and inclusive participation, particularly of directly affected populations and vulnerable groups;
- Identify, anticipate, and manage social risks, especially those related to economic impacts and potential displacement;
- Foster constructive dialogue between the project and stakeholders in an environment free from coercion or intimidation.

This approach is based on the principle of iterative and adaptive engagement, allowing stakeholder feedback to be incorporated into project design and implementation.

3.2. Methodological Approach

Stakeholder engagement relies on a combination of complementary tools, applied in a manner tailored to stakeholder categories and project phases.

3.2.1. Identification and Categorization of Stakeholders

An initial step consisted of identifying and categorizing project stakeholders, including:

- affected populations (residents, traders, informal occupants);
- local authorities and government services;
- economic actors;
- civil society organizations;
- vulnerable groups.

This categorization enables the adaptation of engagement approaches to the specific characteristics of each group.

3.2.2. Data Collection and Consultations

The consultation process was structured in several successive phases, combining different data collection methods:

- individual interviews with key stakeholders;
- community meetings;
- focus group discussions;
- socio-economic surveys.

These consultations made it possible to collect both qualitative and quantitative data on project perceptions, expectations, concerns, and associated social risks.

The detailed consultation process and results are presented in Section 6 of this document.

3.2.3. Analysis and Integration of Findings

Information gathered through consultations was analyzed in order to:

- identify key stakeholder expectations and concerns;
- characterize potential social risks;
- inform the stakeholder engagement strategy and impact management measures.

This analysis constitutes a central component in defining appropriate engagement and stakeholder support measures.

3.2.4. Communication and Interaction Mechanisms

The methodological approach includes the implementation of communication channels adapted to the local context, including:

- community-based communication mechanisms;
- involvement of local community relays;
- use of accessible and easily understandable communication materials.

These mechanisms aim to ensure effective information dissemination and maintain continuous dialogue with stakeholders.

3.3. Methodological Limitations and Considerations

Given the current stage of the project and the evolving nature of certain components (alignment, right-of-way, phasing), the results of the consultations should be considered as a preliminary analytical basis subject to change.

Furthermore, in a dynamic urban context such as Kinshasa, characterized by a high level of informality and complex socio-economic conditions, several limitations must be acknowledged:

- variability of local conditions across different project areas;
- difficulty in exhaustively identifying all potentially affected persons at this stage;
- the need to continuously adapt engagement approaches.

As a result, the stakeholder engagement process is designed as an evolving framework, to be adjusted throughout project development and implementation.

4. Stakeholder identification and analysis

4.1. Stakeholder Identification and Categorization

Stakeholders of the MetroKin project have been identified through a combination of preliminary project analysis and field-based consultations. Given the urban and socio-economic complexity of Kinshasa, particular attention has been paid to capturing a wide range of actors, including formal and informal stakeholders, as well as those directly and indirectly affected by the project.

Stakeholders are categorized as follows:

4.1.1. Project-Affected Persons (PAPs)

These include individuals and groups who may be directly impacted by project activities, particularly within the project footprint and along the railway corridor. This category notably includes:

- Residents located within or near the project right-of-way;
- Economic actors (formal and informal), including small-scale traders, market vendors, and service providers whose activities depend on accessibility and foot traffic;
- Informal occupants, including individuals without formal land tenure rights but occupying or using land within the project area;
- Transport operators and other users of public space are potentially affected by construction activities.

4.1.2. Large Affected Entities (Institutional and Private Stakeholders)

This category includes major entities whose infrastructure, assets, or operations may be affected by the project, such as:

- Public and private concessionaires;
- Utility companies (water, electricity, telecommunications);
- Industrial or commercial operators located along the project alignment.

These stakeholders are characterized by a high level of influence and may require specific engagement approaches, particularly in relation to technical coordination and asset relocation.

4.1.3. Public Authorities and Government Institutions

This group includes:

- National ministries (transport, urban planning, land, environment, etc.);
- Provincial and municipal authorities;
- Decentralized technical services.

These stakeholders play a key role in project approval, coordination, regulation, and oversight.

4.1.4. Civil Society and Community-Based Organizations

This category includes:

- Local non-governmental organizations (NGOs);
- Community-based organizations;
- Religious leaders and traditional authorities;
- Local community representatives and informal leaders.

These actors often serve as important intermediaries between the project and affected communities and can facilitate communication and conflict resolution.

4.1.5. Vulnerable Groups

Particular attention is given to groups that may be disproportionately affected by project impacts or face barriers to participation, including:

- Women, particularly those engaged in informal economic activities;
- Youth;
- Low-income households;
- Persons with disabilities;
- Individuals lacking secure tenure or legal recognition.

4.2. Stakeholder Analysis

Building on the stakeholder identification process, an analysis has been conducted to assess:

- the level of exposure to project impacts;
- the level of influence over project decisions;
- key expectations and concerns.

This analysis allows for the prioritization of stakeholders and the adaptation of engagement strategies.

4.2.1. Key Stakeholder Groups

Three main stakeholder profiles emerge:

- **High-impact / high-influence stakeholders**, including large affected entities and public authorities, requiring close coordination and continuous engagement;
- **High-impact / moderate-influence stakeholders**, primarily project-affected populations (PAPs), requiring intensive consultation and targeted support measures;
- **Lower-impact stakeholders**, including broader community groups, requiring information-sharing and periodic engagement.

4.2.2. Key Issues and Expectations

Stakeholder consultations have highlighted several critical issues, including:

- concerns related to potential economic displacement and loss of income;
- expectations regarding employment opportunities and local economic benefits;
- concerns regarding compensation, relocation, and fairness of processes;
- the need for clear, transparent, and continuous communication.

These elements are further detailed in Section 6 (Consultation Process and Findings).

4.3. Stakeholder Prioritization

Based on the analysis above, stakeholder engagement efforts will be prioritized as follows:

Stakeholder Category	Level of Impact	Level of Influence	Key Engagement Priority
Project-Affected Persons (PAPs)	High	Medium	Intensive consultation and support
Large Affected Entities	High	High	Technical coordination and negotiation
Public Authorities	Medium	High	Institutional coordination

Vulnerable Groups	High	Low	Targeted and inclusive engagement
Civil Society	Medium	Medium	Communication and facilitation

4.4. Link with Stakeholder Engagement Strategy

The stakeholder identification and analysis presented in this section provide the foundation for the stakeholder engagement strategy (Section 7), ensuring that engagement approaches are tailored to the specific characteristics, needs, and influence of each stakeholder group.

Tableau 1 Inventory of stakeholders

Scope	Type of stakeholder	Nature / representatives	Role / justification for involvement	Planned content of discussions
Project	Project owner and funder	MetroKin representatives and local focal point	Project concessionaire: Project owner for construction and operator Responsible for implementing the ESMP Responsible for implementing the RAP (the payment of compensation)	Discussion on the progress of RAP and other potential E&S instruments and the terms and conditions for implementing INSUCO's work. Confirmation of PAPs to be met. Approval of the communication plan for information on the progress of PAR preparation activities and related procedures. Approval of the press release announcing the inventory deadlines. Involvement of MetroKin representatives in all consultations (mobilization and planning)
National	Administrative authority	Land Affairs Representatives	Responsible for land procedures and land title regulation Involvement in public projects	Information on the Project and the progress of activities to prepare the RSP and its associated modalities (general communication plan) Recommendations for the implementation of the RAP and its compliance with national legislation
National	Administrative authority	Representatives of the Congolese Environment Agency (ACE)	Responsible for E&S compliance with the project and validation of E&S studies, including the RAP	Information on the project and the progress of activities to prepare the RAP and its associated procedures (general communication plan) Documentation of the RAP review and validation procedure by the ACE Recommendations for conducting the RAP and ensuring its compliance with national legislation

Scope	Type of stakeholder	Nature / representatives	Role / justification for involvement	Planned content of discussions
National	Public service	ONATRA	Rail freight operator on land shared by the Project	Information on the Project and on the progress of RAP preparation activities and associated procedures (general communication plan). Recommendations for the implementation of the RAP Gathering information on the ongoing eviction operations in the municipality of Massina, Abattoirs district. Gathering information on former ONATRA employees occupying the right-of-way (information to be formally clarified).
Communal	Administrative authority	Mayor or Mayor's Representative One consultation per municipality: Gombe, Barumbu, Limete, Masina and N'sele. May be combined with municipal technical services (urban planning and housing) and the municipal police	Local territorial authority responsible for the administration of their territory Note: PP not systematically met during the ESIA as often absent from the municipal office (target a meeting with one of its representatives instead)	Information on the Project and on the progress of activities to prepare the RAP and its associated procedures (general communication plan). Communication of inventory deadlines. Procedures for setting up a complaints management committee in each municipality. Questions, concerns or fears regarding RAP Recommendations for the implementation of the RAP [for the municipality of Massina] Gathering information on the ongoing eviction operations in the municipality of Massina, Abattoirs district. Informing neighborhood leaders to mobilize them for consultations.
Municipal	Administrative authority	Communal representatives of the technical services for	Involved in issuing registration certificates Involved in the management of land disputes	

Scope	Type of stakeholder	Nature / representatives	Role / justification for involvement	Planned content of discussions
		urban planning and housing		
		One consultation per municipality: Gombe, Barumbu, Limete, Masina and N'sele. May be combined with municipal representatives and municipal police		Information on the Project and on the progress of activities to prepare the RAP and its associated procedures (general communication plan). Recommendations for the implementation of the RAP, including conflict and complaint management.
Local	Administrative authority	Project Land Acquisition Committee	Existing entity appointed by order of the Provincial Governor to monitor the Project's resettlement activities. In existence since the first inventories in 2023. It includes representatives from municipalities and neighborhoods.	Information on the Project and the progress of RAP preparation activities and associated procedures (general communication plan). Questions, concerns or fears regarding RAP. Recommendations for the conduct of the RAP, including conflict and complaint management. Documentation of the CLEP's role in the RAP process Modalities for integrating PAP representatives into the CLEP
Local	Persons Affected by the Project	Project Neighborhood Committee	Existed since the first inventories in 2023. Represents legal entities directly affected by physical and economic displacement related to the Project (PAP)	Information and consultation on the Project and on the progress of RAP preparation activities and associated procedures (detailed communication plan). Questions, concerns or fears regarding RAP Recommendations for the preparation and implementation of the RAP. Informing PAPs to mobilize them for RAP surveys (planning).

Scope	Type of stakeholder	Nature / representatives	Role / justification for involvement	Planned content of discussions
Local	Administrative authority	District chief District street chiefs Neighborhood locality leaders Remarks: By neighbor-hoods crossed by the direct impact zone of 20-30m. According to groupings[1] . May be combined with PAPs	Local authority responsible for the administration of their territory Mobilization of PAPs in their territory for consultations Involved in the management of local conflicts Note: Neighborhood and street leaders, main community representatives	Information on the Project and on the progress of RAP preparation activities and associated procedures (general communication plan). Communication of inventory deadlines. Questions, concerns or fears regarding RAP Recommendations for the conduct of the RAP Information for PAPs to mobilize them for consultations and surveys.

[1] La Gare/Funa 2, Abattoirs, Nzuzi Wa Mbombo/Kimbangu, Mfumu Nsuka/Pelende, Kasai/Mapela/Mandiangu, Mafuta Kizola/Kivu, Industriel/Mbamu/Kingambwa, Ndanu/Nzadi, Mikonga 1.

Scope	Type of stakeholder	Nature / representatives	Role / justification for involvement	Planned content of discussions
Local	People Affected by the Project	All types of PAPs and their groups (asset owners, resi-dents, economic operators, women and young people) or their existing representatives (EIGs, committees, unions). Remarks By neighbour-hoods crossed by the direct impact zone of 20-30m. According to groupings[2] . May overlap with municipalities and neighborhoods	Legal entities directly affected by physical and economic displacement related to the Project	Information and consultation on the Project and on the progress of activities to prepare the RAP and its associated modalities (detailed communication plan): Questions, concerns or fears regarding the RAP Recommendations for the preparation and implementation of the RAP. Procedures for electing representatives to sit on the CLEP. Procedures for electing representatives to sit on the Mediation Committee for the management of claims. Information for PAPs to mobilize them for RAP investigations (planning)

[2] *Ibid.*

5. Stakeholder expectations, concerns and social risks

5.1. Overview of Consultation Findings

Stakeholder consultations conducted as part of the MetroKin project have provided valuable insights into the perceptions, expectations, and concerns of a wide range of actors, including project-affected populations (PAPs), institutional stakeholders, large affected entities, and civil society organizations.

The consultation process revealed a strong interest in the project, particularly regarding its potential to improve urban mobility and contribute to economic development in Kinshasa. At the same time, it highlighted significant concerns related to potential social and economic impacts, particularly in densely populated and economically active areas.

A detailed presentation of the consultation process and findings is provided in Section 6.

5.2. Key Stakeholder Expectations

Consultations indicate that stakeholders generally perceive the MetroKin project as an opportunity to address major urban challenges. Key expectations include:

- Improved urban mobility and reduced travel time across the city;
- Economic development opportunities, particularly for local businesses and surrounding areas;
- Employment opportunities, especially during the construction phase;
- Improved access to services and increased connectivity between key urban areas.

These expectations are particularly strong among local communities and economic actors, who anticipate tangible benefits from the project.

5.3. Key Concerns and Perceived Risks

Despite these positive expectations, consultations have highlighted several critical concerns:

- Risk of economic displacement, particularly for informal traders and small businesses whose activities depend heavily on accessibility and foot traffic;
- Temporary or prolonged access restrictions during construction, potentially affecting livelihoods and daily activities;
- Uncertainty regarding compensation mechanisms, including eligibility criteria, valuation methods, and timelines;
- High expectations regarding employment opportunities, which may not be fully met and could lead to frustration;
- Distrust or skepticism towards project implementation, particularly in relation to transparency and fairness of processes;
- Risk of exclusion of vulnerable groups, including women, low-income households, and informal occupants.

These concerns are particularly acute in areas characterized by high population density and strong reliance on the informal economy.

5.4. Social Risk Analysis

Based on the consultation findings, several key social risks have been identified:

- Risk of social tensions and conflicts, particularly in relation to economic impacts and compensation processes;
- Risk of contestation or resistance from affected populations if engagement is perceived as insufficient or ineffective;
- Risk of misinformation and rumor dissemination, potentially undermining trust in the project;

- Risk of disruption of informal economic systems, which play a central role in local livelihoods;
- Institutional coordination challenges, particularly in managing complex stakeholder relationships and expectations.

Given the scale and urban nature of the MetroKin project, these risks are considered significant and require proactive management.

5.5. Implications for Project Implementation

The findings from stakeholder consultations have several key implications for the design and implementation of the project:

- The need for a robust and continuous stakeholder engagement strategy, tailored to different stakeholder groups;
- The importance of clear, transparent, and consistent communication, particularly regarding project impacts, timelines, and compensation processes;
- The necessity of a strong and accessible grievance redress mechanism, capable of addressing concerns in a timely and credible manner;
- The requirement to actively include vulnerable groups in engagement processes;
- The importance of managing expectations, particularly regarding employment opportunities and economic benefits.

These elements form the basis for the stakeholder engagement strategy presented in Section 7.

6. Stakeholder consultation process and findings

The stakeholder consultation process conducted for the MetroKin project aimed to ensure inclusive and meaningful engagement with all relevant stakeholders, in line with international standards and best practices.

The consultations were carried out through a structured, multi-phase approach, combining qualitative and quantitative methods in order to capture stakeholder perceptions, expectations, and concerns.

The detailed consultation process and findings are presented below.

6.1. History and Process of Consultations

The consultation of Project Affected Persons (PAPs) and stakeholders was conducted through a progressive, iterative, and continuous process, structured into three distinct phases, in line with international standards, particularly IFC Performance Standards 1 and 5.

This process was designed as a mechanism for Informed Consultation and Participation (ICP), ensuring that stakeholder concerns were effectively taken into account in the design and implementation of the Resettlement Action Plan (RAP) .

- **Phase 1: Foundational Phase – ESIA Consultations (March–April 2025)**

The first phase consisted of establishing a solid baseline through consultations conducted as part of the Environmental and Social Impact Assessment (ESIA). This phase enabled engagement with a wide range of stakeholders, including local authorities, technical services, public operators, neighborhood leaders, and PAPs. It also included specific measures to ensure the participation of vulnerable groups, particularly women and youth, through dedicated focus groups and adapted communication tools. The outcomes of this phase directly informed the initial design assumptions of the RAP, particularly regarding livelihood restoration and the recognition of informal occupants.

- **Phase 2: RAP Preparation Consultations (July–August 2025)**

The second phase represented a key operational stage aimed at deepening consultations and consolidating the data required for RAP preparation. It was characterized by a diversification of stakeholders engaged, including national-level institutional actors, local committees (CLEP and residents' committees), and PAPs at the neighborhood level.

Despite a context marked by significant external constraints (notably independent eviction operations unrelated to the Project, which affected the availability of certain stakeholders), this phase enabled the

strengthening of local ownership of the process, the adaptation of consultation methods, and the concrete integration of stakeholder feedback into the design of compensation measures and the Livelihood Restoration Plan.

- **Phase 3: Supplemental Consultations (February–March 2026)**

The third phase consisted of supplemental consultations aimed at updating data, refining analyses, and strengthening stakeholder engagement, in a context marked by changes in the project alignment and the identification of new stakeholders.

This phase combined quantitative approaches (surveys conducted with PAPs to assess their level of awareness, expectations, and concerns) and qualitative approaches (in-depth consultations with different categories of stakeholders). It confirmed trends identified during previous phases while highlighting emerging issues, particularly related to compensation transparency, institutional coordination, and the involvement of local communities in RAP governance mechanisms.

6.2. Phase 1: Foundation of engagement: the ESIA consultation phase (March – April 2025)

The MetroKin project's stakeholder engagement is built upon a robust baseline established during the Environmental and Social Impact Assessment (ESIA). Between March 7 and April 7, 2025, a comprehensive participatory campaign was conducted to ensure Informed Consultation and Participation (ICP) as required by IFC PS1 (par. 30).

6.2.1. Quantitative and qualitative Overview

A total of 25 structured interviews and consultations were conducted during this phase, ensuring a broad representation of the project's zone of influence:

- 5 Municipal Authorities & Technical Services: Covering La Gombe, Barumbu, Limete, Masina, and Nsele.
- 3 Major Public Utilities: Strategic coordination with SNEL, SCTP (ONATRA), and RVA.
- 5 Neighborhood Authorities: Engagement with "Chefs de Quartiers" and "Notables" (local dignitaries).
- 12 Community-Level Consultations: Direct dialogue with Project Affected Persons (PAPs) and residents.

6.2.2. Targeted engagement for vulnerable groups (IFC PS1, par. 31)

To address gender-specific risks and youth expectations, a key requirement of AfDB Gender Policy, MetroKin utilized specialized methodological tools:

- Women's focus groups: Specifically in the *Quartier Industriel* (Limete), sessions identified critical fears regarding the loss of informal sales points and risks of harassment (GBV) linked to the influx of labor.
- Youth focus groups: In *Ciforco* (Masina), discussions centered on employment opportunities and vocational training expectations.
- Visual aids: Maps and project renderings were used to ensure information was understandable and accessible to all, regardless of literacy levels (consistent with IFC PS5, par. 10).

6.2.3. Addressing the "gap" in administrative consultations

It should be noted that certain national authorities (Land Affairs, ACE) and local mayors were unavailable during the July 2025 phase.

- Contextual justification: Between June and August 2025, third-party eviction operations (unrelated to MetroKin) created high administrative volatility and physical access constraints.
- Adaptive measure: To ensure the RAP was not delayed and PAPs were protected, MetroKin shifted its focus to direct community engagement via Neighborhood Leaders and the Residents' Committees.
- Corrective action: Formal meetings with Land Affairs and ACE are now integrated into the Pre-Disclosure Phase (Q4 2025) to ensure final legal validation before any displacement occurs.

6.2.4. Key outcomes and feedback integration

The concerns raised during these 2025 sessions were not merely recorded but served to shape the subsequent RAP design:

- Economic operators: Their fear of losing business locations led to the prioritization of a dedicated Livelihood Restoration Plan (LRP) for market traders.
- Public services (RVA/SCTP): Coordination meetings ensured the rail project is technically compatible with the new airport extension and existing port activities.
- Historical continuity: These sessions prove that the July-August 2025 RAP consultations are actually the second phase of a long-term, iterative dialogue.

6.2.5. Operational translation into the RAP Entitlement Matrix

The feedback captured was directly used to calibrate the RAP Entitlement Matrix. To ensure full compliance with IFC PS5 and AfDB OS5 regarding the restoration of livelihoods, the Project has translated community concerns into specific legal and financial rights:

- For women and market traders: Following the focus groups in Limete and Massina, the Matrix now explicitly includes Method 3 and 4, granting compensation for 'non-permanent structures' and 'sedentary economic locations' in public spaces, even without formal land titles.
- For youth and vulnerable groups: Expectations regarding livelihood restoration identified during the ESIA have been integrated through a mandatory Relocation Allowance and a Livelihood Restoration Plan (LRP), ensuring that loss of income is covered during a minimum 3-month transition period..
- Validation of representation: To address the client's concern regarding the validity of views, the Residents' Committees have been empowered within the RAP to verify the eligibility of PAPs who lack formal documentation, ensuring a community-led validation process.

6.3. Phase 2: Main results of the consultation conducted for the RAP preparation (July-August 2025)

6.3.1. Methodological adaptation and stakeholder mobilization

The RAP consultations (July-August 2025) were designed as the operational continuation of the ESIA baseline (March 2025). To ensure Informed Consultation and Participation (ICP), MetroKin employed a proactive outreach strategy.

6.3.1.1. Strategic diversification of stakeholders

Beyond the previous ESIA scope, additional key actors were targeted to secure the resettlement's legal and financial feasibility:

- Institutional Level: Engagement with AFC (Funder) and National Land Affairs to align with international standards and local laws.
- Community Level: Full integration of the Project Land Acquisition Committee (CLEP) and the Local Residents' Committee, ensuring historical continuity since the 2023 preliminary studies.

6.3.1.1.1. Management of constraints and missing representations

It is important to note that certain institutional authorities, specifically from Land Affairs and the Congolese Environment Agency (ACE), were absent or unavailable during the formal meeting windows in July 2025. This was primarily due to the administrative volatility caused by independent third-party eviction operations occurring along the corridor during the same period.

To mitigate this gap and protect the rights of the PAPs (consistent with IFC PS1 par. 27), the Project prioritized direct community-level engagement. Where municipal leaders were unavailable, MetroKin empowered Neighborhood Chiefs and Residents' Committees to validate survey data and eligibility.

6.3.2. Targeted engagement for women and vulnerable groups

In compliance with the AfDB Gender Policy and IFC PS5 par. 10, specific measures were taken to ensure that consultations were not "gender-blind":

- Dedicated Sessions: Focus groups were held specifically for women traders in Limete and youth in Masina, ensuring their voices were not drowned out by traditional community leaders.
- Accessibility: Visual aids and simplified project maps were used to ensure the information was understandable for PAPs with lower literacy levels.
- Verification of Representation: To address the client's concern, MetroKin conducted random spot-check interviews with individual PAP households to verify that the views captured by the "Project Neighbourhood Committees" truly reflected the diversity of community concerns.

6.3.3. Targeted engagement and feedback integration (IFC PS1, par. 34)

In compliance with the AfDB Gender Policy and IFC PS5 par. 10, specific measures were taken to ensure that consultations were not "gender-blind" and that feedback directly influenced the RAP design.

6.3.3.1. Tailored Engagement Measures

To ensure that stakeholder concerns were adequately addressed, engagement was tailored to the specific characteristics of each group:

- For women: Sessions were held at times and locations that accommodated domestic and trading schedules, facilitated by female social experts to encourage open dialogue regarding sensitive issues like Gender-Based Violence (GBV).
- For PAPs with low literacy: Project renderings, visual maps, and verbal explanations in Lingala were used to ensure the 'Entitlement Matrix' and the Grievance Redress Mechanism (GRM) were fully understood.
- Verification of representation: To address the client's concern, MetroKin conducted random spot-check interviews with individual PAP households to verify that the views captured by the Committees truly reflected the diversity of community concerns (consistent with IFC PS1, par. 27).

6.3.3.2. Feedback integration matrix

The following table demonstrates how key issues raised by stakeholders were incorporated into the final RAP design and entitlement provisions:

Stakeholder group	Key concern raised	RAP mitigation / entitlement measure
Market women & small traders	Loss of informal livelihood points and lack of formal titles for stalls.	Entitlement matrix (Methods 3 & 4): Recognition of informal occupancy; cash compensation for non-permanent structures at replacement cost.
Youth (masina/ciforco)	Exclusion from project-related employment opportunities.	Livelihood Restoration Plan (LRP): Mandatory local hiring quotas for construction; vocational training program for youth.
Vulnerable households	Fear of being unable to physically manage the relocation process.	Relocation assistance: Provision of physical labor for moving and social follow-up for 6 months post-displacement.
Neighborhood committees	Transparency in the calculation of compensation.	Grievance Redress Mechanism (GRM): Participation of PAP representatives in the claims management committees to ensure oversight.

Table 1: Feedback integration matrix

6.3.4. Engagement activities and adaptive management

6.3.4.1. Multi-level stakeholder identification

Engagement followed a tiered approach to ensure all voices were captured:

- Institutional Level: Strategic meetings with MetroKin and AFC (Project Funder) to finalize the resettlement scope.
- National Level: Outreach to Land Affairs to ensure legal compliance with national tenure regulations.
- Local Governance: Collaboration with the Project Land Acquisition Committee (CLEP) and Project Neighborhood Committee. Both entities have been operational since 2023, providing critical historical continuity to the process.

6.3.4.2. Information disclosure & methodology

Consultations were supported by a formal Communication Plan. Discussions were tailored to ensure "Informed Consultation and Participation" (ICP) on:

- Project rights-of-way and technical stages of the RAP.
- Eligibility strategy and compensation methodology.
- The Grievance Redress Mechanism (GRM), ensuring PAPs know how to voice concerns.

6.3.5. Contextual challenges and mitigation measures

The mobilization of certain institutional stakeholders encountered significant external difficulties between June and August 2025. It is important to note that independent eviction operations carried out by third parties along the corridor during this period created a climate of reluctance and administrative unavailability.

To mitigate this and ensure the protection of PAPs, the Project adopted an adaptive management approach:

1. Prioritizing community leaders: Where central authorities were unavailable, engagement was intensified with "Chefs de Quartiers" and Residents' Committees.
2. Safety first: Security for PAPs and survey teams was ensured by involving ONATRA railway guards during field consultations.
3. Ongoing dialogue: Although not all meetings reached their full planned agenda due to these external constraints, the Project has scheduled pre-disclosure sessions for Q1 2026 to bridge any remaining information gaps with national agencies (ACE, Land Affairs).

6.3.6. Identification and information of stakeholders and PAPs

During the ESIA consultations in March and April 2025, meetings were held with various stakeholders to present the Project and its impacts, particularly involuntary resettlements, in order to gather their opinions, concerns and suggestions:

- With representatives of the municipalities crossed by the railway corridor and technical services (environment, social affairs, transport, urban planning and housing).
- With representatives of SNEL, 'Société Commerciale des Transports et des Ports' (SCTP) and RVA to determine the specific issues relating to their involvement in the Project.
- With local authorities in the neighbourhoods (administrative), dignitaries and people affected by the Project.

Semi-structured interviews and focus groups were used as methodological tools to conduct these meetings[3].

The same approach was followed for the RAP-specific consultations, carried out in July 2025, with adaptations related to the theme and the difficulty of mobilising certain stakeholders.

Additional stakeholders were therefore targeted:

- At the project level: MetroKin, the project owner, and AFC, the project financier, to confirm the project's scope and the desired and feasible resettlement strategy.
- At the national level: representatives of land affairs, responsible for land procedures and the regulation of land titles, an organisation involved in public projects, to ensure the compliance of the PAR process with national regulations.
- At the local level:

[3] The messages disclosed during this series of meetings are presented in the ESIA communication plan in the appendix.

- The Project Land Acquisition Committee, an entity that has existed since the first PAR in 2023, appointed by order of the Provincial Governor to monitor the Project's resettlement activities and representing local residents since the first PAR was carried out in 2023.
- The Local Residents Committee, created on the initiative of Métrokin, which has represented the PAPs affected by Project-related displacement since the first PAR was carried out in 2023.

The topics discussed with the targeted stakeholders included:

- A communication plan[4] summarising or presenting, for information and discussion:
 - The Project's objectives, activities and planning, known rights-of-way (direct impact area causing permanent displacement), and the consultant teams involved in PAR preparation activities.
 - The stages and activities of the PAR, for its preparation (consultations, surveys, signing of compensation agreements, etc.) and its implementation (compensation, RMS activities, etc.).
 - The eligibility and compensation strategy proposed by Métrokin.
 - The methodology for surveys (inventories, socio-economic) and for defining compensation scales. It should be noted that the livelihood restoration strategy could not be presented as it has not yet been formally approved by the project owner.
 - The complaint management mechanism (principles, procedures) related to Project activities and its application for the PAR.
- Specific discussions on displacement caused by the Project. The topics covered[5] were tailored to the interlocutors, their interests and their prerogatives:
 - Common themes: questions, concerns, fears or recommendations regarding the preparation and implementation of the PAR were discussed with all targeted stakeholders.
 - Specific topics: At the national level, issues relating to the RDP's compliance with national procedures and regulations were discussed in particular. At the local level, the setting of the deadline and the organisation of surveys were discussed in particular.

During the RAP consultation phase, the mobilisation of stakeholders and the organisation of meetings encountered significant difficulties, particularly related to:

- The availability and interest of institutional and administrative stakeholders in the PAR, in which they are not in a position of leadership.
- Evictions carried out between June and August 2025 in certain sections of the railway corridor. The evictions led to:
 - Reluctance on the part of certain stakeholders, particularly local stakeholders and those targeted by these operations, towards the Project.
 - A lack of communication and consultation with certain stakeholders regarding the Project, particularly on the part of national or gubernatorial institutions, or even partner railway operators.

Ultimately, despite the repeated efforts of the teams in charge of the meetings, it was not possible to meet with all stakeholders, and in some of the meetings that did take place, the discussions did not cover all the topics that had been planned.

6.3.7. Public information and consultation meetings with stakeholders and PAPs

[4] Presented in the appendix.

[5] Details of the guides are presented in the appendix.

Table 1 : Consultation results

Scope	Type of stakeholder	Nature / representatives	Role / justification for involvement	Planned content of discussions	Consultation period during preparation of the RAP	Subjects/results	Comments	Location	Date
Project	Project owner and funder	MetroKin representatives and local focal point Note: participation of the project financier (AFC)	Project concessionaire: Project owner for construction and operator Responsible for implementing the ESMP Responsible for implementing the RAP (in particular the payment of compensation)	Discussion on the progress of the RAP and the terms and conditions for implementing INSUCO's work. Confirmation of PAPs to be met. Approval of the communication plan for information on the progress of PAR preparation activities and related procedures. Approval of the press release announcing the inventory deadlines. Involvement of MetroKin representatives in all consultations (mobilisation and planning)	Before the start of the RAP surveys and at each stage of the RAP preparation process Ongoing relationship throughout the RAP preparation period	Identification of the final right-of-way for the railway corridor Integration of station rights-of-way into inventory objectives Establishment of a strategy for the RAP and the LRP[1]	/	MetroKin head-quarters	25/07/25
National	Administrative authority	Land Affairs Representatives	Responsible for land procedures and land title regulation Involvement in public projects	Information on the Project and the progress of activities to prepare the RSP and its associated modalities (general communication plan) Recommendations for the implementation of the RAP and its compliance with national legislation	Prior to RAP implementation	Initial meeting disrupted by corridor volatility (June-Aug 2025). Formal validation and disclosure session rescheduled for Q1 2026 to ensure full regulatory alignment.	/		Ongoing/Rescheduled
National	Administrative authority	Representatives of the Congolese Environment Agency (ACE)	Responsible for E&S compliance of the project and validation of E&S studies, including the RAP	Information on the project and the progress of activities to prepare the RAP and its associated procedures (general communication plan) Documentation of the RAP review and validation procedure by the ACE Recommendations for conducting the RAP and ensuring its compliance with national legislation	Before the start of the RAP surveys After validation of the RAP by donors for the national RAP validation procedure	Initial meeting disrupted by corridor volatility (June-Aug 2025). Formal validation and disclosure session rescheduled for Q1 2026 to ensure full regulatory alignment.	/		Ongoing/Rescheduled
National	Public service	ONATRA	Rail freight operator on land shared by the Project	Information on the Project and on the progress of RAP preparation activities and associated procedures (general communication plan). Recommendations for the implementation of the RAP Gathering information on the ongoing eviction operations in the municipality of Massina, Abattoirs district. Gathering information on former ONATRA employees occupying the right-of-way (information to be formally clarified).	Before the implementation of the RAP	Recommendation that survey teams be accompanied by ONATRA railway guards for security reasons. Concerns about the eligibility of PAPs for compensation due to their illegal occupation of the railway corridor, which may affect the project budget and the implementation deadlines for the works.	Railway guards were involved in conducting the RAP surveys.	ONATRA	10/07/25
		Mayor or Mayor's		Information on the Project and on the progress of activities to prepare the		Willingness to cooperate with RAP surveys (mobilisation,	Not all local municipal	Gombe	10/07/2025

[1] See details in the appendix

		Representative		RAP and its associated procedures (general communication plan). Communication of inventory deadlines. Procedures for setting up a complaints management committee in each municipality. Questions, concerns or fears regarding the RAP Recommendations for the implementation of the RAP [for the municipality of Massina] Gathering information on the ongoing eviction operations in the municipality of Massina, Abattoirs district. Informing neighbourhood leaders to mobilise them for consultations.		security) and the resettlement process led by Métrokin and its partners.	authorities could be mobilised		
Commu-nal	Administrative authority	One consultation per municipality: Gombe, Barumbu, Limete, Masina and N'sele. May be combined with municipal technical services (urban planning and housing) and the municipal police	Local territorial authority responsible for the administration of their territory Note: PP not systematically met during the ESIA as often absent from the municipal office (target a meeting with one of its representatives instead)		Before the start of the RAP and before consultations in the neighbourhoods	Strong disagreement over the eligibility of PAPs for compensation due to their illegal occupation of the railway corridor. But acceptance of international requirements in the end. Willingness to cooperate with RAP surveys (mobilisation, security) and the resettlement process led by Métrokin and its partners. Willingness to participate in complaint management via the GRM.		Barambu	10/07/2025
						Dissatisfaction with the low level of information provided by the municipality on the Project and its involvement prior to the meetings held for the ESIA and the RAP. Willingness to collaborate in RAP surveys (mobilisation, security) and in the resettlement process led by Métrokin and its partners.		Limete	28/07/25
Munici-pal	Administrative authority	Communal representatives of the technical services for urban planning and housing One consultation per municipality: Gombe, Barumbu, Limete, Masina and N'sele. May be combined with municipal representatives and municipal police	Involved in issuing registration certificates Involved in the management of land disputes	Information on the Project and on the progress of activities to prepare the RAP and its associated procedures (general communication plan). Recommendations for the implementation of the RAP, including conflict and complaint management.	Before implementing the RAP	Desire to be involved: In RAP surveys on their territory (at the Project's expense). In the management of land disputes related to the RAP (GRM). In raising awareness and mobilising PAPs. In the release of Project rights-of-way Concern due to complaints received from people displaced during operations carried out between June and August 2025, who conflate these with the Project's activities. Recommendation to use official government scales (mercuriales) for compensation.	Not all municipal technical services could be mobilised.	Gombe	10/07/2025
						Desire to be involved: In RAP surveys on their territory (at the expense of the Project).		Barambu	10/07/2025

						In the management of land disputes related to the RAP (GRM). In raising awareness and mobilising PAPs. In the release of Project rights of way Recommendation to use official government scales (mercuriales) for compensation.			
						Desire to be involved: In RAP surveys on their territory (at the Project's expense). In the management of land disputes related to the RAP (GRM). In raising awareness and mobilising PAPs. In the release of Project rights of way Recommendation to use official government scales (mercuriales) for compensation.	Limete	28/07/25	
Local	Administrative authority	Project Land Acquisition Committee	Existing entity appointed by order of the Provincial Governor to monitor the Project's resettlement activities. In existence since the first inventories in 2023. It includes representatives from municipalities and neighbourhoods.	Information on the Project and the progress of RAP preparation activities and associated procedures (general communication plan). Questions, concerns or fears regarding the RAP. Recommendations for the conduct of the RAP, including conflict and complaint management. Documentation of the CLEP's role in the RAP process Modalities for integrating PAP representatives into the CLEP	Before the end of the RAP investigations		Not met at Metrokin's request (due to eviction operations from June to August 2025)		Ongoing/Rescheduled
Local	Persons Affected by the Project	Project Neighbourhood Committee	Existed since the first inventories in 2023. Represents legal entities directly affected by physical and economic displacement related to the Project (PAP)	Information and consultation on the Project and on the progress of RAP preparation activities and associated procedures (detailed communication plan). Questions, concerns or fears regarding the RAP Recommendations for the preparation and implementation of the RAP. Informing PAPs to mobilise them for RAP surveys (planning).	Before the start of the RAP surveys and at each stage of the RAP preparation Ongoing relationship throughout the RAP preparation period	Recommendations during the project preparation phase to facilitate the conduct of RAP activities, ensure the transparency of the process and raise awareness among PAPs: Participation of the Committee in all consultations conducted within the framework of the RAP Participation of the Committee in RAP surveys to identify PAPs in order to avoid the risk of opportunistic occupation of land for compensation purposes.	The residents' committee was involved in conducting the RAP surveys.	MetroKin headquarters	23/07/2025

Information provided to the Committee on the methodology for calculating compensation (scales, calculation methods).

Participation of the Committee in the campaign to sign compensation agreements with PAPs.

Committee monitoring of compensation payment operations to PAPs.

Recommendations during the project construction phase to promote the positive impacts of the project on local residents:

Ensuring that the local workforce can benefit from employment opportunities.

Participation of the Committee in the recruitment process for local labour.

Recommendations for the implementation of the GRM:

Establishment of claims management committees in each municipality.

Participation of PAP representatives in the claims management committees.

Selection of PAP representatives to sit on the grievance management committees by internal consensus within the Local Residents' Committee.

Involvement of claims management committees in the management of all disputes.

Weekly meetings of claims management committees.

Financial support from MetroKin for the activities of claims management committees and their members.

Concerns expressed:

Effective implementation of the Project, which was supposed to start in 2022.

Non-payment of compensation and failure to take into account displaced PAPs during

						operations from June to August 2025. Social risks associated with the right-of-way of the MetroKin railway corridor between 12th[th] street and the airport, reduced to 10 metres on either side of the rail, i.e. 5 metres less than the initial ONATRA railway corridor cleared between June and August 2025, if the occupants between 10 and 15 metres are not compensated. Compensation for loss of access to plots of land cut off by the railway corridor.			
Local	Administrative authority	District chief District street chiefs Neighbourhood locality leaders Remarks: By neighbour-hoods crossed by the direct impact zone of 20-30m. According to groupings[2] . May be combined with PAPs	Local authority responsible for the administration of their territory Mobilisation of PAPs in their territory for consultations Involved in the management of local conflicts Note: Neighbourhood and street leaders, main community representatives	Information on the Project and on the progress of RAP preparation activities and associated procedures (general communication plan). Communication of inventory deadlines. Questions, concerns or fears regarding the RAP Recommendations for the conduct of the RAP Information for PAPs to mobilise them for consultations and surveys.	Before the start of the RAP surveys Ongoing communication throughout the RAP preparation period	Concerns of local authorities regarding: The negative impact of the Project in their neighbourhood, particularly on the neighbourhood office, which they hope will not be affected by resettlements. The security conditions for conducting RAP surveys. The risk of opportunistic occupation of land in order to obtain compensation. To avoid this risk, they propose to contribute to the identification of PAPs and the validation of census lists. Desire to be involved in the management of disputes related to the RAP (GRM), with financial support from Métrokin. Desire to be involved: In RAP surveys in their area to facilitate acceptance by PAPs, some of whom had refused previous inventories in 2023 (Cité Kitko) In raising awareness and mobilising PAPs. Completion of the compensation process, which will enable vulnerable PAPs in the neighbourhood to boost their activities.	Not all local neighbourhood authorities could be mobilised. Local neighbourhood authorities were involved in conducting the RAP surveys.	Mapela/Massina N'Dolo	08/08/2025 11/07/2025

[2] La Gare/Funa 2, Abattoirs, Nzuzi Wa Mbombo/Kimbangu, Mfumu Nsuka/Pelende, Kasai/Mapela/Mandiangu, Mafuta Kizola/Kivu, Industriel/Mbamu/Kingambwa, Ndanu/Nzadi, Mikonga 1.

Local	People Affected by the Project	All types of PAPs and their groups (asset owners, residents, economic operators, women and young people) or their existing representatives (EIGs, committees, unions). Remarks By neighbourhoods crossed by the direct impact zone of 20-30m. According to groupings[3] . May overlap with municipalities and neighbourhoods	Legal entities directly affected by physical and economic displacement related to the Project	Information and consultation on the Project and on the progress of activities to prepare the RAP and its associated modalities (detailed communication plan): Questions, concerns or fears regarding the RAP Recommendations for the preparation and implementation of the RAP. Procedures for electing representatives to sit on the CLEP. Procedures for electing representatives to sit on the Mediation Committee for the management of claims. Information for PAPs to mobilise them for RAP investigations (planning)	Before the start of RAP investigations and at each stage of RAP preparation (via the Committee) Ongoing relationship throughout the RAP preparation period	See Neighbourhoods and Project Residents' Committee	The mobilisation of PAPs was carried out at the neighbourhood level and by the Project Neighbourhood Committee	See Neighbourhoods and Project Residents' Committee

[3] *Ibid.*

6.4. Phase 3: Supplemental Consultations (February-March 2026)

6.4.1. Results of quantitative data on PAP engagement with the project

Supplemental quantitative surveys were conducted with PAPs during March 2026. Questions regarding the level of information, fears, expectations, and suggestions for project improvement were posed to the PAPs. The following data emerged from these surveys:

- **Project Awareness**: 54% of the surveyed PAPs stated they were not aware of the project, while 46% stated they were aware of it. Among those who were familiar with the project, PAPs reported that their primary sources of information were the project team, local authorities, and word of mouth. The chart below illustrates these results.

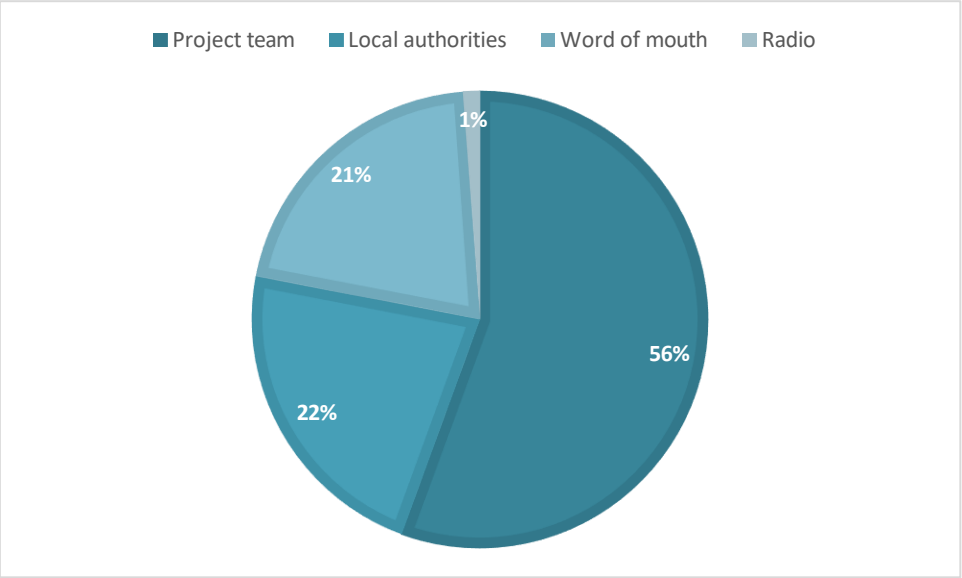


Figure 1 : Main project awareness channels for PAPs

- **Position on the Project:** 91% of PAPs stated they are in favor of the project, 6% are neutral or have no opinion, and 3% are unfavorable. Those in favor cited the following primary reasons:

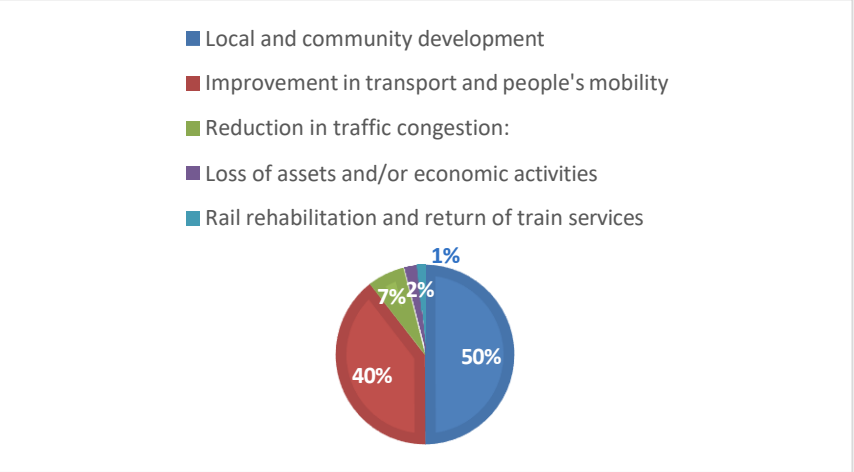


Figure 2 : Primary reasons cited by PAPs in favor of the project

Those not in favor cited the following primary reasons:

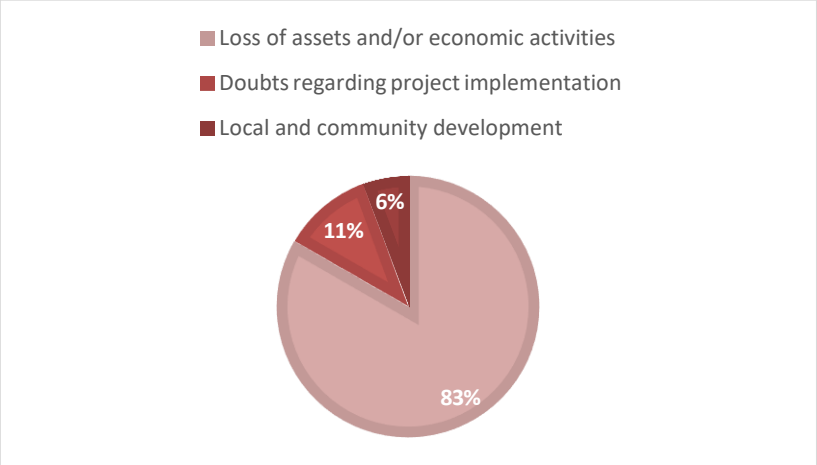


Figure 3 : Primary reasons cited by PAPs not in favor of the project

- **Specific fears and expectations regarding RAP implementation**: Most of the surveyed PAPs stated they have no fears or expectations regarding the implementation of the RAP. However, 10% fear they will not be sufficiently compensated, 5% have little confidence in the project's implementation, 3% fear losing their workplace or economic activity, 2% their residence, 2% have doubts regarding their physical and/or economic resettlement, and 1% fear a loss of income.

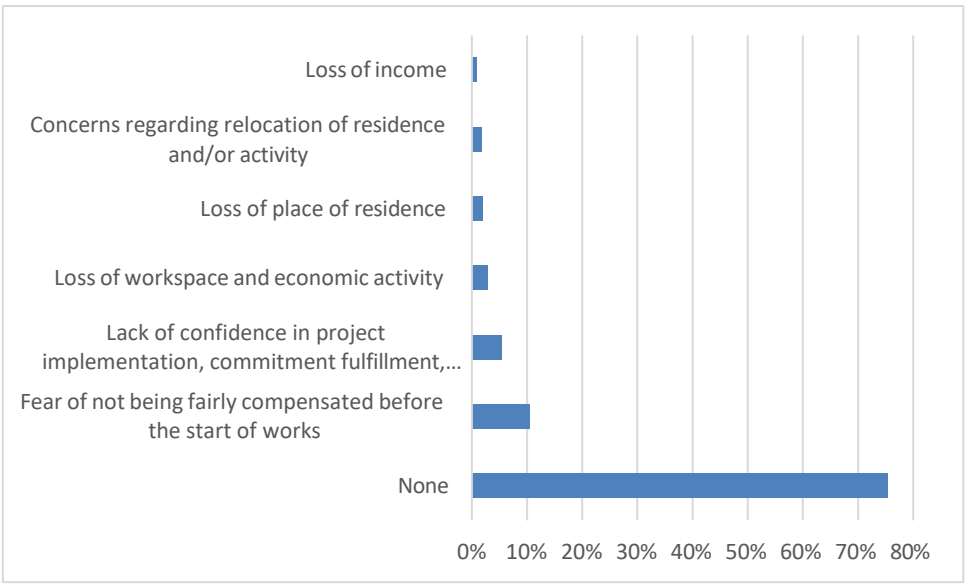


Figure 4 : Main fears and expectations of the surveyed PAPs

- **Improvement suggestions**: the surveyed PAPs put forward several support and improvement proposals beyond standard compensation. The primary request, cited by more than a third of the PAPs, concerns training. The second most frequent suggestion relates to maximizing local employment. The third involves improving access to credit. Other suggestions include the opportunity to benefit from Income-Generating Activities (IGA) created by the project and the provision of equipment. The chart below presents the main improvement suggestions provided by the PAPs:

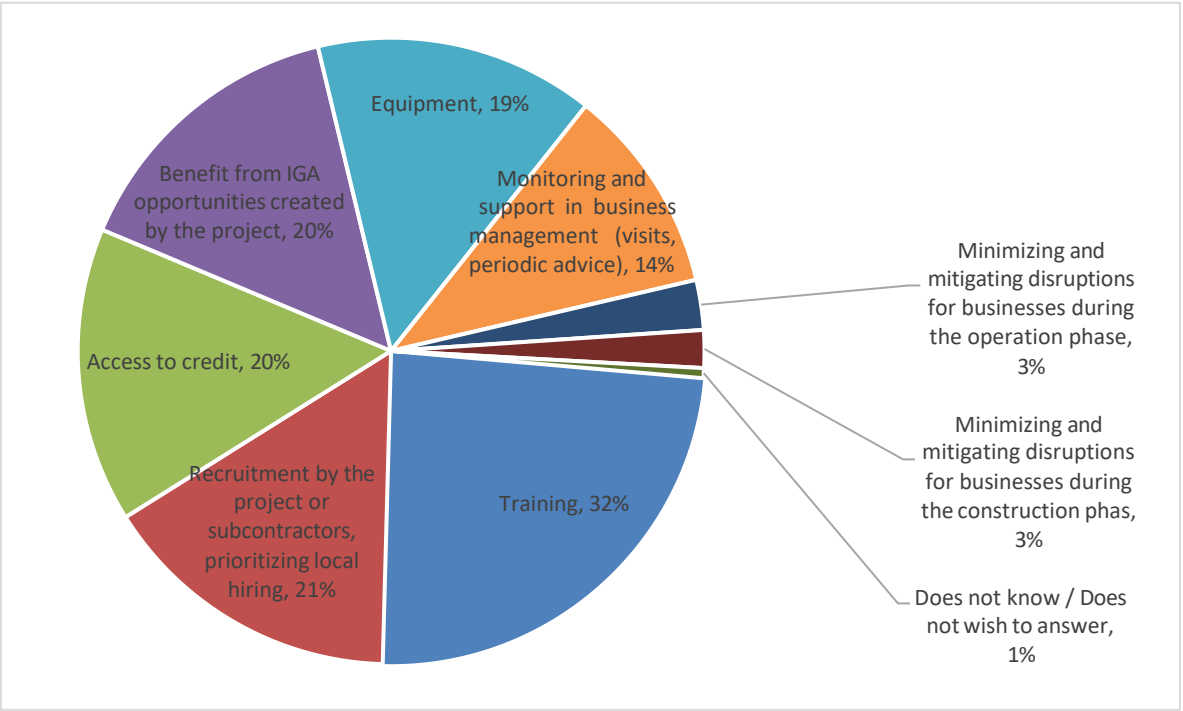


Figure 5 : Main improvement suggestions provided by the PAPs

6.4.2. Results of qualitative surveys (consultations) with stakeholders

The tables below present a summary of the consultations carried out as part of the preparation of the Environmental and Social Impact Assessment as well as for the Resettlement Action Plan (RAP) for the MetroKin project, in accordance with the requirements of Environmental and operational safeguard 5 (OS5) on land acquisition, restrictions on land use, and involuntary resettlement. It details, for each consultation, the categories of stakeholders consulted, the objectives pursued, the main topics discussed, as well as the outcomes of the exchanges.

A total of 14 consultations were conducted between February and March 2026, covering several key municipalities along the project corridor, including N'sele, Masina, Limete, Gombe and Barumbu, as well as several directly affected neighborhoods such as Badara 1, Matadi (Ciforco), Pélendé, Mapela, Kivu, Kasai, Mafuta-Kizola and Mandiagu. These consultations made it possible to mobilize more than 25 distinct stakeholders, including local authorities, technical services, community representatives, civil society organizations, Project Affected Persons (PAPs), as well as concessionaire companies. The difference between the number of consultations and the number of stakeholders is explained by the organization of certain meetings in the form of grouped or consolidated sessions, bringing together several stakeholders within the same exchange framework.

Table 2 : Results of qualitative surveys (consultations) with stakeholders for the ESIA (April-March 2025)

Targets	Date	Activities	Participants	Methodology / Addressed Subjects	Consultation Results	Observations from the Stakeholders
Representatives of technical services from the municipalities of La Gombe, Barumbu, Limete, Masina, and Nsele	07/03/2025 – 07/04/2025	Meetings Consultants / Technical services representatives Group interview	Consultants / Technical services representatives / Mayor's representative	Presentation of the Project, collection of fears and expectations, and identification of potential Project impacts Discussion on stakeholder engagement modalities and social issues at the municipal level	Clarification of engagement modalities to be implemented with representatives of technical services Collection of secondary data and information on other ongoing projects	Some representatives of technical services were partially informed about the Project (Nsele, La Gombe). They wish to be updated regularly on Project progress and hope for its implementation for the benefit of local communities. Several road rehabilitation projects are in the preparation phase (studies) in the municipalities of Limete and Masina.
Local authority representatives (neighborhood heads and street heads)	21/03/2025 – 07/04/2025	Consultations with chiefdoms, notables, and interested persons by neighborhood	Consultants / Neighborhood and street chiefdoms, notables / Other interested persons in the Project	Presentation of the Project, collection of fears and expectations, and identification of potential Project impacts Discussions on the involvement of chiefdoms in the Project (information relay, conflict management, etc.)	Clarification of engagement modalities to be implemented with local authority representatives Identification of the main fears and expectations of authorities regarding the Project Identification of social issues at the neighborhood level Support in organizing focus groups Collection of information on cultural heritage	Neighborhood heads have a general knowledge of the Project. They are favorable to the Project and wish for its swift implementation. They also wish to obtain details on the Project schedule to inform PAPs (Project-Affected Persons) and residents. Major concerns were expressed regarding PAP resettlement and compensation.
Women and their representatives	21/03/2025 – 07/04/2025	Focus groups	Consultants / Women's representatives / Women	Collection of additional information complementing interviews with local authorities and notables	Identification of fears, expectations, and issues specific to women	Women highlighted strong concerns regarding the loss of sales points as well as the influx of foreign workers (fears of increased harassment, particularly of young girls, assaults, and teenage pregnancies).
Youth and their representatives	21/03/2025 – 07/04/2025	Focus groups	Consultants / Youth representatives / Youth	Collection of additional information complementing interviews with local authorities and notables	Identification of fears, expectations, and issues specific to youth	Youth emphasized high expectations regarding access to job opportunities that will be generated by the Project.
Representatives of economic operators	01/04/2025	Focus groups	Consultants / Representatives of economic operators	Collection of additional information on economic activities present in the Project's area of influence	Identification of fears, expectations, and issues specific to economic operators	Representatives of economic operators expressed strong fears regarding the loss of sales points and the displacement of their business activities. They wish to obtain clarifications on the Project timeline and the relocation site for their activities.
Representatives of SNEL, SCTP, and RVA (Focal Points)	11/03/2025 – 20/03/2025	Individual interviews	Consultants / Focal Points	Collection of additional information	Identification of impacts and specific issues for involved stakeholders Identification of potential cumulative impacts	Representatives of public services involved in the Project wish for their respective challenges to be taken into account by the Project: SCTP activities, new airport extension project, and SNEL activities. RVA wishes to initiate discussions to optimize the alignment and complementarity of the Project with the new airport project.

Table 3 : Results of qualitative surveys (consultations) with stakeholders (March 2026)

Scope	Type of stakeholder	Nature / representatives	Role / justification for involvement	Planned content of discussions	Consultation period during RAP preparation	Subjects / results	Comments	Location	Date
RAP Preparation – MetroKin Project	Multi-stakeholder institutional committee / coordination	Metrokin CLEP (Right-of-Way Clearance Committee) BCECO ANR technical services of the municipalities of Masina and Limete representatives of civil society and the residents' committee	Key institutional coordination body for right-of-way clearance, transparency of the resettlement process and stakeholder mobilization central role in supporting consultations, validating RAP stages and managing interactions with PAPs	Presentation of the RAP mission and interview guide modalities for integration and representation of PAPs within the CLEP roles and responsibilities of stakeholders planning of public consultations organization of the compensation agreement signature campaign coordination with Metrokin	RAP preparation phase (February 26, 2026)	Good understanding of the project no concerns expressed by the CLEP strong willingness to be involved in RAP implementation confirmation of the presence of PAP representatives within the CLEP availability to support stakeholder mobilization need for a clear consultation schedule question raised regarding PAPs already displaced expectation of close coordination for the compensation campaign	Strong institutional mobilization expectation of logistical support (per diems) expressed by technical services broader participation beyond the CLEP commitment of all stakeholders to support the project	METROKIN	February 26, 2026
RAP Preparation – MetroKin Project	Local authorities and municipal technical services	Urban planning service of the Commune of N'sele housing service of the Commune of N'sele municipal police	Land management, local mobilization, grievance management	Project information RAP GRM mobilization	RAP preparation phase (March 6, 2026)	Good level of knowledge concerns about timelines expectations of involvement importance of local employment proposal for a municipal GRM	Strong involvement need for GRM resources	N'sele municipal office	March 6, 2026
RAP Preparation – MetroKin Project	Large PAP / concessionaire company	Congolese Postal and Telecommunications Company (SCPT)	Directly affected actor (telecom infrastructure) key role in the technical planning of network relocation	Project information description of infrastructures update of the cost estimate GRM monitoring of works	RAP preparation phase (March 10, 2026)	2022 cost estimate to be updated (incomplete scope) absence of physical PAPs (infrastructures only) questions on the GRM request to participate in works monitoring proposal for a permanent focal point need for close technical coordination commitment to provide a new cost estimate	Specific technical issues (buried networks) need for detailed coordination importance of continuous monitoring to avoid delays	SCPT meeting room	March 10, 2026

Scope	Type of stakeholder	Nature / representatives	Role / justification for involvement	Planned content of discussions	Consultation period during RAP preparation	Subjects / results	Comments	Location	Date
RAP Preparation – MetroKin Project	PAP / community-based organization	APESCO (Association of Disaster-Affected Populations in Congo), PAPs from the Badara 1 neighborhood (Commune of N'sele)	Representation of vulnerable populations support to surveys	Project information RAP grievances support measures	RAP preparation phase (March 11, 2026)	Concerns about compensation expectations for support proposal for local labor mobilization	High vulnerability	Rented venue	March 11, 2026
RAP Preparation – MetroKin Project	Local authorities and municipal technical services	Representative of the Mayor urban planning service housing service municipal police of Masina	Local coordination, security, land management	Project information RAP GRM mobilization	RAP preparation phase (March 11, 2026)	Concerns about funding expectations of involvement willingness to lead the GRM proposal for Local Development Committees (LDCs)	Security context perception of occupants as illegal	Masina municipal office	March 11, 2026
RAP Preparation – MetroKin Project	Large PAPs / concessionaire companies	Airtel Congo Orange Money SNEL REGIDESO SOCOF RAGA Net Vodacom SEP Congo	Impacted stakeholders relocation planning	Project information cost estimates site visits compensation	RAP preparation phase (March 12–13, 2026)	Need for updates concerns about timelines rejection of a shared corridor proposed phasing	Logistical challenges	Company headquarters	March 12–13, 2026

Scope	Type of stakeholder	Nature / representatives	Role / justification for involvement	Planned content of discussions	Consultation period during RAP preparation	Subjects / results	Comments	Location	Date
RAP Preparation – MetroKin Project	Community representatives / residents' committee	Members of the residents' committee (including PAP representatives along the corridor)	Key actors for PAP representation, community mobilization, transparency of the process and support to PAP identification central role in conflict prevention and local anchoring of the RAP	Information on the project and the RAP communication plan role of the committee in consultations modalities for PAP identification grievance mechanism compensation modalities participation in monitoring and evaluation	RAP preparation phase (March 14, 2026)	Concerns related to lack of compensation and risk of evictions (reference to past experiences) strong expectations of involvement at all stages (identification, surveys, compensation, resettlement) request for transparency in compensation calculations willingness to participate in recruitment of local labor proposal for a decentralized GRM by municipality including PAP representatives request for coverage of participation costs strong commitment to monitoring RAP implementation	Strong willingness for involvement and ownership of the project structuring role of the committee in ensuring reliability of PAP identification and fraud prevention high expectations in terms of transparency and participation need to frame participation modalities (remuneration, GRM governance)	METROKIN office	March 14, 2026
RAP Preparation – MetroKin Project	Local authorities and municipal technical services	Representative of the Mayor urban planning service housing service municipal police of Gombe	Land management and security	Project information RAP grievances	RAP preparation phase (March 2026)	Concerns about delays expectations regarding compensation	Logistical constraints	Gombe municipal office	March 14, 2026
RAP Preparation – MetroKin Project	Local authorities and municipal technical services	Representative of the Mayor urban planning service housing service municipal police of Limete	Urban management and security	Project information RAP grievances	RAP preparation phase (March 2026)	Similar concerns security alert	Sensitive context	Limete municipal office	March 14, 2026
RAP Preparation – MetroKin Project	Local authorities of proximity / community representatives	Neighborhood chief and street chiefs of the Matadi (Ciforco) neighborhood	Representation of PAPs mobilization	Project information RAP compensation	RAP preparation phase (March 2026)	Concerns about eviction loss of income preference for monetary compensation	High vulnerability	Not specified	March 14, 2026

Scope	Type of stakeholder	Nature / representatives	Role / justification for involvement	Planned content of discussions	Consultation period during RAP preparation	Subjects / results	Comments	Location	Date
RAP Preparation – MetroKin Project	Local authorities and municipal technical services	Representative of the Mayor urban planning service housing service municipal police of Barumbu	Key actors for land management, urban regulation, security and local mobilization central role in RAP implementation, grievance management and support to consultations	Information on the project and the RAP communication plan grievance mechanism mobilization of neighborhood chiefs collection of concerns and recommendations	RAP preparation phase (March 14, 2026)	Good knowledge of the project concerns about delays, sudden evictions and possible project failure expectations of accelerated compensation and stronger involvement of local authorities concerns related to state budget constraints proposal for the establishment of an efficient information system willingness for a structured municipal-level GRM including civil society actors commitment of the municipality and the police to support mobilization and project security	Sensitive security context (presence of “Kuluna” groups) requiring reinforced support perception of occupants within the right-of-way as illegal need for logistical and financial resources identified communication gap need for alignment with ESS5 requirements	Barumbu municipal office	March 14, 2026
RAP Preparation – MetroKin Project	Local authorities and PAPs / community representatives	Neighborhood chiefs and street chiefs of the Pélendé and Mapela neighborhoods PAPs (youth and women)	Community mobilization	Project information RAP grievances compensation	RAP preparation phase (March 2026)	Concerns about non-completion of the project expectations of involvement need for a clear timeline	Sensitive context	Not specified	March 16, 2026

Scope	Type of stakeholder	Nature / representatives	Role / justification for involvement	Planned content of discussions	Consultation period during RAP preparation	Subjects / results	Comments	Location	Date
RAP Preparation – MetroKin Project	Local authorities of proximity / neighborhood leaders	Neighborhood chiefs and street chiefs of the Kasai, Kivu, Mandiagu and Mafuta neighborhoods	Key actors for community mobilization, validation of PAP identification, local mediation and securing project activities essential role in the territorial anchoring of the RAP and conflict prevention	Information on the project and the RAP communication plan PAP identification modalities compensation calculation grievance mechanism involvement in monitoring and evaluation	RAP preparation phase (March 16, 2026)	Good knowledge of the project (previous consultations) strong expectations of involvement at all stages (census, consultations, compensation, resettlement) concerns about justification of compensation amounts (need for transparency) concern about slow project implementation willingness to participate in compensation calculation proposal to act as facilitators with technical services request to be involved in recruitment of local labor desire to chair grievance mechanisms proposal for a local GRM including authorities and trusted individuals request for logistical and financial resources strong commitment to RAP monitoring	Strong ownership of the project central role of neighborhood chiefs in the credibility of the process high expectations regarding local governance of the GRM need to frame their role to avoid conflicts of interest importance of transparency in compensation	Office of each neighborhood	March 16, 2026
RAP Preparation – MetroKin Project	Sectoral administrative authority / land service	Land Affairs Service – Limete district (Ministry of Land Affairs)	Key actor in land management, issuance of land titles, regulation of land occupation and management of rights-of-way central role in ensuring compliance of the RAP with national legislation and in managing land-related conflicts	Information on the project and the RAP legal land framework compensation modalities right-of-way management recommendations for compliance of the RAP with national regulations	RAP preparation phase (March 17, 2026)	Opposition to compensation of occupants within the right-of-way considered illegal support for eviction operations without compensation support for demolition of so-called illegal constructions expectation of rapid start of works to improve urban mobility lack of consideration of resettlement principles aligned with international standards	Institutional position misaligned with ESS5 requirements (recognition of informal occupants) high risk of conflict between national framework and donor standards need for awareness-raising and alignment of institutional stakeholders critical issue for RAP implementation	Limete Land Affairs Office	March 17, 2026

Scope	Type of stakeholder	Nature / representatives	Role / justification for involvement	Planned content of discussions	Consultation period during RAP preparation	Subjects / results	Comments	Location	Date
RAP Preparation – MetroKin Project	PAPs and community representatives (including youth and women)	PAP representatives from the Kivu, Mafuta-Kizola, Kasai and Mandiagu neighborhoods (including youth and women)	Directly affected stakeholders central role in identifying impacts, validating socio-economic data, defining compensation measures and assessing social acceptability of the RAP	Information on the project and the RAP compensation modalities PAP eligibility (including traders) grievance mechanism livelihood restoration measures (LRP) communication plan participation modalities in the process	RAP preparation phase (March 18, 2026)	Good knowledge of the project (previous consultations) concerns related to evictions without compensation (reference to past experiences) questions on eligibility of economic activities strong demand for PAP representation in the GRM (at least two representatives) expectations for support to livelihood losses (traders) questions on payment modalities (bank accounts) expectations for continuous information through neighborhood chiefs strong demand for local employment and involvement in recruitment processes willingness to actively participate in project monitoring	High sensitivity due to past eviction experiences high expectations regarding transparency, inclusion and economic support critical issue of access to payment mechanisms (financial inclusion) need to frame PAP participation in mechanisms (GRM, recruitment) to ensure fairness and transparency	Rented venue in Mafuta-Kizola	March 18, 2026
RAP Preparation – MetroKin Project	Large PAPs / concessionaire companies and project developer	SCPT SEP Congo REGIDESO Airtel RDC Vodacom SNEL RAGANET Metrokin	Directly impacted stakeholders (networks and infrastructure) key role in identifying technical impacts and updating resettlement costs essential contribution to the operational feasibility of the RAP	Joint field visit of the new route alignment identification of impacted infrastructure adjustment of resettlement needs update of technical and financial cost estimates coordination with Metrokin	RAP preparation phase (March 19, 2026)	Field validation of the new project alignment precise identification of impacts on networks and infrastructure need to update resettlement cost estimates based on the selected variant strengthened coordination between Metrokin and concessionaires for planning operations commitment of large PAPs to adjust their technical and financial estimates	Key step for ensuring reliability of costs and resettlement schedule importance of inter-actor technical coordination strong dependency of the RAP on the quality of data from this phase risk of delays in case of lack of rapid alignment on updated estimates	Project area (field visit)	March 19, 2026

In accordance with the requirements of Environmental and social OS5, the consultation process ensured the inclusive identification and engagement of stakeholders affected by the project. In this regard, five main categories of stakeholders were engaged:

1. local authorities and municipal technical services, including urban planning and housing departments, representatives of municipal authorities, and security services, due to their key role in land management, institutional coordination, and RAP implementation;
2. large Project Affected Persons (PAPs), consisting of companies and concessionaires with impacted infrastructure;
3. community-based organizations representing vulnerable groups;
4. local-level authorities, particularly neighborhood and street leaders, who play an essential role in community outreach and mobilization; and
5. PAPs and directly affected local communities, including potentially vulnerable groups such as women and youth.

This approach ensured broad, inclusive participation tailored to the different categories of stakeholders, in line with the principles of meaningful consultation and stakeholder engagement defined by World Bank standards.

6.4.2.1. Summary of consultations with local authorities and technical services

Consultations conducted with local authorities and municipal technical services revealed a generally satisfactory level of knowledge of the project, as most of these stakeholders have been involved in its preparation for several years. They recognize the project's structural importance for improving urban mobility in Kinshasa and express strong expectations regarding its effective implementation. However, recurring concerns were raised, particularly regarding implementation timelines, the availability of funding for compensation of affected persons, and the risk of social tensions in case of delays or inadequate management of the resettlement process. Local authorities also emphasized the need for continuous involvement at all stages of the RAP, particularly in community mobilization, support to surveys, and clearance of rights-of-way.

Recent consultations confirm an increased willingness of local authorities to play a structuring, even central, role in project governance, particularly through their involvement in the grievance redress mechanism (GRM), the mobilization of neighborhood leaders, and operational support to field activities. This dynamic is accompanied by strong expectations regarding logistical and financial resources, as well as the need for efficient information systems to ensure regular project monitoring and improved coordination among stakeholders.

Particular attention was also given to security issues in certain areas characterized by urban insecurity, requiring enhanced logistical support for police services and close coordination with local authorities to ensure smooth implementation of activities. Regarding the GRM, municipalities expressed their willingness to play a central role in its management, proposing a structure at the municipal level that includes representatives of civil society and local communities. While this reflects strong ownership of the project, it requires a clear framework to ensure impartiality and avoid potential conflicts of interest.

Finally, it should be noted that some technical services, as well as sectoral departments such as land administration, expressed strong reservations regarding the eligibility of occupants without formal land titles for compensation, with some advocating for eviction without compensation. This position highlights a significant gap between certain national practices and international standards, particularly ESS5, and underscores the need to strengthen awareness-raising and institutional alignment regarding the recognition of the rights of informal occupants.

6.4.2.2. Summary of consultations with large PAPs (companies and concessionaires with impacted infrastructure)

Consultations with large PAPs, mainly companies and concessionaires with impacted infrastructure, indicate a high level of understanding of the project and a generally positive perception of its potential benefits. However, these stakeholders expressed several major concerns, particularly regarding the tight timelines for relocating their infrastructure and changes in the project alignment that have rendered the cost estimates prepared in 2022 obsolete. Their main expectations relate to the need for precise and updated technical information (notably geolocation data and joint field visits), as well as structured discussions on compensation.

Consultations conducted in March 2026, particularly through joint field visits, confirmed and refined these issues by validating the direct impacts of the project on networks and infrastructure and reinforcing the need for close technical coordination between the project developer and concessionaires. These exchanges also

enabled the concrete initiation of the process of updating cost estimates, which is essential for ensuring the reliability of costs and the RAP implementation schedule.

In terms of recommendations, large PAPs suggested a phased implementation of works to prioritize areas with fewer technical constraints, allowing sufficient time to organize more complex relocations. They also expressed a strong preference for individualized relocation solutions, rejecting the option of a shared corridor among concessionaires. In addition, they recommended strengthening coordination mechanisms, particularly through the designation of dedicated focal points and their involvement in monitoring and evaluation as well as grievance management mechanisms.

Finally, these stakeholders demonstrated a high level of engagement, expressing their willingness to update cost estimates, actively participate in all phases of the project, and contribute to the functioning of the GRM, provided that a clear coordination framework and a realistic timeline are established. This dynamic nevertheless highlights the strong dependency of RAP implementation on effective technical coordination among stakeholders and on the timely availability of updated data, which constitutes a critical issue for managing project timelines and operational risks.

6.4.2.3. Community-based organizations representing vulnerable groups

Consultations with community-based organizations representing vulnerable groups, particularly APESCO, revealed strong concerns regarding the credibility of the compensation process and the effective realization of the project. The main fears relate to the risk of non-payment of compensation to PAPs and the possibility that the project may not materialize, given delays already observed since initial announcements. Expectations expressed by these stakeholders go beyond financial compensation and emphasize the need for structured support to PAPs, including broader consideration of precarious living conditions, particularly regarding access to water, electricity, and basic infrastructure.

Recent consultations confirm these concerns and highlight increased expectations for transparency and effective participation of vulnerable populations throughout the RAP implementation process. They also underline the need for tailored support mechanisms, particularly for individuals whose livelihoods may be affected, as well as the need for clarification of compensation modalities and eligibility criteria.

In terms of suggested improvements, the organization proposed promoting local labor during project implementation by providing a pool of individuals who could be mobilized during the construction phase, thereby serving both as an economic support measure and as a factor of social acceptability. Stakeholders also emphasized the importance of establishing accessible and inclusive mechanisms, particularly for grievance management, to ensure that vulnerable groups can effectively voice their concerns.

Finally, these actors expressed a concrete commitment to contribute to the GRM by making available members experienced in conflict management and supporting the local anchoring of the mechanism. While this reflects a strong willingness to engage, it also highlights the need to frame their participation to ensure fairness, representativeness, and credibility of the process.

6.4.2.4. Local-level authorities and community intermediaries

Consultations with local-level authorities, particularly neighborhood and street leaders, highlighted concerns closely linked to land tenure, security, and social realities in the affected areas. These concerns include the risk of eviction of households or occupants with informal arrangements or prior agreements, as well as indirect impacts of the project on household incomes, particularly where vulnerable property owners depend on rental income as their main livelihood source. These representatives also emphasized security risks in certain neighborhoods and the need to be informed in advance of field activities to support the safety of teams.

Recent consultations confirm the increasing willingness of these stakeholders to play a central role in RAP implementation, beyond their function as intermediaries, particularly through active participation in PAP identification, validation of collected information, and local mediation. This dynamic is accompanied by high expectations for institutional recognition and participation in decision-making mechanisms, particularly within the GRM, with some stakeholders expressing a desire to assume a leadership role at the local level.

Their expectations therefore include meaningful and continuous involvement in the process, both in community mobilization and in PAP identification and grievance management. They also expressed the desire to be formally recognized as full members of local mediation mechanisms, given their detailed knowledge of neighborhoods and local social dynamics. Among the recommendations made were a preference for monetary compensation, considered more appropriate than standardized relocation solutions, and the need to rapidly establish an accessible and credible GRM.

Additionally, these stakeholders expressed expectations regarding logistical and financial resources, as well as a strong interest in being involved in other aspects of the project, including local labor mobilization and, in some cases, recruitment processes. While this strong ownership represents a key lever for social acceptability, it also raises governance challenges, particularly regarding risks of conflicts of interest and the need to clearly define roles and responsibilities.

Overall, these stakeholders demonstrated a high level of engagement and position themselves as essential intermediaries for information dissemination, conflict prevention, and operational support to the RAP.

6.4.2.5. PAPs and directly affected local communities, including youth and women

Consultations with PAPs and directly affected communities, including youth and women, reveal a strong sensitivity to the practical conditions of RAP implementation, particularly regarding land security, compensation modalities, and clarity of the project timeline. The main concerns relate to the risk that the project may not materialize or may result in evictions without adequate compensation, in a context where some individuals report having previously experienced displacement or loss of assets. Expectations mainly concern the need for timely monetary compensation, a more transparent process, and a clear resettlement timeline allowing households to plan accordingly. Respondents also expressed a preference for the current compensation calculation method, considered more equitable than previous lump-sum approaches.

Recent consultations confirm these concerns and highlight stronger expectations regarding clarity of eligibility criteria, particularly for informal economic activities along the corridor, as well as practical implementation modalities of the RAP. Specific questions were also raised regarding compensation payment methods, particularly for individuals without bank accounts, highlighting a financial inclusion issue that must be anticipated within the project.

In terms of improving the process, PAPs requested better information, greater predictability of RAP steps, and effective integration of local representatives into grievance management mechanisms. Consultations also reveal a strong demand for direct PAP representation within the GRM, as well as a willingness to be involved in other aspects of the project, particularly recruitment processes and local labor mobilization.

Youth and women appear particularly affected by the social and economic impacts of the project, reinforcing the need for an inclusive approach tailored to their specific vulnerabilities, particularly in terms of access to information, compensation mechanisms, and economic opportunities.

Consultation reports conducted between February and March 2026 are provided in annex.

6.5. Phase 4 : Engagement plan for the next steps

6.5.1. Specific Gap Identified in Stakeholder Engagement (March 2026 Consultations)

During the stakeholder consultations conducted in March 2026, it was identified that several key stakeholders could not be consulted at this stage, as the organization and facilitation of their engagement fall under the direct responsibility of Metrokin.

These stakeholders include:

- the Agence Congolaise de l'Environnement (ACE),
- a previously identified major PAP: SOCIFER,
- and four newly identified major PAPs: Tower of Africa, Helios Towers, East Castle, and Standard Telecom.

These actors are considered critical to the successful implementation of the RAP, given their ownership or operation of infrastructure likely to be impacted by the updated project alignment.

As such, it is the responsibility of Metrokin to ensure that the following actions are carried out as a matter of priority:

- the organization of dedicated consultations with each of these stakeholders;
- the facilitation of joint site visits along the updated project corridor to accurately identify impacted assets;

- the collection and/or update of technical and financial cost estimates related to the relocation of their infrastructure.

At this stage, the absence of these consultations reflects a dependency on Metrokin for the completion of this engagement process and represents a significant operational and planning risk, particularly with regard to:

- the reliability of resettlement cost estimates;
- the feasibility and scheduling of infrastructure relocation;
- and the overall coordination between the Project and concessionaires.

Addressing this gap is therefore a priority action for Metrokin in the next phase of stakeholder engagement, and will be essential to ensure the timely and effective implementation of the RAP.

6.5.2. Enhanced stakeholder engagement approach

The stakeholder engagement strategy has been designed as a key instrument for managing social risks identified during the consultation phase, including risks related to compensation transparency, institutional alignment, implementation delays, and potential social tensions.

Engagement activities are structured to go beyond compliance with OS5 requirements and aim to ensure meaningful, inclusive, and continuous participation of all relevant stakeholders throughout the Project lifecycle.

Engagement approaches will be adapted depending on the level of interaction required, ranging from information disclosure to consultation, active participation, and, where appropriate, co-construction of specific measures, particularly in relation to livelihood restoration activities.

Special attention will be given to the inclusion of vulnerable groups, including women, youth, and economically affected PAPs, through targeted consultations, adapted communication methods, and dedicated support during key stages of the resettlement process.

The Grievance Redress Mechanism (GRM) will play a central role in the engagement strategy, serving as a continuous feedback tool and enabling adaptive management of social risks throughout implementation.

Finally, it should be noted that the effectiveness of this engagement strategy is partly dependent on the timely mobilization of key stakeholders by Metrokin, particularly large PAPs and institutional actors. Ensuring their full participation in upcoming phases is therefore critical to the successful implementation of the RAP.

The table below translates this strategy into concrete engagement activities planned throughout the Project lifecycle. It should be noted that during the subsequent engagement for the implementation of resettlement, it will be necessary to engage with civil society organisations that can provide support for resettlement and livelihood restoration.

Table 4 : Stakeholder and PAP engagement plan

Project phase	Stakeholder	Engagement approach	Engagement tools	Frequency
Preparation	PAP Committees involved in resettlement Municipal authorities and neighborhoods	Group discussions Disclosure of RAP results (eligibility, inventories, compensation amounts) Grievance recovery (if applicable)	ESIA, RAP	Single At least 6 months before resettlement and before the start of construction activities
Preparation	PAP Committees involved in resettlement Municipal authorities and neighborhoods	Public consultation, group discussion to validate compensation contracts and explain the rest of the resettlement process Public consultation on the presentation of the claims redress mechanism	RAP	One time At least 6 months before resettlement and before the start of construction activities
Preparation	PAP Committees involved in relocation	Consultation and group discussion to define and validate LRP activities	RAP/LRP	One-off At least 6 months prior to resettlement and before construction activities commence
Preparation	PAP, municipal and traditional authorities	Establishment of a community resettlement activity	RAP/LRP	One-off At least 3 months prior to resettlement
Preparation	PAP Committees involved in relocation Municipal authorities and neighborhoods	Information on the start of relocation activities	RAP/LRP SEP	Unique At least 3 months before resettlement
Preparation	PAP	Information on relocation activities Collaboration to mobilise those concerned	RAP/LRP SEP	Twice a year
Preparation	Municipal authorities and neighborhoods	Information and authorisation of resettlement activities	RAP/LRP SEP	Twice a year
Preparation	PAP Committees related to relocation	Information and consultation: Payment of compensation, removal of structures, commencement of livelihood restoration activities	RAP/LRP SEP	One-time 1 month before resettlement
Construction	PAP Committees involved in resettlement Municipal authorities and neighborhoods	Resettlement monitoring Complaints management Satisfaction with livelihood restoration activities	RAP/LRP SEP	Quarterly during the first year, Twice a year during the second and third years of implementation
Operational (if livelihood restoration activities are still being implemented during the operational phase)	PAP Resettlement-related committees Municipal authorities and neighborhoods	Resettlement monitoring Complaints management Satisfaction with livelihood restoration activities	RAP/LRP SEP	Twice a year
Preparation & Construction	Local communities (women, youth, vulnerable groups) Worker representatives Local NGOs & women's associations	Awareness campaigns on Gender-Based Violence (GBV), Sexual Exploitation and Abuse (SEA), and Sexual Harassment (SH) Code of Conduct signature for workers Co-design of confidential,	SEA/SH Action Plan Worker Code of Conduct SEP GRM Protocols	Quarterly awareness sessions Continuous monitoring during construction

		survivor-centric grievance reporting pathways		
Construction	Local job seekers Commune authorities (Limete, Masina, Barumbu, etc.) Contractors & Subcontractors	Information disclosure on local hiring recruitment criteria, skills requirements, and labor rights Sensitization on occupational health and safety (OHS) and community security	Labor Management Procedures (LMP) SEP Community Health & Safety Plan	Monthly recruitment notices Bi-annual community labor forums
Preparation & Construction	Pedestrians, commuters, motorists School authorities near rail corridors Commune traffic management authorities	Public safety awareness campaigns regarding active rail line hazards, track crossings, and heavy construction equipment Dissemination of temporary traffic detour and safety plans	Traffic & Road Safety Management Plan Community Health & Safety Plan SEP	Bi-monthly safety briefings Intense campaigns prior to major rail works
Construction & Operational	Vulnerable groups (elderly, persons with disabilities, female-headed households, informal workers)	Tailored focus group discussions on accessible station design, safe transport access, and targeted inclusion in social development initiatives	Gender & Social Inclusion Plan SEP ESIA	Bi-annually during construction Annually during operation
Construction & Operational	Commercial transport operators (Taxi-bus drivers, Mototaxistes / 'Wewa') Local business owners near stations	Consultation on temporary and permanent traffic disruption, station access points, feeder transport integration, and mitigation of economic displacement	LRP Traffic Management Plan SEP	Quarterly during construction phase Bi-annually during early operation

6.5.3. Information dissemination

Table 5 : Information and dissemination strategy

Project phase	Objectives	Information	Means	Frequency
Preparation	PAP Committees involved in resettlement Municipal authorities and neighbourhoods	Disclosure of the RAP	Public information sessions Disclosure of the non-technical summary and compensation plans in municipal and neighbourhood offices	Once only Allow at least two weeks for consultation of the documents
Preparation	PAP Committees involved in resettlement Municipal authorities and neighbourhoods	Complaints management process	Public information sessions	Unique
Preparation	PAP Committees involved in resettlement Municipal authorities and neighbourhoods	Disclosure of the LRP	Public information sessions	Unique
Preparation	PAP Committees related to resettlement Municipal authorities and neighbourhoods	Resettlement schedule (planning of compensation payments, land acquisition, start of livelihood restoration activities)	Public information sessions	One-off
Construction	PAP Resettlement committees Municipal authorities and neighbourhoods	Planning of construction activities Any major changes to the project footprint, particularly if they involve new PAPs, such as temporary or permanent land occupation.	Public information sessions	One-off

7. Stakeholder engagement strategy

7.1. Objectives of the Stakeholder Engagement Strategy

The stakeholder engagement strategy for the MetroKin project aims to ensure structured, continuous, and inclusive engagement with all stakeholders throughout the project lifecycle.

Its key objectives are to:

- Ensure timely, transparent, and accessible information disclosure;
- Promote meaningful participation of stakeholders, particularly project-affected populations (PAPs);
- Prevent and mitigate social risks and potential conflicts;
- Facilitate constructive dialogue between the project and stakeholders;
- Support the effective implementation of mitigation measures, including those related to economic displacement and access restrictions.

This strategy builds directly on the findings of stakeholder consultations (Section 6) and the analysis of stakeholder expectations and concerns (Section 5).

7.2. Guiding Principles

Stakeholder engagement under the MetroKin project is guided by the following principles:

- Inclusiveness: ensuring that all stakeholder groups, particularly vulnerable populations, are adequately represented and engaged;
- Transparency: providing clear, accurate, and timely information regarding project activities, impacts, and mitigation measures;
- Accessibility: adapting communication methods to local contexts, languages, and literacy levels;
- Responsiveness: ensuring that stakeholder feedback is considered and addressed;
- Continuity: maintaining engagement throughout all project phases;
- Conflict sensitivity: proactively identifying and managing potential sources of tension.

7.3. Engagement Approach by Stakeholder Category

Stakeholder engagement will be tailored to the specific characteristics, needs, and levels of influence of each stakeholder group.

7.3.1. Project-Affected Persons (PAPs)

Given their high level of exposure to project impacts, PAPs will be the primary focus of engagement activities.

Engagement will include:

- Regular community meetings and consultations;
- Targeted outreach to economic actors, particularly informal traders;
- Continuous information dissemination on project impacts, timelines, and mitigation measures;
- Dedicated engagement sessions on compensation processes and livelihood restoration measures.

7.3.2. Large Affected Entities

Engagement with large affected entities (e.g., concessionaires, utility operators) will focus on:

- Technical coordination and information sharing;
- Bilateral meetings to address specific impacts (e.g., asset relocation);
- Early identification and resolution of potential conflicts.

7.3.3. Public Authorities

Engagement with public authorities will include:

- Regular coordination meetings;
- Technical working groups;
- Institutional consultations to ensure alignment with regulatory and policy frameworks.

7.3.4. Civil Society and Community Leaders

These stakeholders will play a key role in facilitating communication and supporting conflict prevention.

Engagement will include:

- Regular information sessions;
- Involvement in awareness-raising activities;
- Participation in community-level dialogue mechanisms.

7.3.5. Vulnerable Groups

Specific measures will be implemented to ensure the inclusion of vulnerable groups:

- Focus group discussions tailored to specific groups (e.g., women, youth);
- Use of appropriate communication channels and formats;
- Targeted support to facilitate participation.

7.4. Engagement Methods and Tools

A combination of engagement methods will be used to ensure effective outreach and participation, including:

- Community meetings and public consultations;
- Focus group discussions;
- Individual interviews;
- Use of local communication channels (e.g., community relays, local media);
- Distribution of information materials adapted to the local context.

Particular attention will be paid to ensuring that communication tools are accessible, culturally appropriate, and understandable to all stakeholders.

7.5. Communication Strategy

Given the complexity and sensitivity of the MetroKin project, communication will play a critical role in managing expectations and preventing misinformation.

The communication strategy will focus on:

- Delivering clear and consistent messages regarding project objectives, impacts, and timelines;
- Avoiding unrealistic expectations, particularly regarding employment opportunities;
- Providing regular updates throughout project implementation;
- Actively addressing rumors and misinformation;
- Using locally appropriate communication channels, including community leaders and local media.

7.6. Link with the Grievance Redress Mechanism (GRM)

The stakeholder engagement strategy is closely linked to the Grievance Redress Mechanism (GRM) presented in Section 8.

Engagement activities will:

- Inform stakeholders about the existence and functioning of the GRM;
- Encourage the use of the GRM as a tool for addressing concerns;
- Ensure that feedback collected through engagement activities is integrated into grievance management processes.

7.7. Adaptive and Phased Approach

Stakeholder engagement will be implemented in a phased manner, aligned with the different stages of the project (preparation, construction, operation).

The strategy will remain flexible and adaptive, allowing adjustments based on:

- evolving project design;
- feedback from stakeholders;
- emerging risks and challenges.

A detailed stakeholder engagement plan by project phase is presented in the following section.

8. Grievance Redress Mechanism (GRM)

8.1. Introduction and justification

The MetroKin Project recognizes that its activities, particularly land acquisition, resettlement, and construction may impact local communities. This Grievance Redress Mechanism (GRM) is established as a formal, transparent, and proactive platform to receive, evaluate, and facilitate the resolution of concerns raised by Project Affected Persons (PAPs).

In accordance with IFC Performance Standards (PS1 & PS5) and AfDB Integrated Safeguards System (ISS OS5 & OS10), this mechanism is justified by the need to provide a non-judicial first line of response that is culturally appropriate, free of charge, and protects complainants from any form of reprisal.

As presented in the ESIA, the GRM will apply to the Project's PAPs and will provide a structured means of receiving and resolving concerns raised by individuals or communities who believe they have been adversely affected by the Project. More specifically, the GRM will apply to the preparation and implementation of the RAP/LRP. For example, in the case of the inventory and census phase, complaints are more likely to relate to the omission of a PAP, the incorrect demarcation of a plot of land, a land conflict that has not been taken into account, etc.

8.2. Objectives

The primary goal is to ensure that all grievances are addressed in a timely and consistent manner. Specific objectives include:

- Amicable resolution: Prioritizing negotiation and mediation to resolve disputes at the community level before they escalate to legal proceedings.
- Addressing historical displacement: Specifically capturing and resolving grievances related to any displacement of PAPs that occurred prior to the formal compensation and consultation process (as per AfDB OS5 and IFC PS5, par. 24).
- Inclusivity: Ensuring that vulnerable groups, including women, the elderly, and persons with disabilities, have equal and safe access to the mechanism.
- Continuous improvement: Analyzing grievance trends to adjust project operations and prevent recurring issues (e.g., dust, noise, or safety concerns at rail crossings).

The project will give priority to negotiation and amicable conciliation. In the absence of an amicable agreement between the complainants and the Project, the complainants will be informed by MetroKin or its partners of the procedure to follow to express their dissatisfaction and submit their complaints to the national judicial system.

8.3. Scope of the GRM

The complaint management mechanism requires that complaints be collected and recorded in a register that will be accessible at the following locations:

- At the town halls of La Gombe, Barumbu, Limete, Masina and Nsele
- At the offices of the neighbourhood chiefs along the railway corridor
- Directly at the project office

The GRM is applicable to all individuals, households, and communities affected by the MetroKin project corridor. It covers:

- Resettlement & compensation: Omissions from census, land demarcation disputes, and valuation of assets.
- Construction impacts: Nuisances (noise, dust, vibrations), damage to private property, and restricted access to livelihoods.
- Labor & security: Grievances regarding the conduct of project workers, subcontractors, or security personnel.
- Sensitive cases: A dedicated, ultra-confidential channel for Gender-Based Violence (GBV) and Sexual Harassment (SH).

8.4. GRM structure and composition: the Local Mediation Committee (LMC)

To ensure an impartial and transparent resolution process at the community level, a Local Mediation Committee (LMC) will be established in each of the affected municipalities (La Gombe, Barumbu, Limete, Masina, and Nsele).

8.4.1. Composition of the LMC

The committee is designed to reflect a balanced representation of project stakeholders and community leaders. It will be composed of:

- Metrokin Representative: To provide technical project data and implement agreed-upon solutions.
- Municipal representative: From the municipality and/or technical services for housing and urban planning (to verify land-use compliance).
- Community leaders: Representatives of neighborhood leaders and local traditional authorities.
- Economic stakeholders: Representatives of economic operators (e.g., market managers, traders' associations) to address livelihood impacts.
- Vulnerable group advocates: One representative each from women's groups and youth groups, ensuring that grievances from these demographics are heard.

8.4.2. Roles and responsibilities

The LMC acts as a social "buffer" and a formal mediation body. Its key functions include:

- independent review: Objectively assessing grievances that could not be resolved at the first point of contact with MetroKin.
- fact-finding: Conducting site visits and community inquiries to verify the validity of claims.
- Conciliation: Facilitating dialogue between the PAP and the Project to reach a mutually acceptable agreement.
- Reporting: Preparing formal Conciliation Reports to document the resolution process and final outcomes.

8.4.3. External recourse and judicial support

While MetroKin prioritizes amicable settlement through the LMC, the mechanism does not restrict the PAPs' right to access external state dispute resolution systems (customary, administrative, or judicial).

Consistent with IFC PS5, if a PAP chooses to pursue legal action, the Project is committed to:

- Providing clear guidance on the available legal pathways.
- Covering the costs of the proceedings (including independent expert fees) to ensure that financial barriers do not prevent PAPs from seeking justice.

8.5. Guiding principles and good practices

To ensure the effectiveness and international compliance of the GRM, MetroKin commits to the following core principles throughout the complaint handling process:

- legitimacy and trust: The procedure is designed to be perceived as legitimate by local communities. Trust is built through regular reporting on the mechanism's performance and by verifying community perception through periodic surveys.
- fairness and predictability: The process follows a clear, time-bound sequence (as detailed in the methodology section). Every complaint—whether perceived as "real" or not—will be formally recorded and treated with equal seriousness.
- accessibility and local language: The procedure is widely publicized across the railway corridor. To ensure no barriers to entry, complaints can be submitted in local languages (Lingala/Kituba), and resolutions will be communicated both verbally and in writing.
- transparency and dialogue: Complainants are entitled to regular updates on the status of their grievance. The process is based on meaningful dialogue, often involving site visits to ensure a thorough understanding of the issue from the complainant's perspective.

- rights-compatibility: The mechanism is aligned with Congolese legislation, the AfDB Integrated Safeguards System (ISS), IFC Performance Standards, and internationally recognized human rights. It does not prevent access to judicial or administrative remedies.
- confidentiality and non-retaliation: The Project strictly guarantees the right to anonymity and confidentiality. No complainant shall face reprisals, harassment, or intimidation for using the GRM.
- inclusivity of vulnerable groups: Specific attention is paid to subgroups (women, youth, elderly, minorities, and persons with disabilities). The mechanism is designed to be "pro-vulnerable," ensuring their concerns are treated with the same priority as those of dominant community members.
- continuous learning: MetroKin will analyze the root causes of grievances monthly. This "feedback loop" allows the Project to adjust its operational procedures to prevent recurring complaints and improve social performance.

8.6. Multiple entry channels and accessibility

To ensure that the GRM is accessible to all stakeholders, regardless of their location, literacy level, or physical ability, MetroKin provides multiple entry points for submitting grievances.

Diversity of submission channels

Complainants may choose the channel that is most convenient and secure for them:

- Physical complaint registers: Located at the town halls (La Gombe, Barumbu, Limete, Masina, and Nsele), at the offices of the neighborhood chiefs (Chefs de quartier) along the railway corridor, and at the main Project Office.
- Grievance boxes: Secure, locked boxes installed at strategic locations (railway stations, main construction sites, and community centers). These boxes are collected weekly by the Social Team.
- Telephone hotline & sms: A dedicated toll-free number available during business hours, allowing for verbal reports and ensuring accessibility for those with limited literacy.
- Email & digital: A dedicated project email address for formal written grievances.
- Community meetings: Grievances can be raised verbally during regular stakeholder consultation meetings or via the Community Resettlement Committees.
- Field staff: Community Relations Officers (CROs) stationed along the corridor are trained to record verbal complaints directly into the project log.

Measures for vulnerable groups and inclusion

In accordance with IFC PS1 and AfDB OS10, MetroKin implements proactive measures to remove barriers for disadvantaged groups:

- Home visits: For the elderly, persons with disabilities, or those with restricted mobility, the Project will conduct home visits to record grievances upon request or referral.
- Gender-sensitive intake: Female Community Relations Officers will be available to receive complaints from women who may feel uncomfortable speaking to male staff, particularly regarding sensitive social issues.
- Language accessibility: All forms and information materials are available in French, Lingala, and Kituba. Verbal grievances in local languages will be transcribed by project staff.

8.7. Complaint management methodology and timeline

MetroKin will implement a standardized six-step process to ensure every grievance is handled with rigor and transparency.

Step 1: Receipt of the complaint in written or oral form

- Immediate action: Upon receiving a complaint through any of the multiple channels, the receiver must provide the complainant with a formal Receipt/Acknowledgment of Receipt.

Step 2: Registration of the complaint by the complaints officer

- Registration: The complaint is centralized in the Master Grievance Database within 24 hours.

- Acknowledgment: If not provided instantly (e.g., via mail or box), a formal acknowledgment must reach the complainant within 48 hours, informing them of their unique case number and the assigned focal point.

Step 3: Examination of the admissibility of the complaint

The Social Team will categorize the grievance within 5 working days:

- Category 1 (low): Minor nuisances (dust, noise).
- Category 2 (medium): Standard compensation disputes, land demarcation issues.
- Category 3 (high/sensitive): Historical displacement claims, significant livelihood loss, or Sensitive Cases (GBV/SH).
- Note on GBV: Gender-Based Violence grievances bypass standard inspection and are immediately diverted to the Sensitive Case Protocol (referral to medical/legal aid within 24h).

Step 4: Meeting with the complainant, issuing an acknowledgement of receipt

- Site Visit: An inspection visit must be conducted within 7 working days of registration to verify the facts.
- Engagement: The investigation includes meetings with the complainant and, if necessary, technical measurements (e.g., plot survey or noise level check).
- Evidence: All findings are documented in an Inspection Report.

Step 5: Basic case : resolution and amicable settlement (15-day target)

- Proposal: MetroKin will propose a resolution or compensation adjustment based on the investigation.
- Target: 90% of grievances must be resolved and closed within 30 days.
- Closure: Once an agreement is reached, both parties sign a File Closure Form and the grievance file is archived.

Step 6: Complex case: escalation and mediation (the recourse mechanism)

If the complainant rejects the proposed solution:

- Level 2 mediation: The case is referred to the Local Mediation Committee (LMC) (as described in Section 1.4).
- Independent expert: In complex valuation disputes, the Project will commission an independent expert (at no cost to the PAP) to provide a neutral assessment as per IFC PS5.
- Final recourse: The project Grievance Redress Mechanism is exclusively an amicable, extrajudicial, and non-judicial process aimed at facilitating dialogue and consensus-based resolutions. While complainants retain their full legal right to seek judicial remedy through national courts at any stage of the process, the court system exists independently of this project-level GRM.
 If a complaint cannot be resolved through the initial project-level channels, it is escalated to the Project-Level Appeal and Mediation Committee as the final internal step for amicable resolution. Should this project-level process fail to reach a mutually agreed settlement, the grievance is formally closed at the project level, and the complainant is informed of external recourse options. These include seeking legal redress through national judicial authorities or, where applicable, raising non-compliance concerns directly with the AfDB's Independent Recourse Mechanism (IRM). However, both judicial remedies and the AfDB IRM function completely outside the scope and governance of the project-level GRM workflow.

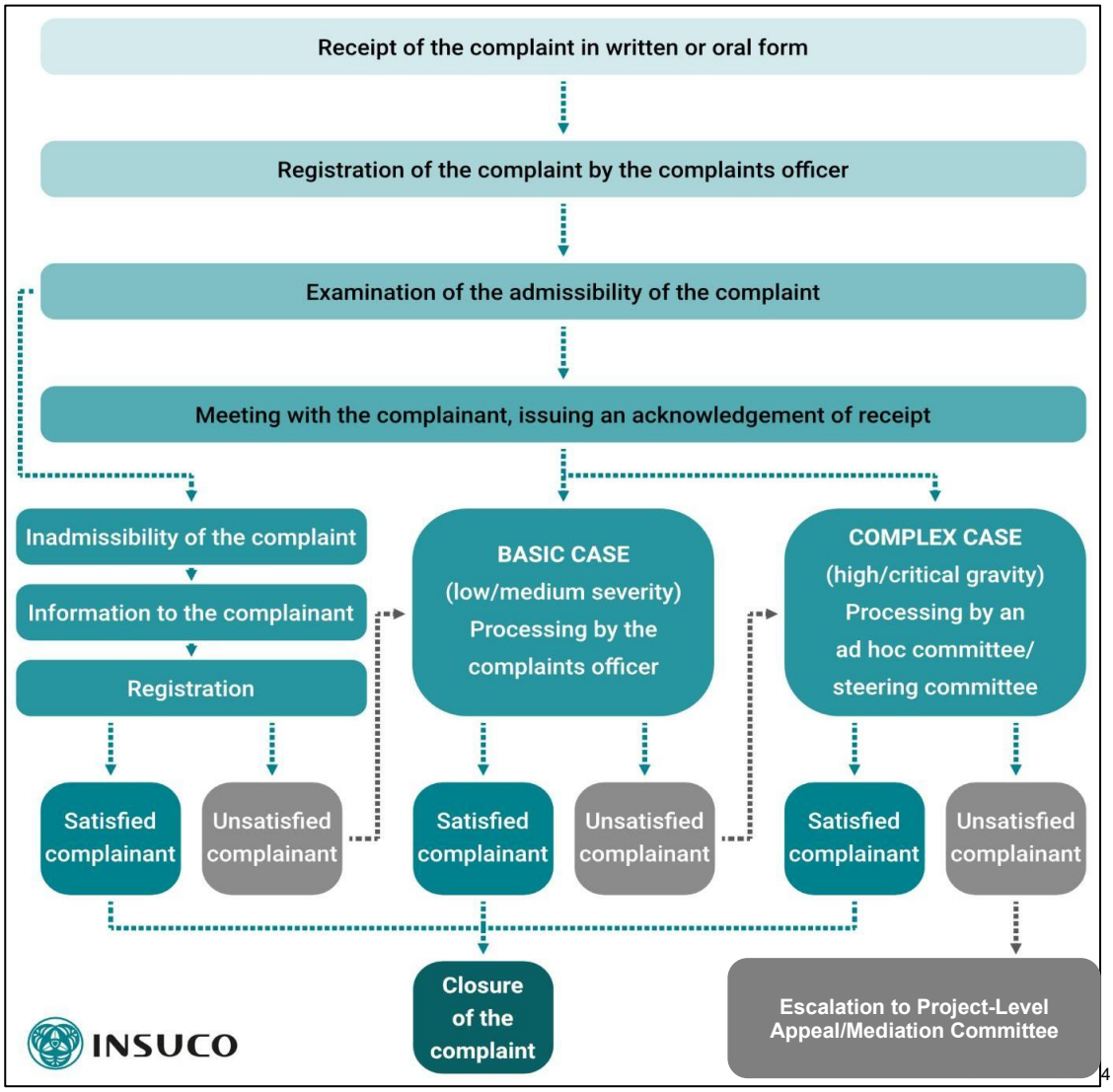


Figure 6 : Grievance Redress Mechanism

8.8. Monitoring, reporting, and stakeholder consultation

To ensure transparency and continuous improvement (as required by IFC PS1 and AfDB OS10), the GRM performance will be systematically tracked and shared with stakeholders.

8.8.1. Monitoring and trend analysis

All grievances are logged in a Centralized Digital Database. This allows MetroKin to:

- Track trends: Identify recurring issues (e.g., if 40% of complaints relate to dust in a specific district, operational measures will be adjusted).
- Performance indicators (KPIs): Monitor the percentage of grievances acknowledged within 48h and closed within 30 days.
- Monthly dashboard: A summary of active, resolved, and escalated cases will be reviewed by the Project Management Unit.

8.8.2. Reporting and feedback loop

[4] Legal Remedy: The complainant retains the right to access national courts at any time.

AfDB Accountability: Affected people may also access the AfDB Independent Recourse Mechanism (IRM) if they believe harm resulted from the Bank's non-compliance with its E&S policies.

- RAP progress reports: Anonymized summaries of the grievance log will be included in the quarterly Resettlement Action Plan (RAP) monitoring reports submitted to the AFC and other lenders.

- Public disclosure: Quarterly summaries (number of complaints received vs. resolved) will be communicated back to the communities during stakeholder meetings to build trust in the mechanism's effectiveness.

8.8.3. Stakeholder consultation and validation

In line with AfDB OS10 and IFC PS1, this GRM is not a static document. It will be:

- Presented and discussed: The proposed structure and channels will be presented to PAPs during the next round of consultations for feedback.
- Culturally validated: Consultations will ensure that the designated locations for registers and boxes are perceived as safe and accessible by all, including women and marginalized groups.

8.9. Engagement stakeholder strategy

The stakeholder engagement strategy has been designed as a key instrument for managing social risks identified during the consultation phase, including risks related to compensation transparency, institutional alignment, implementation delays, and potential social tensions.

Engagement activities are structured to go beyond compliance with ESS5 requirements and aim to ensure meaningful, inclusive, and continuous participation of all relevant stakeholders throughout the Project lifecycle.

Engagement approaches will be adapted depending on the level of interaction required, ranging from information disclosure to consultation, active participation, and, where appropriate, co-construction of specific measures, particularly in relation to livelihood restoration activities.

Special attention will be given to the inclusion of vulnerable groups, including women, youth, and economically affected PAPs, through targeted consultations, adapted communication methods, and dedicated support during key stages of the resettlement process.

The Grievance Redress Mechanism (GRM) will play a central role in the engagement strategy, serving as a continuous feedback tool and enabling adaptive management of social risks throughout implementation.

Finally, it should be noted that the effectiveness of this engagement strategy is partly dependent on the timely mobilization of key stakeholders by Metrokin, particularly large PAPs and institutional actors. Ensuring their full participation in upcoming phases is therefore critical to the successful implementation of the RAP.

The table below translates this strategy into concrete engagement activities planned throughout the Project lifecycle. It should be noted that during the subsequent engagement for the implementation of resettlement, it will be necessary to engage with civil society organisations that can provide support for resettlement and livelihood restoration.

Table 6 : Stakeholders engagement strategy

Project phase	Stakeholder	Engagement approach	Engagement tools	Frequency
Preparation	PAP Committees involved in resettlement Municipal authorities and neighborhoods	Group discussions Disclosure of RAP results (eligibility, inventories, compensation amounts) Grievance recovery (if applicable)	ESIA, RAP	Single At least 6 months before resettlement and before the start of construction activities
Preparation	PAP Committees involved in resettlement Municipal authorities and neighborhoods	Public consultation, group discussion to validate compensation contracts and explain the rest of the resettlement process Public consultation on the presentation of the claims redress mechanism	RAP	One time At least 6 months before resettlement and before the start of construction activities
Preparation	PAP Committees involved in relocation	Consultation and group discussion to define and validate LRP activities	RAP/LRP	One-off At least 6 months prior to resettlement and before construction activities commence
Preparation	PAP, municipal and traditional authorities	Establishment of a community resettlement activity	RAP/LRP	One-off At least 3 months prior to resettlement
Preparation	PAP Committees involved in relocation Municipal authorities and neighborhoods	Information on the start of relocation activities	RAP/LRP SEP	Unique At least 3 months before resettlement
Preparation	PAP	Information on relocation activities Collaboration to mobilise those concerned	RAP/LRP SEP	Twice a year
Preparation	Municipal authorities and neighborhoods	Information and authorisation of resettlement activities	RAP/LRP SEP	Twice a year
Preparation	PAP Committees related to relocation	Information and consultation: Payment of compensation, removal of structures, commencement of livelihood restoration activities	RAP/LRP SEP	One-time 1 month before resettlement

Construction	PAP Committees involved in resettlement Municipal authorities and neighborhoods	Resettlement monitoring Complaints management Satisfaction with livelihood restoration activities	RAP/LRP SEP	Quarterly during the first year, Twice a year during the second and third years of implementation
Operational (if livelihood restoration activities are still being implemented during the operational phase)	PAP Resettlement-related committees Municipal authorities and neighborhoods	Resettlement monitoring Complaints management Satisfaction with livelihood restoration activities	RAP/LRP SEP	Twice a year
Preparation & Construction	Local communities (women, youth, vulnerable groups) Worker representatives Local NGOs & women's associations	Awareness campaigns on Gender-Based Violence (GBV), Sexual Exploitation and Abuse (SEA), and Sexual Harassment (SH) Code of Conduct signature for workers Co-design of confidential, survivor-centric grievance reporting pathways	SEA/SH Action Plan Worker Code of Conduct SEP GRM Protocols	Quarterly awareness sessions Continuous monitoring during construction
Construction	Local job seekers Commune authorities (Limete, Masina, Barumbu, etc.) Contractors & Subcontractors	Information disclosure on local hiring recruitment criteria, skills requirements, and labor rights Sensitization on occupational health and safety (OHS) and community security	Labor Management Procedures (LMP) SEP Community Health & Safety Plan	Monthly recruitment notices Bi-annual community labor forums
Preparation & Construction	Pedestrians, commuters, motorists School authorities near rail corridors Commune traffic management authorities	Public safety awareness campaigns regarding active rail line hazards, track crossings, and heavy construction equipment Dissemination of temporary traffic detour and safety plans	Traffic & Road Safety Management Plan Community Health & Safety Plan SEP	Bi-monthly safety briefings Intense campaigns prior to major rail works
Construction & Operational	Vulnerable groups (elderly, persons with disabilities, female-headed households, informal workers)	Tailored focus group discussions on accessible station design, safe transport access, and targeted inclusion in social development initiatives	Gender & Social Inclusion Plan SEP ESIA	Bi-annually during construction Annually during operation
Construction & Operational	Commercial transport operators (Taxi-bus drivers, Mototaxistes / 'Wewa') Local business owners near stations	Consultation on temporary and permanent traffic disruption, station access points, feeder transport integration, and mitigation of economic displacement	LRP Traffic Management Plan SEP	Quarterly during construction phase Bi-annually during early operation

Information dissemination

Table 7 : Information dissemination strategy

N°	Project phase	Objectives / Target Groups	Information	Means	Frequency
1	**Preparation**	PAP Committees involved in resettlement Municipal authorities and neighbourhoods	Disclosure of the RAP	Public information sessions Disclosure of the non-technical summary and compensation plans in municipal and neighbourhood offices	Once only Allow at least two weeks for consultation of the documents
2	**Preparation**	PAP Committees involved in resettlement Municipal authorities and neighbourhoods	Complaints management process (Project-level GRM / MGP)	Public information sessions, posters, brochures in local language (Lingala/French), community notice boards	Unique / Continuous accessibility
3	**Preparation**	PAP Committees involved in resettlement Municipal authorities and neighbourhoods	Disclosure of the LRP (Livelihood Restoration Plan)	Public information sessions	Unique
4	**Preparation**	PAP Committees related to resettlement Municipal authorities and neighbourhoods	Resettlement schedule (planning of compensation payments, land acquisition, start of livelihood restoration activities)	Public information sessions	One-off
5	**Construction**	PAP Resettlement committees Municipal authorities and neighbourhoods	Planning of construction activities Any major changes to the project footprint, particularly if they involve new PAPs, such as temporary or permanent land occupation.	Public information sessions	One-off
6	**Preparation & Construction**	General public, impacted communities, local NGOs, municipal authorities	Environmental & Social Impact Assessment (ESIA / EIES) and ESMP (PGES)	Public disclosure meetings, publication of Executive Non-Technical Summaries on AfDB & MetroKin websites, copies deposited at commune halls	Prior to construction appraisal (at least 60-120

					days disclosure window)
7	**Preparation & Construction**	Local communities, women's groups, youth associations, construction workforce	Gender-Based Violence (GBV / SEA / SH) prevention strategy and Worker Code of Conduct	Targeted community awareness sessions, radio broadcasts, distribution of flyers, posting Worker Code of Conduct at job sites and community centers	Quarterly sessions during construction
8	**Construction**	Local residents, pedestrians, commuters, motorists, school administrators near rail tracks	Traffic management, detours, rail safety risks, noise/vibration mitigation, and heavy machinery movement	Public safety signage, local radio announcements, SMS alerts, flyers distributed at train stations and schools along the corridor	Bi-weekly updates prior to major works or traffic diversions
9	**Preparation & Construction**	Local job seekers, commune leadership, subcontractors	Local recruitment procedures, job availability, fair labor standards, and OHS requirements	Notice boards at commune halls, local recruitment centers, radio announcements, community briefing meetings	Monthly or as new recruitment drives occur
10	**Construction & Operation**	Vulnerable groups (elderly, persons with disabilities, female-headed households), transport operators (Wewa, Taxi-bus)	Universal accessibility design in train stations, passenger safety measures, and feeder transport integration plans	Focus group discussions, dedicated consultative forums, accessible printed materials, project information sessions	Bi-annually during construction & initial operational phase

9. Stakeholder engagement plan by project phase

Stakeholder engagement for the MetroKin project will be implemented through a phased approach aligned with the different stages of project development, including preparation, construction, and operation.

This phased approach ensures that engagement activities are adapted to the nature and intensity of impacts at each stage of the project, and that stakeholders are appropriately informed and involved throughout the project lifecycle.

9.1. Engagement Plan by Phase

9.1.1. Preparation Phase

During the preparation phase, stakeholder engagement will focus on information disclosure, consultation, and validation of project design and mitigation measures.

Activity	Stakeholders	Objective	Frequency	KPI
Initial information meetings	PAPs, communities	Present project and anticipated impacts	Once / as needed	% of identified PAPs informed (>80%)
Targeted consultations	PAPs, economic actors	Identify concerns and expectations	Several sessions	Number of consultations conducted; diversity of participants
Institutional meetings	Authorities	Ensure alignment and approvals	Regular	% of key institutions consulted (100%)
Engagement with large PAPs	Utilities, companies	Identify technical constraints	As needed	% of large PAPs consulted (100%)

9.1.2. Construction Phase

During the construction phase, engagement will focus on impact management, communication, and grievance handling.

Activity	Stakeholders	Objective	Frequency	KPI
Community meetings	PAPs	Inform on works schedule and impacts	Monthly	Number of meetings held; attendance rate
Targeted outreach to businesses	Economic actors	Minimize economic disruption	Continuous	% of affected businesses consulted (>90%)
GRM awareness campaigns	All stakeholders	Promote grievance mechanism	Continuous	% of stakeholders aware of GRM (>80%)
Coordination meetings	Authorities, contractors	Address issues and coordination	Regular	Number of coordination meetings; issues resolved

9.1.3. Operation Phase

During the operation phase, engagement will focus on long-term communication, user engagement, and feedback mechanisms.

Activity	Stakeholders	Objective	Frequency	KPI
Public information campaigns	General public	Promote use of MetroKin services	Periodic	Number of campaigns conducted; outreach coverage
Feedback collection	Users	Improve service delivery	Continuous	Number of feedbacks received; satisfaction rate
Institutional coordination	Authorities	Ensure regulatory compliance	Regular	Number of coordination meetings; compliance issues addressed

9.1.4. Specific Measures for Vulnerable Groups

Specific measures will be implemented to ensure the effective participation of vulnerable groups across all project phases, including:

- targeted consultations and focus groups;
- adapted communication methods;
- involvement of local community relays;
- facilitation measures to remove barriers to participation.

KPI examples:

- % of women participating in consultations (>40%)
- number of consultations targeting vulnerable groups
- qualitative feedback from vulnerable participants

9.1.5. Integration with GRM

The stakeholder engagement plan is closely linked to the Grievance Redress Mechanism (GRM), which will be operational throughout all project phases.

Engagement activities will support the dissemination and use of the GRM and ensure that grievances are addressed in a timely and effective manner.

KPI examples:

- % of grievances resolved within defined timeframe (>90%)
- average resolution time
- % of complainants satisfied with resolution

10. Institutional arrangements

The effective implementation of the Stakeholder Engagement Plan (SEP) for the MetroKin project requires a clear definition of roles and responsibilities among all parties involved.

Institutional arrangements have been designed to ensure:

- effective coordination between project stakeholders;
- proper implementation of stakeholder engagement activities;
- efficient management of grievances;
- continuous monitoring and reporting of stakeholder engagement performance.

10.1. Key Actors and Responsibilities

10.1.1. Project Developer (MetroKin Project Entity)

The Project Developer holds overall responsibility for the implementation of the SEP.

Key responsibilities include:

- Ensuring compliance with international standards (IFC, AfDB) and project commitments;
- Overseeing stakeholder engagement activities across all project phases;
- Allocating adequate resources (human, technical, financial) for SEP implementation;
- Ensuring the effective functioning of the Grievance Redress Mechanism (GRM);
- Reporting to lenders and relevant authorities on stakeholder engagement performance.

10.1.2. Environmental and Social (E&S) Team

A dedicated Environmental and Social (E&S) team will be responsible for the day-to-day implementation of the SEP.

Responsibilities include:

- Planning and conducting stakeholder engagement activities;
- Coordinating consultation processes with affected communities;
- Monitoring stakeholder concerns and social risks;
- Managing and documenting stakeholder interactions;
- Supporting the implementation and monitoring of the GRM.

10.1.3. Community Liaison Mechanism (CLM) / Local Liaison Committees

Local-level engagement will be supported by Community Liaison Mechanisms (CLM), including local liaison committees or focal points. Responsibilities include:

- Acting as a direct interface between the project and local communities;
- Facilitating communication and dissemination of information;
- Supporting grievance collection and resolution at the local level;
- Identifying emerging issues and community concerns.

10.1.4. Contractors

Contractors involved in project implementation will play a key role, particularly during the construction phase.

Their responsibilities include:

- Complying with SEP requirements and E&S obligations;
- Supporting stakeholder engagement activities in project areas;
- Managing day-to-day interactions with local communities;
- Reporting incidents, complaints, and stakeholder concerns to the E&S team;
- Ensuring that workers are trained on community engagement and conduct.

10.1.5. Public Authorities

Public authorities at national, provincial, and local levels will play a regulatory and coordination role. Responsibilities include:

- Providing approvals and oversight;
- Supporting coordination with local stakeholders;

- Participating in consultations and decision-making processes;
- Ensuring alignment with national regulations and policies.

10.1.6. Civil Society Organizations

Civil society actors may contribute to:

- facilitating communication with communities;
- supporting awareness-raising activities;
- assisting in conflict prevention and resolution;
- representing the interests of specific stakeholder groups.

10.1.7. Integration with the GRM

The institutional arrangements for stakeholder engagement are closely linked to the Grievance Redress Mechanism (GRM).

- The E&S team will oversee the overall management of the GRM;
- Community liaison mechanisms will support grievance collection at the local level;
- Contractors will contribute to identifying and reporting grievances;
- The Project Developer will ensure that grievances are addressed in accordance with established procedures.

10.1.8. Capacity Building

To ensure effective implementation of the SEP, capacity-building measures will be implemented, including:

- training for E&S staff on stakeholder engagement and grievance management;
- awareness sessions for contractors on community relations and social risks;
- training for local liaison actors on communication and conflict resolution.

10.1.9. Monitoring and Reporting

Institutional arrangements will include clear monitoring and reporting mechanisms:

- regular internal reporting on stakeholder engagement activities;
- tracking of grievances and their resolution;
- periodic reporting to lenders and relevant authorities;
- integration of stakeholder engagement indicators into project monitoring systems.

11. Monitoring and evaluation

Monitoring and evaluation (M&E) of stakeholder engagement activities are essential to ensure the effective implementation of the Stakeholder Engagement Plan (SEP) and to assess its performance over time.

The M&E system for the MetroKin project aims to:

- track the implementation of stakeholder engagement activities;
- assess the effectiveness and quality of engagement;
- identify emerging issues and risks;
- support adaptive management and continuous improvement.

11.1. Monitoring Approach

Stakeholder engagement monitoring will be conducted on a continuous basis throughout the project lifecycle. The approach will include:

- regular tracking of engagement activities, including consultations, meetings, and communication actions;
- systematic documentation of stakeholder interactions;
- integration of GRM data, including grievances received, processed, and resolved;
- periodic internal reviews to assess performance and identify gaps.

Monitoring activities will be carried out by the E&S team, in coordination with contractors and community liaison mechanisms.

11.2. Key Performance Indicators (KPIs)

The performance of stakeholder engagement will be measured using a set of quantitative and qualitative indicators, including:

- **Engagement Indicators**
 - Number of stakeholder meetings conducted;
 - Number and diversity of participants (including gender and vulnerable groups);
 - Percentage of identified stakeholders reached;
 - Frequency of engagement activities.
- **GRM Indicators**
 - Number of grievances received;
 - Types of grievances;
 - Percentage of grievances resolved within the defined timeframe;
 - Average grievance resolution time;
 - Stakeholder satisfaction with grievance resolution.
- **Communication Indicators**
 - Number of communication campaigns conducted;
 - Level of stakeholder awareness of the project and the GRM;
 - Accessibility and effectiveness of communication channels.
- **Inclusion Indicators**
 - Participation rate of vulnerable groups (e.g., women, youth);
 - Number of targeted engagement activities for vulnerable groups;
 - Qualitative feedback from vulnerable stakeholders.

11.3. Reporting

Monitoring results will be documented and reported on a regular basis.

Reporting will include:

- internal reports on stakeholder engagement activities and GRM performance;
- periodic reports to lenders, including key indicators and analysis;
- documentation of consultations, including meeting minutes and summaries;
- identification of key issues and corrective actions.

11.4. Adaptive Management

The stakeholder engagement process will be continuously reviewed and adjusted based on monitoring results and stakeholder feedback.

This adaptive approach will ensure that:

- engagement methods remain relevant and effective;
- emerging risks are addressed promptly;
- stakeholder concerns are adequately integrated into project decision-making.

11.5. External Monitoring

Where required by lenders or regulatory authorities, external monitoring or independent audits may be conducted to:

- verify compliance with SEP commitments;
- assess the effectiveness of stakeholder engagement processes;
- provide recommendations for improvement.

12. Budget

12.1. Budget rationale and objectives

The successful implementation of the MetroKin Stakeholder Engagement Plan (SEP) requires the allocation of adequate human, technical, operational, and financial resources throughout the entire project lifecycle. Given the scale and complexity of the MetroKin project, as well as the highly sensitive urban and social context in which it is being developed, stakeholder engagement cannot be considered as a one-time consultation exercise, but rather as a continuous, adaptive, and operational process requiring sustained investment over time.

The MetroKin project is located within a dense urban environment characterized by high population density, widespread informal economic activities, complex land occupation dynamics, and significant socio-economic vulnerabilities. In such a context, stakeholder engagement plays a critical role in preventing social tensions, strengthening transparency, facilitating communication between the project and affected stakeholders, supporting the management of resettlement-related impacts, and ensuring the effective inclusion of vulnerable groups throughout project implementation.

The budget presented below has therefore been developed to support the implementation of a robust and operational stakeholder engagement system aligned with the requirements of IFC Performance Standards 1 and 5, as well as the African Development Bank Integrated Safeguards System. The proposed budget reflects the need to ensure continuous engagement with Project Affected Persons (PAPs), local authorities, community representatives, civil society organizations, vulnerable groups, and institutional stakeholders throughout the preparation, construction, and operational phases of the project.

The budget covers all key dimensions of stakeholder engagement, including:

- coordination and management of stakeholder engagement activities,
- organization of consultations and public meetings,
- communication and information disclosure activities,
- targeted engagement measures for vulnerable groups,
- operation of the Grievance Redress Mechanism (GRM),
- capacity building and training activities,
- monitoring, reporting, and adaptive management measures.

Particular attention has been given to the operationalization of the GRM and to the implementation of inclusive engagement approaches adapted to vulnerable populations, women, informal economic actors, and low-literacy stakeholders. The budget also takes into consideration the need for flexible and adaptive engagement

mechanisms in a context where social dynamics, institutional constraints, and project-related risks may evolve over time.

Finally, a contingency allocation has been included in order to ensure the project's capacity to respond to unforeseen stakeholder engagement needs, additional consultations, emerging social risks, or conflict prevention measures that may arise during project implementation.

The budget presented below should therefore be understood as an indicative and evolving framework, subject to adjustment throughout the project lifecycle depending on project evolution, stakeholder needs, and implementation conditions.

The implementation of the Stakeholder Engagement Plan (SEP) for the MetroKin project requires the allocation of adequate financial resources to ensure that all planned activities are effectively carried out.

The budget covers all costs associated with stakeholder engagement, communication, grievance management, and monitoring activities throughout the project lifecycle.

12.2. Indicative Budget

Budget Category	Activity / Description	Frequency	Estimated Unit Cost (USD)	Quantity / Duration	Estimated Total (USD)
1. SEP Coordination and Management					
Stakeholder Engagement Manager	Overall coordination of SEP implementation	Monthly	3,500	24 months	84,000
Community Liaison Officers (2)	Local engagement and field coordination	Monthly	1,200	24 months x 2	57,600
Field transportation	Local transport for engagement teams	Monthly	600	24 months	14,400
Coordination meetings	Internal coordination meetings	Monthly	200	24 months	4,800
Subtotal – Coordination					**160,800**
2. Stakeholder Consultations and Community Meetings					
Community consultation meetings	Meetings with PAPs and communities	Quarterly	1,500	16 meetings	24,000
Focus groups – women	Dedicated consultations with women groups	Quarterly	800	12 sessions	9,600
Focus groups – youth and vulnerable groups	Targeted vulnerable stakeholder engagement	Quarterly	800	12 sessions	9,600
Institutional consultations	Meetings with authorities and utilities	Quarterly	1,000	12 meetings	12,000
Venue rental and logistics	Chairs, tents, refreshments, sound system	Per event	500	30 events	15,000
Translation / interpretation	Lingala/French interpretation support	Per event	150	30 events	4,500
Security support during consultations	Security support where required	Per event	300	20 events	6,000

Subtotal – Consultations					**80,700**
3. Communication and Information Disclosure					
Information leaflets and posters	Printing and dissemination	Semi-annual	2,000	4 campaigns	8,000
Community radio announcements	Local awareness campaigns	Quarterly	1,200	8 campaigns	9,600
Visual communication materials	Maps, visual supports, banners	Annual	3,000	2	6,000
Hotline / communication line	Public information and contact channel	Monthly	150	24 months	3,600
SMS / mobile communication campaigns	Dissemination of project updates	Quarterly	500	8 campaigns	4,000
Subtotal – Communication					**31,200**
4. Vulnerable Groups Support Measures					
Gender specialist support	Support for gender-sensitive engagement	Quarterly	1,000	8 missions	8,000
Accessibility support	Support for disabled/vulnerable PAPs	Annual	2,000	2	4,000
Vulnerable PAP outreach support	Home visits / tailored engagement	Quarterly	800	8 rounds	6,400
Subtotal – Vulnerable Groups					**18,400**
5. Grievance Redress Mechanism (GRM)					
GRM officer	GRM coordination and monitoring	Monthly	1,500	24 months	36,000
GRM committee meetings	Mediation and grievance review sessions	Monthly	300	24 months	7,200
Complaint registry and database	GRM tracking tools and administration	Annual	2,500	2	5,000
GRM awareness campaigns	Awareness on complaint mechanisms	Semi-annual	1,000	4	4,000

Field investigations	Complaint verification missions	Quarterly	700	8	5,600
Subtotal – GRM					**57,800**
6. Capacity Building and Training					
Training for SEP teams	Stakeholder engagement training	Annual	3,000	2	6,000
GRM training	Complaint handling procedures	Annual	2,000	2	4,000
GBV/SEA-SH awareness training	Awareness and risk mitigation	Annual	2,500	2	5,000
Conflict management training	Conflict prevention and mediation	Annual	2,000	2	4,000
Subtotal – Capacity Building					**19,000**
7. Monitoring, Reporting and Evaluation					
Monitoring missions	Field monitoring of SEP activities	Quarterly	1,000	8	8,000
Stakeholder satisfaction surveys	Monitoring stakeholder perceptions	Annual	4,000	2	8,000
SEP reporting	Quarterly and annual reporting	Quarterly	1,000	8	8,000
External audit/review	Independent review of SEP implementation	Annual	5,000	2	10,000
Subtotal – Monitoring & Evaluation					**34,000**
8. Contingency (10%)					**40,190**
TOTAL ESTIMATED SEP BUDGET					**441,090 USD**

12.3. Budget Flexibility

Given the evolving nature of the MetroKin project and the dynamic social context within the project area, the budget presented above should be considered indicative and may be adjusted during project implementation depending on stakeholder engagement needs, emerging risks, project phasing, and additional consultation requirements.

12.4. Resource Allocation and Responsibility

The implementation and management of the stakeholder engagement budget will be under the responsibility of the Project Developer, with support from the Environmental and Social (E&S) team and the stakeholder engagement personnel. Adequate financial and operational resources shall be maintained throughout the project lifecycle to ensure effective implementation of the Stakeholder Engagement Plan and the Grievance Redress Mechanism.

Table of appendices

Annexe 1 : Trame d'entretien pour la collecte de données durant la phase EIES 78
Annexe 2 : Trame d'entretien pour la collecte de données durant la phase PAR 98
Annexe 3 : Liste des parties prenantes consultées dans le cadre des consultations du PEPP 111
Annexe 4 : Comptes-rendus de consultations menées dans le cadre du PEPP 113

Annexe 1 : Trame d'entretien pour la collecte de données durant la phase EIES

Afin de faciliter la lecture des guides, il convient de préciser que les questions soulignées sont les questions identifiées à ce stade comme prioritaires.

Guide d'entretien pour les autorités administratives et des services techniques

Parties prenantes concernées : Représentants des communes urbaines (Barumbu, Nsele, Gombe, Limete et Masina) Représentants des services techniques dans les communes concernées soit, le service de l'intérieur et sécurité, le service d'urbanisme et habitat, le service d'environnement, le service du développement communautaire, le service de social.

1. Introduction et ouverture de la session (5-10 min)

Objectif : donner les informations aboutissant à une consultation constructive et

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence

Présentation du projet - Utiliser le plan de communication et s'appuyer sur une carte

Présentation du processus d'étude d'impact et du processus de réinstallation

Le porteur du Projet s'est engagé à respecter les normes nationales et internationales (dont la Norme de Performance 1 de la SFI liée aux études d'impact). Dans ce cadre, une étude d'impact et un plan de réinstallation doivent être engagés, ce qui inclut des consultations avec les parties prenantes au Projet.

L'objectif de l'étude d'impact est de définir les craintes et attentes des parties prenantes, ainsi que d'identifier les impacts négatifs et positifs pour proposer des mesures d'atténuation ou de bonification. L'objectif de l'étude d'impact est également de proposer des recommandations pour un bon engagement des parties prenantes et une bonne gestion des plaintes et doléances.

Rappeler aux différents interlocuteurs qu'il s'agit de la mission de collecte pour le volet social de l'étude d'impact et du début du processus de consultation dans le cadre de ce projet. Le plan de réinstallation fera l'objet d'une mission ultérieurement.

2. Engagement des parties prenantes : niveau d'information du Projet et communication (10-15 min)

Objectifs :

Evaluer le niveau de connaissance du Projet.

Identifier des manquements en termes de compréhension et de communication.

Que savez-vous du Projet ? Savez-vous quelles infrastructures seront réalisées dans le cadre de ce Projet ?

Avez-vous reçu des informations sur le Projet ? Si oui, comment et quand ?

Comment est-ce que vous aimeriez que les responsables du Projet communiquent avec vous à l'avenir (entretiens individuels, réunions en groupe, WhatsApp, appels, etc.) ?

Quel est le rôle de la commune et/ou des services techniques en général ? Quelle est votre implication dans le Projet actuellement ? Savez-vous quelle sera votre implication dans le futur ?

3. Impacts potentiels du Projet, craintes et attentes (20 min)

Objectifs :
Identifier les principaux enjeux sociaux propres à la zone du Projet.
Identifier les craintes envers le Projet et les traduire/préciser en impacts ou risques.
Identifier les attentes envers le projet et les traduire/préciser en mesures de gestion attendus de la part du projet.

Quelles sont vos craintes en ce qui concerne le Projet ? Préciser pour chaque crainte son importance dans quelle zone, pour qui et pour quelle raison. Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces craintes en impacts ou risques sociaux du projet.

Quelles sont vos attentes envers le Projet ? Préciser pour chaque attente ce qui est réellement voulu pour qui et dans quelle zone. Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces attentes en mesures attendues de la part du Projet.

Selon vous, quels impacts ce Projet pourrait avoir sur les populations et les activités des quartiers affectés et riverains ?

Quelles mesures ou alternatives pourraient être mises en œuvre par le Projet pour éviter ou minimiser ces impacts ?

Quelles difficultés sont généralement rencontrées dans le cadre de projets d'infrastructures similaires (création ou réhabilitation de rails, de routes, exploitation de carrières, installation de lignes électriques) ? Quelles leçons peut-on tirer de ces projets (positives et négatives) ?

Qui sont selon vous les gens les plus vulnérables à un projet réhabilitation d'un rail et pour quelles raisons ? Càd des gens qui seront beaucoup plus impactés que les autres par les impacts du projet. Pensez-vous que les femmes sont des groupes particulièrement vulnérables face à ce projet et pourquoi ? et les jeunes ? Quelles sont les problématiques qui concernent directement les femmes ? et les enfants/jeunes ?

Y a-t-il certaines personnes qui ont eu ou ont encore du mal à s'intégrer dans la population locale ? Lesquels (ethnie, métier, âge, etc.) et pour quelles raisons ?

Nous allons maintenant poser des questions plus spécifiques sur une série d'enjeux sociaux liés au Projet pour approfondir sur la situation actuelle et les possibles impacts du Projet sur ces composantes. Chaque enjeu sera traité plus en détail selon les parties prenantes interrogées.

3.1. Enjeu 1- Déplacement et réinstallation des personnes affectées par le Projet (15-20 min)

Enjeu à traiter avec les autorités communales et les services techniques de l'urbanisme et de l'habitat et du cadastre.

Actuellement quels droits fonciers sont utilisés dans la zone du Projet : est-ce uniquement le droit foncier traditionnel/coutumier ou y a-t-il des personnes avec des titres fonciers au cadastre et des processus d'achat et de vente de terres ? Si oui, pouvez-vous préciser quels types de terres sont vendues et achetées ?

Quelles sont les autorités traditionnelles/coutumières compétentes en cas de d'acquisition foncière (en plus du droit et des institutions formels) ?

Lors de la précédente mission, nous avons été informés que beaucoup de personnes sont

installées ou exercent des activités le long du rail et dans les emprises de la SCTP/ONATRA ? Pouvez-vous nous confirmez cela ? De quels types de personnes s'agit-il (des femmes, des locataires, des petits-commerçants, etc.) ? Quels sont les droits de ces occupants en matière de foncier ?

A votre connaissance, existe-t-il des conflits fonciers dans la zone du Projet ? Sur quels aspects ? Quelles sont les autorités compétentes pour gérer les conflits liés aux aspects fonciers ?

3.2. Enjeu 4 - Flux migratoires et afflux de travailleurs

Enjeu à traiter avec les autorités communales et les services techniques des affaires sociales, de la voirie et des infrastructures, le service de l'intérieur et sécurité, le service du développement communautaire.

Si des travailleurs devaient arriver dans la zone en raison du Projet, quels pourraient être les problèmes que cela pose pour les populations locales et les services de base ? Soyez précis, appuyez-vous sur des exemples déjà vécus, si possible. Distinguer les impacts sur les différents types de services de base (accès à l'eau, santé, éducation, etc.).

Quelles seraient les personnes les plus touchées par chacun de ces problèmes (homme/femme, jeune/âgé, ethnie, lieu, sources de revenus, etc.) ? Eviter la réponse « Ce serait la même chose pour tout le monde ».

Le recrutement de travailleurs locaux limiterait l'afflux de travailleurs : quels sont selon vous les facteurs de réussite ou les difficultés rencontrées sur des projets précédents dans le recrutement local de main d'œuvre non-qualifiée et qualifiée ?

3.3. Enjeu 2 - Perturbation des activités économiques (15 min)

Enjeu à traiter avec les autorités communales et les services techniques compétents.

L'occupation des sols va perturber les activités économiques qui y sont menés et nous souhaiterions préciser l'importance de chaque activité avec vous.

Lors de la précédente mission, nous avons constaté que l'une des principales activités était le commerce. Pouvez-vous nous décrire les principaux types d'activités commerciales présentes dans la zone du projet ? Quelles sont les personnes concernées femme/homme, ethnie, âge, pauvre/riche). Est-ce que cette activité est considérée comme une activité essentielle et pour quelles raisons (principale source de revenus, etc.) ?

Quelles sont selon vous, les autres activités économiques qui seront directement déplacées par le projet ? Quelles sont selon vous, les autres activités économiques qui seront indirectement affectées par le projet (par exemple, le maraîchage) ?

Pour chacune des activités citées, préciser quelles sont les personnes concernées femme/homme, ethnie, âge, pauvre/riche). Est-ce que cette activité est considérée comme une activité essentielle et pour quelles raisons (principale source de revenus, etc.) ?

Dans la zone du projet, les commerçants sont-ils fédérés en associations ? Qui sont leurs représentants ? *Prendre leurs coordonnées.*

Y a-t-il des activités économiques ou une économie locale organisée autour d'associations de femmes ? Si oui, de quoi dépendent-elles (petite restauration, petit commerce, artisanat,

etc.) ? Si oui, quelles sont les succès, difficultés, ou aspects importants à notifier ?

La zone du projet présente-elle des enjeux au niveau des services d'utilité publique : adduction en eau potable, approvisionnement en électricité, accès aux services de santé, accès aux établissements scolaires, accès aux zones d'échanges économiques (marchés), desserte routière et transports en communs ?

3.4. Enjeu 3 – Sécurité et mobilité des communautés des riverains (15 min)

Enjeu à traiter avec les autorités communales et les services techniques de la voirie et des infrastructures et le représentant des de la police nationale au niveau de la commune

L'introduction ou l'élargissement d'une voie ferrée en milieu urbain peut poser des risques accrus en termes de sécurité, notamment pour les piétons.

Dans la zone du Projet, comment les habitants des quartiers concernés se déplacent-ils ?

Comment définissez-vous le trafic sur les axes et les avenues traversant la zone du Projet ? Quelle est la vitesse des véhicules empruntant ces axes ? Est-ce que des accidents ont-ils été rapportés aux autorités ? Si oui, à quelle fréquence ?

Lors de la mise en fonctionnement de la voie ferrée et son exploitation peut-elle comporter des risques d'accidents pour les PAP et les riverains ? Quels sont ces risques et quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour éviter les accidents ?

La commune fait-il face à des tensions ou à des problématiques liées à la sécurité ? Si oui, lesquelles ? Qui s'occupe actuellement de ces enjeux et de quelle manière ?

Quelles mesures particulières le Projet doit-il mettre en œuvre en matière de sécurité, en particulier lors du déroulement des travaux et lors de la phase d'exploitation de la voie ferrée ?

4. Impacts cumulatifs des projets (5 min)

Objectif : Identifier les impacts cumulatifs liés au projet en cours ou en voies de démarrage dans la zone

Y a-t-il d'autres projets en cours ou à venir qui auront des impacts en plus de la réhabilitation du rail et des infrastructures associées ? Par exemple, d'autres projet d'infrastructures ou communautaires. Si oui, lesquels ?

Pensez-vous que d'autres projets vont démarrer dans l'intervalle de six mois à un an dans la zone du Projet ?

5. Question complémentaires (5-10 min)

Y a-t-il des personnes importantes que nous devrions rencontrer et inclure dans notre étude (autorités, opérateur économique, association. etc.) ? Si oui, qui selon vous ?

Y a-t-il des services techniques susceptibles de renseigner le Projet sur l'existence éventuelle de site de patrimoine culturel ?

Les communes ont élaboré des plans de développement locaux. Si oui, pouvez-vous nous fournir une copie de ces plans ?

Clôture de la réunion (5-10 min)

Merci pour votre temps. Avez-vous des questions ou des recommandations finales ?

De notre côté, voici les prochaines étapes (voir le plan de communication).

Faire signer la liste de présence et prendre le contact des personnes rencontrées.

Guide d'entretien pour les chefs de quartier et les représentants communautaires

Parties prenantes concernées : Chefs de quartiers ou de groupement affectés par le projet et leurs conseillers, représentant des femmes et des jeunes.

1. Introduction et ouverture de la session (5 min)

Objectif : donner les informations aboutissant à une consultation constructive et

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence

Présentation du Projet - Utiliser le plan de communication et s'appuyer sur une carte. Préciser le niveau d'impact que subira le quartier et expliquer clairement ce que cela voudra dire : quartier dans la zone du rail donc déplacé, ou quartier proche du rail ou des infrastructures associées donc avec des perturbations temporaires, en particulier lors de la réalisation des travaux.

Présentation du processus d'étude d'impact et de la présente mission

Présentation des thèmes qui seront traités lors de l'entretien : (i) Niveau de connaissance du Projet et (ii) Attentes et craintes face au Projet

Présentation de l'objectif de la réunion : parler de certains aspects qui nous semblent plus pertinents avec les représentants de quartiers, des femmes et des jeunes.

2. Découpage administratif (5 min)

Division administrative du quartier visité :

- Commune :
- Quartier :
- Localité(s) :

3. Engagement des parties prenantes : niveau d'information du Projet et communication (10-15 min)

Objectifs :
Evaluer le niveau de connaissance du Projet.
Identifier des manquements en termes de compréhension et de communication.

Que savez-vous du Projet ? Avez-vous reçu des informations sur le Projet ? Si oui, comment et quand ?

Quelle est la meilleure manière d'informer la population sur le Projet (assemblée, radios, porte-à-porte, etc.) ?

Avez-vous déjà entrepris des activités de communication autour du Projet telles que : réunions avec les services techniques, maires de communes, riverains, opérateurs économiques, campagnes d'affichage, annonces radio, articles de presse ?

Avez-vous déjà reçu des plaintes ou doléances concernant ce Projet ? Combien et sur quels sujets portaient-elles ?

Quel est le rôle de la chefferie de quartier en règle générale ? Quel est votre rôle ou votre implication dans le Projet actuellement ? Savez-vous quelle sera votre implication dans le

futur ?

Qui gère traditionnellement les conflits dans le quartier ? Vers qui les gens peuvent se tourner pour remonter un problème en lien avec le Projet ?

4. Histoire et dynamique de peuplement

Quand a été fondé votre quartier et par quelle ethnie ?

Quels sont les groupes ethniques qui habitent actuellement dans le quartier ? Avec quel(s) quartier(s) avez-vous le plus de contacts ?

Qui considérez-vous comme un étranger dans votre quartier ? Comment définissez-vous un étranger ? A quel moment cette personne n'est-elle plus considérée comme un étranger ?

Y a-t-il certaines personnes qui ont eu ou ont encore du mal à s'intégrer dans la population locale ? Lesquels (ethnie, métier, âge, etc.) et pour quelles raisons ?

5. Foncier

Nous aimerions connaitre les principales modalités de gestion du foncier au niveau du quartier.

Actuellement quels droits fonciers sont utilisés dans votre quartier : est-ce uniquement des personnes avec des titres fonciers au cadastre et des processus d'achat et de vente de terres, ou y a-t-il aussi le droit foncier traditionnel/coutumier ? Pouvez-vous préciser quels types de terres sont vendues et achetées ?

Y a-t-il actuellement des personnes qui occupent des terrains ou les utilisent et n'ont aucun droit foncier (par exemple des locataires, des femmes, groupes marginalisés, etc.) Être précis sur ces personnes, où on peut les trouver et comment elles utilisent ces terres.

A votre connaissance, existe-t-il des conflits fonciers dans votre quartier ? Sur quels aspects ?

Quelle est le dynamisme du marché foncier au niveau du quartier (achat/revente de terres) ?

Quelle proportion de terres du quartier ont un titre foncier ou un document cadastral officiel ?

Y-a-t-il des spécificités dans le cas de la zone d'emprise du projet ?

6. Connaissance et caractéristiques du territoire (30min)

Lors de la précédente mission, nous avons constaté que l'une des principales activités était le commerce. Pouvez-vous nous décrire les principaux types d'activités commerciales présentes dans la zone du projet ? Quelles sont les personnes concernées femme/homme, ethnie, âge, pauvre/riche). Est-ce que cette activité est considérée comme une activité essentielle et pour quelles raisons (principale source de revenus, etc.) ?

Lors de la précédente mission, il a été souligné l'importance des marchés appelés « marchés pirates » dans la zone du Projet ? Quelles y sont les principaux produits et biens vendus ? Selon vous, quelle est la proportion des personnes qui dépendent de ces marchés et pourquoi ?

Quelles sont selon vous, les autres activités économiques qui seront directement déplacées par le projet ? Quelles sont selon vous, les autres activités économiques qui seront indirectement affectées par le projet (par exemple, le maraîchage) ?

Pour chacune des activités citées, préciser quelles sont les personnes concernées femme/homme, ethnie, âge, pauvre/riche). Est-ce que cette activité est considérée comme une activité essentielle et pour quelles raisons (principale source de revenus, etc.) ?

Dans la zone du projet, les commerçants sont-ils fédérés en associations ? Qui sont leurs représentants ? *Prendre leurs coordonnées.*

Y a-t-il des activités économiques ou une économie locale organisée autour d'associations de femmes ? Si oui, de quoi dépendent-elles (petite restauration, petit commerce, artisanat, etc.) ? Si oui, quelles sont les succès, difficultés, ou aspects importants à notifier ?

Parmi les activités économiques discutées est-ce que certaines engagent le travail des enfants de moins de 15 ans ? Si oui, lesquelles ? Expliquez

Quelles sont les autres infrastructures communautaires/d'utilité publique présentes dans le quartier et qui sont susceptibles d'être impactées par le Projet (eau, électricité, marchés, écoles, structures de santé, etc.) ? Quels sont les enjeux actuels au niveau de ces infrastructures ?

Dans la zone du Projet, existe-t-il des points de passage au niveau du rail qui sont fréquemment empruntés par habitants et les riverains ? Si oui où se situent ils ? A quel moment de la journée ces points de passage sont-ils les plus fréquentés ?

Le quartier fait-il face à des tensions ou à des problématiques liées à la sécurité ? Si oui, lesquelles ? Qui s'occupe actuellement de ces enjeux et de quelle manière ?

Avez-vous connaissance de l'existence de sites sacrés ou à vocation culturelle (églises, cimetières, etc.) qui pourraient être affectés par le Projet ? Pouvez-vous décrire la vocation de ces sites ? Connaissez-vous les responsables ?

Quelles sont les principales préoccupations des jeunes ? et des femmes ?

Dans votre quartier, y a-t-il des ONG qui travaillent ? Si oui, lesquelles et sur quelles thématiques ? Y a-t-il des associations de femmes ? Préciser.

Y a-t-il d'autres projets en cours ou à venir à proximité dont vous avez entendu parler qui pourraient aggraver les difficultés auxquelles vous faites face (projets de construction ou de réhabilitation de routes, infrastructures économiques, etc.)

7. Impacts potentiels du Projet, craintes et attentes (20-25 min)

Objectifs :

- **Identifier les principaux enjeux sociaux propres à la zone du Projet.**
- **Identifier les craintes envers le Projet et les traduire/préciser en impacts ou risques**
- **Identifier les attentes envers le projet et les traduire/préciser en mesures de gestion attendus de la part du projet**

Quelles sont vos craintes en ce qui concerne le Projet ? Préciser pour chaque crainte son importance dans quelle zone, pour qui et pour quelle raison. Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces craintes en impacts ou risques sociaux du projet.

Quelles sont vos attentes envers le Projet ? Préciser pour chaque attente ce qui est réellement voulu pour qui et dans quelle zone. Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces attentes en mesures attendues de la part du Projet.

Selon vous, quels impacts ce Projet pourrait avoir sur les populations et les activités au niveau de votre quartier ?

Quelles mesures ou alternatives pourraient être mises en œuvre par le Projet pour éviter ou minimiser ces impacts ?

Si des travailleurs devaient arriver dans le quartier en raison du Projet, quels pourraient être les problèmes que cela pourrait poser ? Soyez précis, appuyez-vous sur des exemples, si possible. Quelles seraient les personnes les plus touchées par chacun de ces problèmes (homme/femme, jeune/âgé, ethnie, lieu, sources de revenus, etc.) ? Eviter la réponse « Ce serait la même chose pour tout le monde ».

Qui sont selon vous les personnes les plus vulnérables à un projet réhabilitation d'un rail et pour quelles raisons (femmes, jeunes, etc.) ? Càd des gens qui seront beaucoup plus impactés/affectées que les autres par les activités de construction et d'exploitation du projet.

Quels sont les problématiques qui concernent directement les femmes et les enfants/jeunes ?

Quelles sont les problématiques qui concernent ces groupes plus particulièrement en lien avec la présence de travailleurs dans la zone ?

Y a-t-il d'autres projets en cours ou à venir à proximité dont vous avez entendu parler (projets de construction ou de réhabilitation de routes, infrastructures économiques, etc.) et qui pourraient interférer avec le projet Metrokin ?

Y a-t-il des personnes importantes que nous devrions rencontrer et inclure dans notre étude (autorités, opérateur économique, association. etc.) ? Si oui, qui selon vous ?

8. Clôture de la réunion (5 min)

Merci pour votre temps. Avez-vous des questions ou des recommandations finales ?
Faire signer la liste de présence et prendre le contact des personnes rencontrées

Guides pour les consultations publiques d'information

Parties prenantes concernées : Toute PAP ou personne intéressée par le Projet, représentants communautaires comme les chefs de rue, notables, etc.

1. Introduction et ouverture de la session (5 min)

> L'introduction permet de donner les informations aboutissant à une consultation constructive et éclairée.

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence

Présentation du Projet - Utiliser le plan de communication et s'appuyer sur une carte. Préciser le niveau d'impact que subira le quartier et expliquer clairement ce que cela voudra dire : quartier dans la zone du rail donc déplacé, ou quartier proche du rail ou des infrastructures associées donc avec des perturbations temporaires, en particulier lors de la réalisation des travaux.

Présentation du processus d'étude d'impact

Le porteur du Projet s'est engagé à respecter les normes nationales et internationales (dont la Norme de Performance 1 de la SFI liée aux études d'impact. Dans ce cadre, une étude d'impact doit être engagée, ce qui inclut des consultations avec les parties prenantes au Projet. L'objectif de l'étude d'impact est de définir les craintes et attentes des parties prenantes, ainsi que de définir les impacts négatifs et positifs pour proposer des mesures d'atténuation ou de bonification. L'objectif de l'étude d'impact est également de proposer des recommandations pour un bon engagement des parties prenantes et une bonne gestion des plaintes et doléances.

Présentation des thèmes qui seront traités lors de l'entretien : (i) Niveau de connaissance du Projet et (ii) Attentes et craintes face au Projet

Présentation de l'objectif de la réunion : parler de certains aspects qui nous semblent plus pertinents avec les représentants de quartiers, des femmes et des jeunes.

2. Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

> L'objectif de cette partie est de :
> - Evaluer le niveau de connaissance du Projet et des procédures qui y sont relatives ;
> - Identifier des problèmes de compréhension du Projet et de communication ;
> - Identifier/Confirmer les personnes clé vis-à-vis du Projet

Avez-vous reçu des informations sur le Projet ? Si oui, comment et quand ? Que savez-vous du Projet ?

Dans le futur, comment préférez-vous que l'on vous contacte pour vous informer et vous consulter sur le Projet et la gestion de ses impacts environnementaux et sociaux (assemblées communautaires, radios, réunions avec le chef de quartier, etc.) ?

Qui gère traditionnellement les conflits dans le village ? Vers qui les gens peuvent se tourner pour remonter un problème en lien avec le Projet ?

Avez-vous déjà effectué des plaintes ou doléances concernant ce Projet ?

3. Craintes et attentes

L'objectif de cette partie est de :

- Comprendre les craintes et les attentes liées au Projet
- Identifier les difficultés que le Projet pourrait engendrer pour les activités économiques exercées à proximité de la zone d'étude ;
- Suggérer des mesures pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs ;
- Identifier les impacts cumulatifs qui pourraient être générés à cause d'autres projets dans la zone.

Quelles sont vos craintes en ce qui concerne le Projet ? Préciser pour chaque crainte son importance dans quelle zone, pour qui et pour quelle raison. Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces craintes en impacts ou risques sociaux du projet.

Quelles sont vos attentes envers le Projet ? Préciser pour chaque attente ce qui est réellement voulu pour qui et dans quelle zone. Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces attentes en mesures attendues de la part du projet.

Si des travailleurs devaient arriver dans le quartier en raison du Projet, quels pourraient être les problèmes que cela pourrait poser ? Quelles seraient les personnes les plus touchées par chacun de ces problèmes (homme/femme, jeune/âgé, ethnie, lieu, sources de revenus, etc.) ? Eviter la réponse « Ce serait la même chose pour tout le monde ».

Pratiquez-vous une activité économique à proximité de la zone prévue pour le Projet (commerce, restauration, maraichage) ? Est-ce que vous considérez cette activité comme essentielle et pour quelle raison ?

Pensez-vous que ce Projet impacte négativement votre activité ? Si oui, comment ?

Lors de la précédente mission, il a été souligné l'importance des marchés appelés « marchés pirates » dans la zone du Projet ? Quelles y sont les principaux produits et biens vendus ? Est-ce que ces marchés sont considérés comme essentiels et si oui pour quelles raisons ?

Parmi les activités économiques discutées est-ce que certaines engagent le travail des enfants de moins de 15 ans ? Si oui, lesquelles ? Expliquez

Quelles actions peuvent être menées pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs ?

Y a-t-il d'autres activités importantes pour les habitants du quartier qui pourraient être impactées par le Projet ?

4. Clôture de la réunion (5 min)

Merci pour votre temps. Avez-vous des questions ou des recommandations finales ?

Faire signer la liste de présence et prendre le contact des personnes rencontrées

Guide d'entretien pour les focus group avec les femmes (1h30 de réunion)

Parties prenantes concernées : Toutes les PAP femmes, riverains et personnes ayant un intérêt pour le Projet, organisation de femmes, représentantes des femmes au niveau de la communauté. Groupe d'une dizaine de personnes à inviter et s'assurer que le lieu permet d'avoir une conversation privée sans que personne extérieure au groupe ne puisse écouter ou se rajouter au groupe.

1. Introduction et ouverture de la session

> L'introduction permet de donner les informations aboutissant à une consultation constructive et éclairée.

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence

Présentation du projet - Utiliser le plan de communication et s'appuyer sur une carte. Préciser le niveau d'impact que subira le village et expliquer clairement ce que cela voudra dire.

Présentation du processus d'étude d'impact

Faire un tour de table pour que chacun se présente

2. Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

> L'objectif de cette partie est de :
> - Evaluer le niveau de connaissance du Projet et des procédures qui y sont relatives ;
> - Identifier des problèmes de compréhension du Projet et de communication ;
> - Identifier/Confirmer les personnes clé vis-à-vis du Projet

Est-ce que des réunions avez déjà été organisées pour parler du Projet uniquement entre femmes ? Si oui quand et pour parler de quels sujets ?

Dans le futur, souhaitez-vous être consultées en petits groupes entre femmes ou vous préférez autrement (par exemple en consultation publique avec les hommes) ? Pouvez-vous justifier votre choix ?

Avez-vous une personne référente pour communiquer sur le Projet ? Si oui, prendre les coordonnées.

Etes-vous organisées, pour certaines, sous forme de groupement ou d'association ? Si oui, prendre nom et informations de contact.

Qui gère traditionnellement les conflits dans le village ? Vers qui pourriez-vous vous tourner pour remonter un problème en lien avec le Projet qui affectent les femmes ?

3. Craintes et attentes

L'objectif de cette partie est de :

- Comprendre les craintes et les attentes liées au Projet
- Identifier les difficultés que le Projet pourrait engendrer pour les activités économiques exercées à proximité de la zone d'étude ;
- Suggérer des mesures pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs ;
- Identifier les impacts cumulatifs qui pourraient être générés à cause d'autres projets dans la zone.

Les hommes et les femmes ont certaines responsabilités communes et d'autres non. Quelles sont les principales activités que mènent les femmes (économiques et non économiques) ? Quelles difficultés rencontrez-vous pour mener vos activités actuellement ? Dans vos activités économiques (commerce, maraichage, élevage, restauration, etc.) ? Dans l'accès à l'eau, à une infrastructure de santé, à l'énergie, à une école pour vos enfants ? Expliquer les problèmes actuels avec précision.

Pensez-vous que le Projet pourrait affecter ces activités ? Si oui, lesquelles et de quelle manière ?

Quelles sont vos craintes en tant que femme en ce qui concerne le Projet ? Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces craintes en impacts ou risques sociaux du projet.

Quelles sont vos attentes en tant que femme envers le Projet ? Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces attentes en mesures attendues de part du projet.

De manière générale, les femmes et les jeunes filles font-elles face à des difficultés liées à leur appartenance au sexe féminin, notamment des violences (dans le cadre familial ou extérieur), du harcèlement. Pouvez-vous nous indiquez si vous pensez que les violences citées sont inappropriées ou considérées comme normales dans le cadre familial ou par la société.

Pensez-vous que ces problèmes peuvent être exacerbés si, dans le cadre familial, les hommes/garçons sont plus occupés à travailler lors de la construction du Projet ? Ou si des travailleurs devaient arriver dans la zone en raison du projet ? Quelles seraient les femmes les plus touchées par chacun de ces problèmes (jeune/âgé, ethnie, lieu, sources de revenus, etc.) ? Eviter la réponse « Ce serait la même chose pour tout le monde ».

En cas de violence/harcèlement, faites-vous part de la situation à quelqu'un (ami, famille, autorités locales, ONG) et quelle solution espérez-vous trouver ? Ces démarches ont-elles déjà portées leurs fruits ?

4. Clôture de la réunion (10 min)

Merci pour votre temps. Avez-vous des questions ou des recommandations finales ?

De notre côté voici les prochaines étapes (voir le plan de communication)

Faire signer la liste de présence et prendre le contact des personnes rencontrées

Guide d'entretien pour les jeunes/sans emplois

Parties prenantes concernées : Toutes les PAP jeunes entre 18 et 25 ans, riverains et personnes ayant un intérêt pour le Projet, organisation de jeunes. Groupe d'une dizaine de personnes à inviter et s'assurer que le lieu permet d'avoir une conversation privée sans que personne extérieur au groupe ne puisse écouter ou se rajouter au groupe.

1. Introduction et ouverture de la session

> L'introduction permet de donner les informations aboutissant à une consultation constructive et éclairée.

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence

Présentation du projet - Utiliser le plan de communication et s'appuyer sur une carte. Préciser le niveau d'impact que subira le village et expliquer clairement ce que cela voudra dire.

Présentation du processus d'étude d'impact

Faire un tour de table pour que chacun se présente

2. Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

> L'objectif de cette partie est de :
> - Evaluer le niveau de connaissance du Projet et des procédures qui y sont relatives ;
> - Identifier des problèmes de compréhension du Projet et de communication ;
> - Identifier/Confirmer les personnes clé vis-à-vis du Projet

Est-ce que des réunions avez déjà été organisées pour parler du Projet uniquement entre jeunes ? Si oui quand et pour parler de quels sujets ?

Dans le futur, souhaitez-vous être consultées en petits groupes entre jeunes ou vous préférez autrement (par exemple en consultation publique avec les hommes et les femmes) ? Pouvez-vous justifier votre choix ?

Avez-vous une personne référente pour communiquer sur le Projet ? Si oui, prendre les coordonnées.

Etes-vous organisées, pour certains, sous forme de groupement ou d'association ? Si oui, prendre nom et informations de contact.

Qui gère traditionnellement les conflits dans le village ? Vers qui pourriez-vous vous tourner pour remonter un problème en lien avec le Projet qui affectent les jeunes ?

3. Craintes et attentes

L'objectif de cette partie est de :

- Comprendre les craintes et les attentes liées au Projet
- Identifier les difficultés que le Projet pourrait engendrer pour les activités économiques exercées à proximité de la zone d'étude ;
- Suggérer des mesures pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs ;
- Identifier les impacts cumulatifs qui pourraient être générés à cause d'autres projets dans la zone.

Les hommes et les femmes ont certaines responsabilités communes et d'autres non. Quelles sont les principales activités que mènent les femmes (économiques et non économiques) ? Quelles difficultés rencontrez-vous pour mener vos activités actuellement ? Dans vos activités économiques (commerce, maraichage, élevage, restauration, etc.) ? Dans l'accès à l'eau, à une infrastructure de santé, à l'énergie, à une école pour vos enfants ? Expliquer les problèmes actuels avec précision.

Les activités des jeunes peuvent être différentes de celles des hommes plus âgés. Quelles sont les principales activités que mènent les jeunes (économiques et non économiques) ? Quelles difficultés rencontrez-vous pour mener vos activités actuellement ? Dans vos activités économiques (commerce, artisanat, petit-métiers, etc.) ? Dans vos activités non-économiques ? Expliquer les problèmes actuels avec précision.

Pensez-vous que le Projet pourrait affecter ces activités ? Si oui, lesquelles et de quelle manière ?

Quelles sont vos craintes en tant que jeune en ce qui concerne le Projet ? Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces craintes en impacts ou risques sociaux du projet.

Quelles sont vos attentes en tant que jeune envers le Projet ? Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces attentes en mesures attendues de part du projet.

Si des travailleurs devaient arriver dans la zone en raison du projet, quels pourraient être les problèmes que cela pourrait poser à votre village ? Soyez précis, appuyez-vous sur des exemples, si possible. Quelles seraient les personnes les plus touchées par chacun de ces problèmes (homme/femme, jeune/âgé, ethnie, lieu, sources de revenus, etc.) ?

Est-ce qu'il arrive que les jeunes quittent le quartier ? Si oui, pour quelles raisons ? Est-ce que cela concerne une part importante des jeunes du quartier (les jeunes femmes ou uniquement les jeunes hommes) ? De quoi auraient-ils besoin pour rester ? est-ce que vous pensez que le projet pourrait aider dans ce sens ?

4. Clôture de la réunion (10 min)

Merci pour votre temps. Avez-vous des questions ou des recommandations finales ?

De notre côté voici les prochaines étapes (voir le plan de communication)

Faire signer la liste de présence et prendre le contact des personnes rencontrées

Guide d'entretien pour les représentants du secteur commerce / restauration et autres opérateurs économiques

Parties prenantes concernées : Représentant des commerçants, association ou fédérations de commerçants, représentants des autres activités économiques impactées par le Projet (restauration, petit-métiers, artisans, etc.), associations de filières ou coopératives. Groupe d'une dizaine de personnes à inviter et s'assurer que le lieu permet d'avoir une conversation privée sans que personne extérieur au groupe ne puisse écouter ou se rajouter au groupe.

1. Introduction et ouverture de la session (5-10 min)

> L'introduction permet de donner les informations aboutissant à une consultation constructive et éclairée.

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence

Présentation du projet - Utiliser le plan de communication et s'appuyer sur une carte. Préciser le niveau d'impact que subira le village et expliquer clairement ce que cela voudra dire.

Présentation du processus d'étude d'impact

Faire un tour de table pour que chacun se présente

2. Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication (20 min)

> L'objectif de cette partie est de :
> - Evaluer le niveau de connaissance du Projet et des procédures qui y sont relatives ;
> - Identifier des problèmes de compréhension du Projet et de communication ;
> - Identifier/Confirmer les personnes clé vis-à-vis du Projet

Avez-vous reçu des informations sur le Projet ? Si oui, comment et quand ? Que savez-vous du Projet ?

Quel est votre rôle ou votre implication dans le Projet actuellement et dans le futur ?

Dans le futur, comment préférez-vous que l'on vous contacte pour vous informer et vous consulter sur le Projet et la gestion de ses impacts environnementaux et sociaux (entretiens individuels, réunions en groupe, WhatsApp, appels, etc.) ? Avec quelle fréquence, plus ou moins ?

Etes-vous organisés sous forme de groupement ou d'association ? Si oui, prendre nom et informations de contact.

Vers qui vous tournez-vous habituellement lorsque vous avez un conflit à gérer ? Vers qui pourriez-vous vous tourner pour remonter un problème en lien avec le Projet qui affectent les opérateurs économiques ?

Avez-vous déjà effectué des plaintes ou doléances concernant ce Projet ?

3. Craintes et attentes (30 min)

L'objectif de cette partie est de :

- Comprendre les craintes et les attentes liées au Projet
- Identifier les difficultés que le Projet pourrait engendrer pour les activités économiques exercées à proximité de la zone d'étude ;
- Suggérer des mesures pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs ;
- Identifier les impacts cumulatifs qui pourraient être générés à cause d'autres projets dans la zone.

Pratiquez-vous une activité économique à proximité de la zone prévue pour le Projet (commerce, petit-métiers, artisanat, restauration, etc.) ? Faites-vous face à des difficultés particulières ?

Pensez-vous que le Projet pourrait affecter ces activités ? Si oui, lesquelles et de quelle manière ?

Quelles sont vos craintes en tant qu'opérateur économique en ce qui concerne le Projet ? Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces craintes en impacts ou risques sociaux du projet.

Quelles sont vos attentes en tant qu'opérateur économique envers le projet ? Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces attentes en mesures attendues de part du projet.

4. Clôture de la réunion (5-10 min)

Merci pour votre temps. Avez-vous des questions ou des recommandations finales ?
De notre côté voici les prochaines étapes (voir le plan de communication)

Faire signer la liste de présence et prendre le contact des personnes rencontrées

Guide d'entretien pour les ONG de développement communautaire

Parties prenantes concernées : ONG ou association préalablement identifiées, ayant des activités dans la zone du Projet ou exerçant dans un domaine en lien avec le Projet.

1. Introduction et ouverture de la session (5-10 min)

Objectif : donner les informations aboutissant à une consultation constructive et éclairée et mieux connaitre la structure rencontrée

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence
Présentation du projet - Utiliser le plan de communication et s'appuyer sur une carte
Présentation du processus d'étude d'impact
Indiquez le nom et domaine d'intervention de l'organisation, ainsi que le nombre d'employés.

2. Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication (20 min)

Objectifs :
Evaluer le niveau de connaissance du Projet
Identifier des manquements en termes de compréhension et de communication

Avez-vous reçu des informations sur le Projet ? Si oui, comment et quand ? Que savez-vous du Projet ?

Quel est votre rôle ou votre implication dans le Projet actuellement et dans le futur ?

Dans le futur, comment préférez-vous que l'on vous contacte pour vous informer et vous consulter sur le Projet et la gestion de ses impacts environnementaux et sociaux (entretiens individuels, réunions en groupe, WhatsApp, appels, etc.) ? Avec quelle fréquence, plus ou moins ?

Etes-vous la personne référente pour communiquer les informations du Projet ou souhaitez-vous que l'on communique avec une autre personne ? Si autre personne, prendre son nom et ses coordonnées.

3. Craintes et attentes (30 min)

Objectifs :
Identifier les principaux enjeux sociaux propres à la zone du Projet.
Identifier les craintes envers le Projet et les traduire/préciser en impacts ou risques
Identifier les attentes envers le projet et les traduire/préciser en mesures de

:
Avez-vous des activités à proximité de la zone prévue pour le Projet ? Y a-t-il des difficultés particulières dans la zone accueillant le Projet : accès à l'eau, l'énergie, services de santé, mobilité, éducation, etc. ?

Y a-t-il des problématiques qui touchent de manière beaucoup plus importante les femmes et les enfants/jeunes ? Lesquelles ? Quelles sont les préoccupations principales des femmes ? Des jeunes ? Des enfants ?

Y a-t-il d'autres groupes de personnes vulnérables (réfugiés, veuves, personnes handicapées) ?

Pensez-vous que le Projet pourrait affecter les populations locales ? Si oui, lesquelles et de

quelle manière ?

Quelles sont vos craintes en tant qu'ONG en ce qui concerne le Projet ? Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces craintes en impacts ou risques sociaux du projet.

Quelles sont vos attentes en tant qu'ONG envers le projet ? Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces attentes en mesures attendues de part du projet.

Y a-t-il d'autres projets en cours ou à venir à proximité dont vous avez entendu parler qui pourraient aggraver les difficultés auxquelles vous faites face ?

4. Clôture de la réunion (5-10 min)

Merci pour votre temps. Avez-vous des questions ou des recommandations finales ?
De notre côté voici les prochaines étapes (voir le plan de communication)

Faire signer la liste de prés

Annexe 2 : guides pour les rencontres (entretiens, consultations) avec les parties prenantes (phase PAR)

Projet :	Metrokin – Réalisation de l'étude de préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Objet :	Guide d'entretien ACE

CADRAGE DE L'ENTRETIEN

Format de rencontre : entretien privé

Durée de la rencontre : 1 heure

Objectifs de la rencontre :

- Information sur le Projet et sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication)
- Documentation de la procédure de revue et de validation du PAR par l'ACE
- Recommandations pour la conduite du PAR et sa conformité avec la législation nationale

- Présence : faire signer une liste de présence précisant le nom des personnes présentes, le service de rattachement, le poste et les informations de contact.

PRESENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION GENERAL DE PREPARATION DU PAR

Si besoin, détailler en utilisation le plan de communication détaillé

QUESTIONS :

- Présentation du service ?
- Quelle est la procédure de revue et de validation du PAR par l'ACE? Détailler les étapes, les activités à mener pour chacune, les responsables et les délais.
- Quelles sont les recommandations du service pour la conduite du PAR ?
- Quelles sont les recommandations du service pour la conformité du PAR avec la législation nationale ?

REMERCIEMENTS

Insuco, EOC et Métrokin souhaitent remercier le service pour sa disponibilité et sa participation constructive à cet entretiens.

Projet :	Metrokin – Réalisation de l'étude de préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Objet :	Guide d'entretien affaires foncières

CADRAGE DE L'ENTRETIEN

Format de rencontre : entretien privé

Durée de la rencontre : 1 heure

Objectifs de la rencontre :

- Information sur le Projet et sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication)
- Recommandations pour la conduite du PAR et sa conformité avec la législation nationale

- Présence : faire signer une liste de présence précisant le nom des personnes présentes, le service de rattachement, le poste et les informations de contact.

PRESENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION GENERAL DE PREPARATION DU PAR

Si besoin, détailler en utilisation le plan de communication détaillé

QUESTIONS :

- Présentation du service ?
- Quelles sont les recommandations du service pour la conduite du PAR ?
- Quelles sont les recommandations du service pour la conformité du PAR avec la législation nationale ?

REMERCIEMENTS

Insuco, EOC et Métrokin souhaitent remercier le service pour sa disponibilité et sa participation constructive à cet entretiens.

Projet :	Metrokin – Réalisation de l'étude de préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Objet :	Guide d'entretien Comité de Libération des Emprises du Projet

CADRAGE DE L'ENTRETIEN

Format de rencontre : entretien privé

Durée de la rencontre : 1-2 heures

Objectifs de la rencontre :

- Information sur le Projet et sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication).
- Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR
- Recommandations pour la conduite du PAR, notamment la gestion des conflits et des plaintes
- Documentation du rôle du CLEP dans le processus du PAR
- Modalités d'intégration des représentants des PAPs dans le CLEP

- Présence : faire signer une liste de présence précisant le nom des personnes présentes, le service de rattachement, le poste, le territoire de rattachement, et les informations de contact.

PRESENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION GENERAL DE PREPARATION DU PAR

Si besoin, détailler en utilisation le plan de communication détaillé

MODALITES D'INTEGRATION DES REPRESENTANTS DES PAPS DANS LE CLEP

Le Projet souhaite que des représentants des PAPs siègent au CLEP :

Modalités de sélection des représentants des PAPs ?

Rôles et responsabilités des représentants des PAPs dans le Comité ?

QUESTIONS :

- Rôle du CLEP dans le processus du PAR ? Détailler les prérogatives et les activités
- Avez-vous des questions, des préoccupations ou des craintes par rapport au PAR ?
- Quelles sont les recommandations du CLEP pour la conduite du PAR ?

REMERCIEMENTS

Insuco, EOC et Métrokin souhaitent remercier le CLEP pour sa disponibilité et sa participation constructive à cet entretien.

Projet :	Metrokin – Réalisation de l'étude de préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Objet :	Guide d'entretien Comité des Riverains du Projet

CADRAGE DE L'ENTRETIEN

Format de rencontre : assemblée publique par quartier

Durée de la rencontre : 1-2 heures

Objectifs de la rencontre :

- Information et consultation des PAP sur le Projet et sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication détaillé) :
 - Questions, préoccupations ou craintes par rapport à la préparation du PAR
 - Recommandations pour la préparation et la mise en œuvre du PAR.
- Information des PAPs pour leur mobilisation en vue des enquêtes du PAR (planification)
- Modalités d'élection de représentants des PAPs pour siéger au Comité de médiation pour la gestion des réclamations au niveau de la commune.

- Présence : faire signer une liste de présence précisant le nom des personnes présentes, le genre de la personne, l'organisation qu'elle représente (si applicable), son quartier de résidence et les informations de contact.

PRESENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION DETAILLE DE PREPARATION DU PAR ET CONSULTATION DU COMITE

Se baser sur le plan de communication détaillé.

A chaque point d'information, consulter le Comité .

Points d'information à considérer dans la consultation du Comité :

Intervention d'INSUCO : étapes du processus et planning des enquêtes.

Collecte des données : planning, date butoir, zone d'étude, enquêtes.

Stratégie du PAR : éligibilité, modalités de compensation, barèmes de compensation.

Question à poser au Comité pour chaque point d'information à considérer dans la consultation :

- *Avez-vous des questions, des préoccupations ou des craintes par rapport au sujet abordé ?*
- *Quelles sont vos recommandations par rapport au sujet abordé ?*

QUESTIONS :

- Rôle du Comité des Riverains du Projet dans le Projet ? Détailler les prérogatives et les activités.
- Rôle du Comité des Riverains du Projet dans le processus du PAR ? Détailler les prérogatives et les activités.

QUESTIONS SPECIFIQUES SUR L'INSTALLATION D'UN COMITE DE MEDIATION DES RECLAMATIONS PAR COMMUNE.

Le projet souhaite que chaque commune accueille un comité en charge de traiter les réclamations/plaintes liées au Projet :

Quelles sont vos recommandations pour la constitution de ce comité?

Quel est votre opinion sur la participation de représentants des PAPs à ce comité.

Modalités de sélection des représentants des PAPs qui siégeront à ce comité ?

Rôles et responsabilités du comité ?

Fréquence de réunion du comité ?

Besoins pour le fonctionnement du comité ?

REMERCIEMENTS

Insuco, EOC et Métrokin souhaitent remercier le Comité pour sa disponibilité et sa participation constructive à cette réunion.

Projet :	Metrokin – Réalisation de l'étude de préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Objet :	Guide d'entretien Représentants des services techniques de l'Urbanisme et de l'Habitat

CADRAGE DE L'ENTRETIEN

Format de rencontre : entretien privé

Durée de la rencontre : 1 heure

Objectifs de la rencontre :

- Information sur le Projet et sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication).
- Recommandations pour la conduite du PAR, notamment la gestion des conflits et des plaintes.
- Documentation des barèmes de compensation applicables

- Présence : faire signer une liste de présence précisant le nom des personnes présentes, le service de rattachement, le poste et les informations de contact.

PRESENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION GENERAL DE PREPARATION DU PAR

Si besoin, détailler en utilisation le plan de communication détaillé

QUESTIONS :

- Présentation du service ?
- Quelles sont les recommandations du service pour la conduite du PAR ? Notamment pour la gestion des conflits et des réclamations.
- Quelles informations et documents le service peut mettre à la disposition du Projet concernant les barèmes de compensation applicables pour le PAR ?

REMERCIEMENTS

Insuco, EOC et Métrokin souhaitent remercier le service pour sa disponibilité et sa participation constructive à cet entretiens.

Projet :	Metrokin – Réalisation de l'étude de préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Objet :	Guide d'entretien Communes

CADRAGE DE L'ENTRETIEN

Format de rencontre : entretien privé

Durée de la rencontre : 1-2 heures

Objectifs de la rencontre :

- Information sur le Projet et sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication).
- Communication des dates butoir des inventaires.
- Modalités d'installation d'un comité de gestion des plaintes par commune.
- Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR
- Recommandations pour la conduite du PAR
- Information des chefs de quartier pour leur mobilisation en vue des consultations du PAR

Présence : faire signer une liste de présence précisant le nom des personnes présentes, le service de rattachement, le poste et les informations de contact.

PRESENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION DE PREPARATION DU PAR

Si besoin détailler

COMMUNICATION DES DATES BUTOIR DES INVENTAIRES.

Principes de la date butoir :

- La fin des enquêtes pour chaque PAP coïncide avec la « date butoir » soit la date d'éligibilité à la réinstallation. La date butoir est la date à partir de laquelle tout nouvel occupant, ou toute nouvelle structure, établis à l'intérieur de l'emprise du projet sont considérés inéligibles aux compensations. Les personnes se sentant lésées par cette règle pourront déposer une plainte à travers le mécanisme de gestion des plaintes du projet.
- La date butoir vise à prévenir la spéculation et l'afflux de personnes opportunistes venant s'installer dans la zone du projet dans le seul but de toucher une indemnisation. En ce sens, la date butoir permet de protéger à la fois les intérêts des personnes affectées affectés et ceux du projet.
- Après le passage des enquêteurs, les personnes affectées recensés peuvent continuer leurs activités normales jusqu'au jour où elles recevront leur compensation dans son intégralité.

Présentation du document de la date butoir de la commune pour diffusion et affichage officiels

MODALITES D'INSTALLATION D'UN COMITE DE GESTION DES RECLAMATIONS PAR COMMUNE.

Principes du mécanisme :

- Le Projet met actuellement en place un Mécanisme de Gestion des Réclamations (MGR) qui sera facilement accessible à la population pour résoudre des problèmes ou exprimer des préoccupations concernant Projet (travaux) et notamment la préparation du PAR (enquêtes) et sa mise en œuvre (paiement des compensations), les travaux de construction et/ou le processus de mise en œuvre des mesures de compensation. Il a pour but de trouver une entente à l'amiable entre le Projet et les PAPs.

- Ce MGR sera simple, facile à comprendre et entièrement gratuit. Il impliquera les mécanismes locaux existants (communes/quartiers) pour la résolution des conflits et écartera toute forme de représailles ou d'intimidation des plaignants.
 - Une réclamation/plainte pourra-être déposée de plusieurs façons : verbalement ou par écrit.
 - Une réclamation/plainte pourra-être déposée au niveau du chef de quartier, dans les maisons communales ou directement dans les locaux de Métrokin à Kinshasa. Elles seront consignées dans un registre.
- Les réclamations/plaintes seront centralisées au niveau de Métrokin, en charge de conduire leur traitement.
- Chaque réclamation/plainte sera analysée et traitée par Métrokin. Elle fera l'objet d'investigations afin de proposer une solution, qui sera notifiée au plaignant.
- En cas de non résolution en interne à Métrokin, la plainte sera transmise à un Comité de Médiation au niveau de la Commune pour réévaluation. Ce comité sera constitué de représentants de Métrokin, des autorités locales, et des représentants des PAPs.
- Un plaignant peut s'adresser à tout moment aux instances juridiques nationales pour faire valoir ses droits, mais le Projet préfère trouver une entente à l'amiable qui satisfasse toutes les parties impliquées.

Le projet souhaite que chaque commune accueille un comité de médiation en charge de traiter les réclamations/plaintes non résolues par Metrokin :

Quelles sont vos recommandations pour la constitution de ce comité dans votre commune ?

Modalités de sélection des membres du comité ?

Rôles et responsabilités du comité ?

Fréquence de réunion du comité ?

Besoins pour le fonctionnement du comité ?

INFORMATION DES CHEFS DE QUARTIER POUR LEUR MOBILISATION EN VUE DES CONSULTATIONS DU PAR

Le Projet souhaite l'appui de la commune pour informer ses chefs de quartiers concernés et les mobiliser pour des rencontres à venir :

Cet appui est-il possible?

Modalités de diffusion de l'information aux chef de quartiers ?

Modalités de mobilisation des chef de quartiers pour des rencontres?

QUESTIONS :

- Avez-vous des questions, des préoccupations ou des craintes par rapport au PAR ?
- Quelles sont les recommandations de la commune pour la conduite du PAR ?

REMERCIEMENTS

Insuco, EOC et Métrokin souhaitent remercier en avance la commune pour sa disponibilité et sa participation constructive à cet entretiens.

Projet :	Metrokin – Réalisation de l'étude de préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Objet :	Guide d'entretien ONATRA

CADRAGE DE L'ENTRETIEN

Format de rencontre : entretien privé

Durée de la rencontre : 1 heure

Objectifs de la rencontre :

- Information sur le Projet et sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication).
- Recommandations pour la conduite du PAR
- Prise d'information sur les anciens employés de la SCTP qui occupent l'emprise (information à clarifier formellement) et sur les opérations de déguerpissement en cours dans le quartier abattoirs de la commune de Massina.

- Présence : faire signer une liste de présence précisant le nom des personnes présentes, le service de rattachement, le poste et les informations de contact.

PRESENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION GENERAL DE PREPARATION DU PAR

Si besoin, détailler en utilisation le plan de communication détaillé

QUESTIONS :

- Présentation des activités de l'ONATRA? Notamment les modalités de cohabitation avec le Projet Métrokin.
- Quelles sont les recommandations du service pour la conduite du PAR ?
- Documenter :
 - La situation des anciens employés de la SCTP occupant l'emprise du Projet : historique de l'implantation ? Nombre de personnes concernées ? types d'occupation ? statut juridique foncier des occupations ? recommandations pour leur traitement dans le cadre du PAR ? Chercher à obtenir des documents officiels (ententes, titres, accords, etc.) et des informations de contact.
 - L'opérations de déguerpissement en cours dans la commune de Massina, quartier Abattoirs. Les raisons de cette opération ? Les responsables de la mise en œuvre ? Les délais de réalisation ? Chercher à obtenir des informations de contact

REMERCIEMENTS

Insuco, EOC et Métrokin souhaitent remercier l'ONATRA pour sa disponibilité et sa participation constructive à cet entretien.

Projet :	Metrokin – Réalisation de l'étude de préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Objet :	Guide d'entretien PAP

CADRAGE DE L'ENTRETIEN

Format de rencontre : assemblée publique par quartier

Durée de la rencontre : 1-2 heures

Objectifs de la rencontre :

- Information et consultation des PAP sur le Projet et sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication détaillé) :
 - Questions, préoccupations ou craintes par rapport à la préparation du PAR
 - Recommandations pour la préparation et la mise en œuvre du PAR.
- Information des PAPs pour leur mobilisation en vue des enquêtes du PAR (planification)
- Modalités d'élection de représentants pour siéger au CLEP
- Modalités d'élection de représentants des PAPs pour siéger au Comité de médiation pour la gestion des réclamations au niveau de la commune.

- Présence : faire signer une liste de présence précisant le nom des personnes présentes, le genre de la personne, l'organisation qu'elle représente (si applicable), son quartier de résidence et les informations de contact.

PRESENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION DETAILLE DE PREPARATION DU PAR ET CONSULTATION DES PAPS

Se baser sur le plan de communication détaillé.

A chaque point d'information, consulter les PAPs.

Points d'information à considérer dans la consultation des PAPs :

Intervention d'INSUCO : étapes du processus et planning des enquêtes.

Collecte des données : planning, date butoir, zone d'étude, enquêtes.

Stratégie du PAR : éligibilité, modalités de compensation, barèmes de compensation.

Question à poser aux PAPs pour chaque point d'information à considérer dans la consultation :

- *Avez-vous des questions, des préoccupations ou des craintes par rapport au sujet abordé ?*
- *Quelles sont vos recommandations par rapport au sujet abordé ?*

QUESTIONS SPECIFIQUES SUR L'INSTALLATION D'UN COMITE DE MEDIATION DES RECLAMATIONS PAR COMMUNE.

Le projet souhaite que chaque commune accueille un comité en charge de traiter les réclamations/plaintes :

Quelles sont vos recommandations pour la constitution de ce comité dans votre commune ?

Quel est votre opinion sur la participation de représentants des PAPs à ce comité.

Modalités de sélection des représentants des PAPs qui siégeront à ce comité ?

Rôles et responsabilités du comité ?

Fréquence de réunion du comité ?

Besoins pour le fonctionnement du comité ?

QUESTIONS SPECIFIQUES SUR LA REPRESENTATION DES PAPS AU COMITE DE LIBERATION DES EMPRISES DU PROJET.

Rôle du CLEP :

il s'agit d'un comité nommé par arrêté du Gouverneur de la Province pour suivre les activités de réinstallation du Projet

Il existe depuis les premières enquêtes menées en 2023

Y siège des représentants des communes et des quartiers

Le projet souhaite que les PAP soient représentées dans le CLEP:

Quel est votre opinion sur la participation de représentants des PAPs à ce comité.

Modalités de sélection des représentants des PAPs qui siégeront à ce comité ?

Besoins pour le fonctionnement du comité ?

REMERCIEMENTS

Insuco, EOC et Métrokin souhaitent remercier les PAPs pour leur disponibilité et leur participation constructive à cette réunion.

Projet :	Metrokin – Réalisation de l'étude de préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Objet :	Guide d'entretien Chefs de quartier et de rue

CADRAGE DE L'ENTRETIEN

Format de rencontre : entretien privé

Durée de la rencontre : 1-2 heures

Objectifs de la rencontre :

- Information sur le Projet et sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication).
- Communication des dates butoir des inventaires.
- Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR
- Recommandations pour la conduite du PAR, notamment la gestion des conflits et des plaintes
- Information des PAPs pour leur mobilisation en vue des consultations

Présence : faire signer une liste de présence précisant le nom des personnes présentes, le service de rattachement, le poste et les informations de contact.

PRESENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION DE PREPARATION DU PAR

Si besoin détailler

COMMUNICATION DES DATES BUTOIR DES INVENTAIRES.

Principes de la date butoir :

- La fin des enquêtes pour chaque PAP coïncide avec la « date butoir » soit la date d'éligibilité à la réinstallation. La date butoir est la date à partir de laquelle tout nouvel occupant, ou toute nouvelle structure, établis à l'intérieur de l'emprise du projet sont considérés inéligibles aux compensations. Les personnes se sentant lésées par cette règle pourront déposer une plainte à travers le mécanisme de gestion des plaintes du projet.
- La date butoir vise à prévenir la spéculation et l'afflux de personnes opportunistes venant s'installer dans la zone du projet dans le seul but de toucher une indemnisation. En ce sens, la date butoir permet de protéger à la fois les intérêts des personnes affectées affectés et ceux du projet.
- Après le passage des enquêteurs, les personnes affectées recensés peuvent continuer leurs activités normales jusqu'au jour où elles recevront leur compensation dans son intégralité.

Présentation du document de la date butoir de la commune pour diffusion et affichage officiels

INFORMATION DES PAP POUR LEUR MOBILISATION EN VUE DES CONSULTATIONS DU PAR

Le Projet souhaite l'appui du quartier pour informer les PAP concernées et les mobiliser pour des rencontres à venir :

Cet appui est-il possible?

Modalités de diffusion de l'information aux PAP ?

Modalités de mobilisation des PAP pour des rencontres?

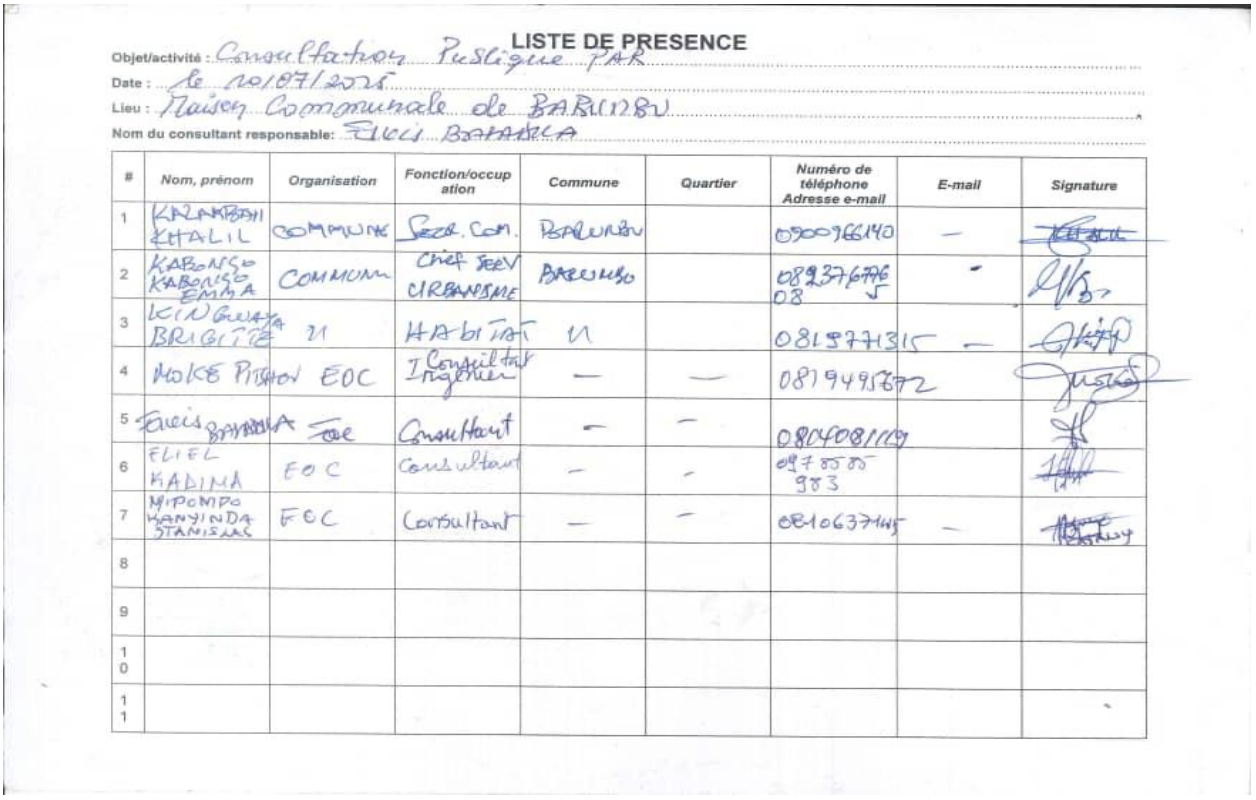
QUESTIONS :

- Avez-vous des questions, des préoccupations ou des craintes par rapport au PAR ?
- Quelles sont les recommandations pour la conduite du PAR ?

REMERCIEMENTS

Insuco souhaite remercier en avance chefs de quartier et de rue pour leur disponibilité et leur participation constructive à cet entretien.

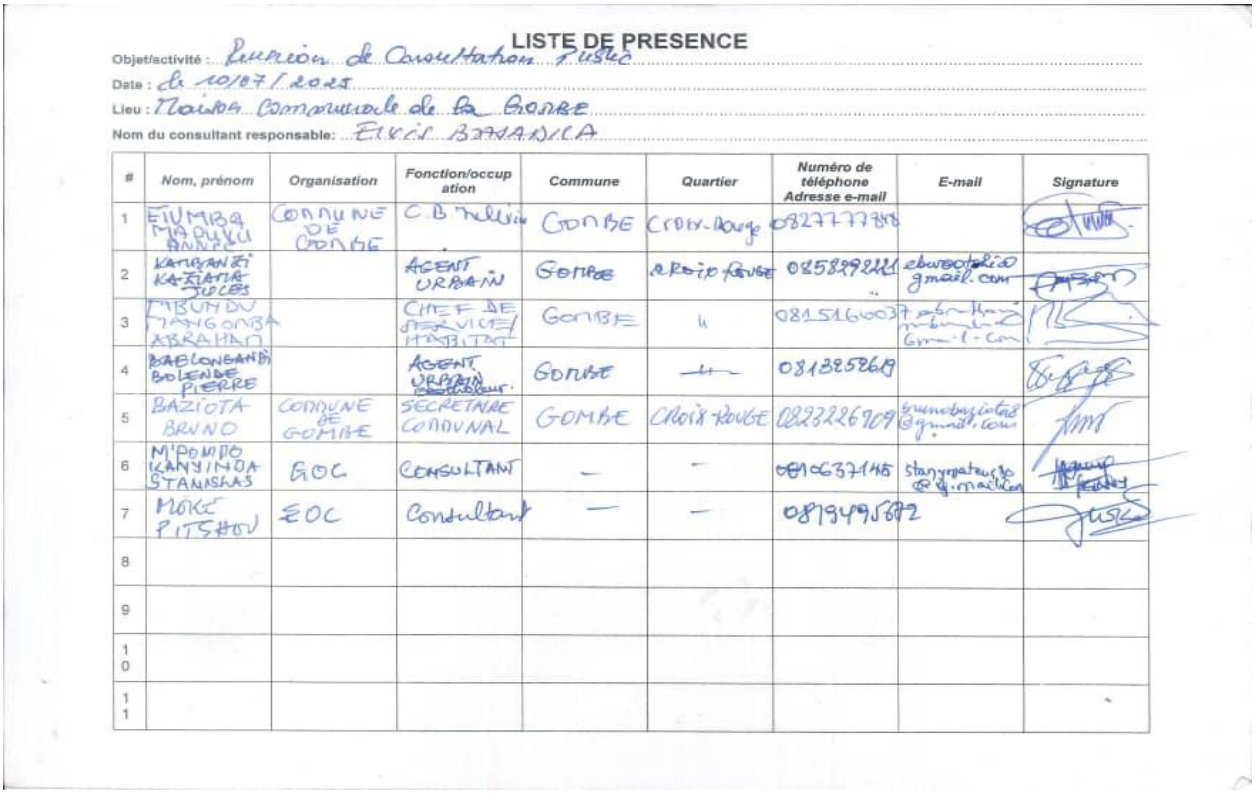
Annexe 3 : Listes des parties prenantes consultées dans le cadre des consultations du PEPP



LISTE DE PRESENCE

Objet/activité : Consultations Publiques PAR
Date : le 10/07/2025
Lieu : Maison Communale de BARUMBU
Nom du consultant responsable: ELICI BATAMBILA

#	Nom, prénom	Organisation	Fonction/occupation	Commune	Quartier	Numéro de téléphone Adresse e-mail	E-mail	Signature
1	KAZADI KHALIL	COMMUNE	Secr. Com.	BARUMBU		0900766140	—	
2	KABONGO KABONGO EMMA	COMMUNE	Chef Serv URBANISME	BARUMBU		0892376796 08	-	
3	KINGUELA BRIGITTE	"	HABITAT	"		0815771315	—	
4	MOKE PITSHOU	EOC	Consultant Ingénieur	—	—	0819495892		
5	ELICI BATAMBILA	EOC	Consultant	—	—	0804081109		
6	ELIEL KADIMA	EOC	Consultant	—	-	0978585 983		
7	MIPOMPO KANYINDA STANISLAS	EOC	Consultant	—	—	0810637145	—	
8								
9								
10								
11								



LISTE DE PRESENCE

Objet/activité : Réunion de Consultation Publique
Date : le 10/07/2025
Lieu : Mairie Communale de la GOMBE
Nom du consultant responsable: ELICI BATAMBILA

#	Nom, prénom	Organisation	Fonction/occupation	Commune	Quartier	Numéro de téléphone Adresse e-mail	E-mail	Signature
1	EWUMBA MADUKU ANNIE	COMMUNE DE GOMBE	C.B Tellier	GOMBE	Croix-Rouge	0827777888		
2	KAMUANZI KAZIAMA JOCES		AGENT URBAIN	GOMBE	Croix Rouge	0858292221	ebwesotelio@gmail.com	
3	MBUNDU MANGONGA ABRAHAM		CHEF DE SERVICE/ HABITAT	GOMBE	"	0815160037	[illegible] Gmail.com	
4	BABLONGANDA BOLENDE PIERRE		AGENT URBAIN	GOMBE	—	0813858649		
5	BAZIOTA BRUNO	COMMUNE DE GOMBE	SECRETAIRE COMMUNAL	GOMBE	Croix-Rouge	0823226709	brunobaziota@gmail.com	
6	M'POMPO KANYINDA STANISHAS	EOC	CONSULTANT	—	-	0810637145	stanyspatrick@gmail.com	
7	MOKE PITSHOU	EOC	Consultant	—	—	0819495892		
8								
9								
10								
11								

LISTE DE PRESENCE

Objet/activité : Enquête de Consultation Publique

Date : le 10/07/2025

Lieu : Mairie Communale de la GOMBE

Nom du consultant responsable: ELVIS BAHANDILA

#	Nom, prénom	Organisation	Fonction/occupation	Commune	Quartier	Numéro de téléphone Adresse e-mail	E-mail	Signature
1	EYUMBA MAPUKU ANNIE	COMMUNE DE GOMBE	C.B Relais	GOMBE	Croix-Rouge	0827777788		
2	KATUSANZI KAZIATIA JULES		AGENT URBAIN	GOMBE	Croix Rouge	0858992221	eburbotalio@gmail.com	
3	TABUNDU MANGONGA ABRAHAM		CHEF DE SERVICE/HABITAT	GOMBE	"	0815160037	[illegible]	
4	BABLONGANDI BOLENDE PIERRE		AGENT URBAIN	GOMBE	—	0813285869		
5	BAZIOTA BRUNO	COMMUNE DE GOMBE	SECRETAIRE COMMUNAL	GOMBE	Croix Rouge	0823226909	brunobaziota@gmail.com	
6	M'POMPO KANYINDA STANISLAS	EOC	CONSULTANT	—	—	0810637145	stanyspatauzo@gmail.com	
7	MOKE PITSHOU	EOC	Consultant	—	—	0819495892		
8								
9								
10								
11								

Annexe 4 : Comptes rendus de consultations menées dans le cadre du PEPP

Compte-rendu de consultation

Objet	Consultations préliminaires pour la préparation du Plan d'Action de Réinstallation du Projet Métrokin, pour la modernisation du réseau ferroviaire urbain entre la gare centrale de Kinshasa et l'aéroport de Ndjili - Métrokin
Zone du projet (commune, quartier)	Barumbu/Tronçon Bralima (Limite Gombe & Barumbu) – Baramoto (Route séparant Barumbu & Limete)
Date	10/07/2025
Durée	30'
Lieu	Maison communale de BARUMBU/Bureau du Bourgmestre
Type de partie prenante rencontrée	Autorité communale/ Mr le Bourgmestre de la commune

Sujet de discussion

Contenu des échanges : Présentation du projet METROKIN (confer plan communication).

Le Bourgmestre de la commune de Barumbu était très réceptif et content du projet, mais il a manifesté son mécontentement sinon son refus sur le processus d'identification de toutes les personnes vivant le long du rail. Selon lui, ces gens n'ont aucun droit et ne disposent d'aucun document parcellaire, ainsi ils ne doivent pas être identifiés ni indemnisés. Il faut simplement les faire partir de ces lieux qu'ils occupent anarchiquement afin d'accélérer le démarrage des travaux. Les indemniser signifie dépenser beaucoup d'argent qui pourrait servir aux activités de mise en œuvre du Projet.

Selon l'autorité municipale, la commune de Barumbu ne délivre pas des documents parcellaires pour des gens qui vivent le long du rail. « Je ne signe aucun document de ces genres », dit le Bourgmestre. Donnez-moi un tracteur et des autorisations et j'irai démolir avec mon équipe toutes ses maisons. Faites vos enquêtes tranquillement comme vous estimez que c'est une exigence du bailleur de fond et condition sine qua none pour que le projet soit réalisé. La commune reste disposée à vous accompagner en cas de besoin et que mes portes sont ouvertes à toutes préoccupations allant dans le sens de la réussite du projet pour le bien de tous.

Les barèmes de compensation sont disponibles au niveau de la commune et que le projet écrive à la commune de façon officielle pour lesdits documents. En ce qui concerne la gestion des conflits et autres que le projet n'hésitez pas de contacter la commune pour toute préoccupation utile.

La commune est disposée à accompagner les enquêteurs sur terrain et les protéger contre les éventuels *Kuluna* (expression kinoise désignant les jeunes délinquants opérant en bande organisée avec des machettes, pillent, volent, cassent, … pendant leur passage. Ces jeunes délinquants opèrent devant le regard impuissant des forces de l'ordre et des autorités) sur le tronçon du rail.

Commentaires et observations de l'expert

Le Bourgmestre de la commune de Barumbu est très favorable au projet. Cependant, il n'est d'accord avec les enquêtes de la population de sa commune habitant occupant l'emprise du rail. Il estime que ces gens sont venus ternir l'image de sa commune et qu'il veut les voir partir

et vider le lieu.

Annexe 1 : Photos avec le Bourgmestre de la commune de Barumbu



Compte-rendu de consultation

Objet	Consultations préliminaires pour la préparation du Plan d'Action de Réinstallation du Projet Métrokin, pour la modernisation du réseau ferroviaire urbain entre la gare centrale de Kinshasa et l'aéroport de N'djili - Métrokin
Zone du projet (commune, quartier)	Gombe
Date	10/07/2025
Durée	55'
Lieu	Maison communale de la Gombe/Bureau du représentant du Bourgmestre
Type de partie prenante rencontrée	Autorités communales/Cheffe de bureau/Représentante du Bourgmestre

Sujet de discussion

Contenu des échanges :

Les échanges ont porté sur le projet METROKIN (Réalisation du PAR) tronçon Gare central – Aéroport de Kinshasa conformément au plan de communication. Les enquêtes PAR vont débuter du 10/07-10/8/2025.

Parmi les questions clés posées pendant les changes : i) s'il y a besoin d''accompagnement des agents de la commune sur terrain pendant les enquêtes. ii) le manque d'information directe à la commune par les responsables du projet même. La commune a pris l'existence du Projet à la télévision comme tout le monde pendant qu'elle sensée accompagner la mise en œuvre du Projet.

La commune remercie la Consultant pour avoir organisé cette consultation qui lui parmi d'avoir les informations claires sur le projet et voir dans quelle mesure elle peut s'impliquer.

Le Consultant a promis de rapporter les quiétudes de la commune afin que cette situation soit corrigée pour la suite des activités.

Commentaires et observations de l'expert

Les autorités de la commune de la Gombe en l'occurrence madame la Cheffe du bureau, représentante du Bourgmestre est que convaincue du projet et attend que sa matérialisation dans le meilleur délai. La cheffe désire voir la Gare Centrale redorer son image datant et propose aussi qu'après le tronçon gare – centrale – Aéroport que d'autres tronçons soient aussi réhabilités par METROKIN. La commune de la Gombe se dit prête à accompagner les enquêtes de terrain. Que le projet se prononce sur le soutient qu'il attend de la commune lors des enquêtes de terrain. Et que en cas de besoin les numéros du secrétariat de la commune est ouvert pour tout contact nécessaire.

Annexe 1. Photo avec la représentante du Bourgmestre de la Gombe



Compte-rendu de consultation

Objet	Consultations préliminaires pour la préparation du Plan d'Action de Réinstallation du Projet Métrokin, pour la modernisation du réseau ferroviaire urbain entre la gare centrale de Kinshasa et l'aéroport de N'djili - Métrokin
Zone du projet (commune, quartier)	Commune de Limete, maison communale.
Date	28.07.2025
Durée	45'
Lieu	Bureau du Conseiller de Bourgmestre
Type de partie prenante rencontrée	Représentant du Bourgmestre

Sujet de discussion

Contenu des échanges :

Un entretien a eu lieu à la maison communale de Limete avec le Conseiller représentant Madame la Bourgmestre. Les discussions ont porté sur le projet METROKIN, visant à réaliser le PAR pour le tronçon reliant la Gare Centrale à l'Aéroport international de N'djili situé dans la partie Est de la ville de Kinshasa, conformément au plan de communication établi. Les enquêtes PAR commenceront du 10 juillet au 10 août 2025.

Parmi les questions essentielles soulevées lors des échanges figuraient : i) la nécessité d'un soutien des agents de la commune sur le terrain pendant les enquêtes pour assurer la sécurité la sécurité des équipes sur terrains, et ii) le manque d'informations directes fournies à la commune par les responsables du Projet.

Inquiétudes exprimées :

- Manque de communication sur le Projet : a commune a appris l'existence du projet par le biais des médias, comme tout le monde, alors qu'elle était censée accompagner sa mise en œuvre.
- Manque d'implication de la commune pour l'accompagnement du projet par le Promoteur
- La commune a exprimé sa gratitude envers le Consultant pour avoir organisé cette consultation, qui lui a permis d'obtenir des informations claires sur le projet et d'évaluer comment elle pourrait s'impliquer.

En réponses aux préoccupations soulevées, le Consultant a rassuré le représentant de la Bourgmestre la prise en compte de ses inquiétudes dans son rapport pour une meilleure implication de la commune dans le Projet.

Commentaires et observations de l'expert

L'autorité de la commune de la Limete, représentées par son Conseiller, est convaincue de l'importance du projet et espère sa réalisation dans les meilleurs délais. Il a en outre exprimé le souhait de voir se projet apporter un changement significatif dans le vécu quotidien de la population de Limete en ce qui concerne la mobilité/ le déplacement en affirmant que le projet de réhabilitation du chemin de fer est vraiment salutaire pour la ville de Kinshasa plongée dans des embouteillages sans pareils.

Annexe 1. Photo



Compte-rendu de consultation

Objet	Consultations préliminaires pour la préparation du Plan d'Action de Réinstallation du Projet Métrokin, pour la modernisation du réseau ferroviaire urbain entre la gare centrale de Kinshasa et l'aéroport de Ndjili - Métrokin
Zone du projet (commune, quartier)	Commune de Barumbu/Tronçon BRALIMA - Baramoto
Date	Le 10/07/2025
Durée	1 heure
Lieu	Maison communale de Barumbu/Hall du secrétariat de la commune
Type de partie prenante rencontrée	Services techniques de la commune (habitat, urbanisme & Secrétariat de la commune).

Sujet de discussion

Contenu des échanges

Les échanges ont porté sur le projet METROKIN, le plan de communication détaillé a été utiliser tout au long des échanges.

Les services techniques ont émis le besoin d'accompagner les experts sur terrain. Ils estiment que les enquêtes vont devoir se passer dans leur contrée et que leur accompagnement serait d'une importance capitale pour la réussite des travaux.

Ils ont souhaité aussi que des cas de litiges soient réglés au niveau de la commune et que l'étude n'oublie pas d'intégrer les services de la commune dans le MGP tel qu'expliqué lors de la présentation des experts.

Compte tenu des conditions scutaires préoccupantes dans la zone du Projet, les services techniques ont insisté sur leur participation effective dans la réalisation des études avec la mobilisation de la police communale pour sécuriser les équipes sur terrain.

Présentation des services

Urbanisme :

L'urbanisme est service qui fonctionne au niveau de la Maison communale sous la responsabilité d'un Chef de service accompagné des agents. Le service a pour mission de contrôler les sites, les terrains abandonnés, les espaces publics, les constructions anarchiques et les autorisations de bâtir.

Service de l'habitat

Le service d'habitat fonctionne sous la responsabilité d'un chef de service et a pour mission de réglementer les baux à loyer, les conflits liés au bail, l'enregistrement parcellaire.

Au niveau de la commune, le service a pour activités principales l'enregistrement des fiches parcellaires et numéroter les parcelles.

Recommandations

Les recommandations du service pour la conduite du PAR, notamment pour la gestion des conflits et des réclamations sont :

- La sensibilisation et la mobilisation de la population pour libération volontaire de l'emprise publique
- L'accompagnement de la population dans processus de libération de l'emprise et assurer le suivi du projet dans notre commune.

Informations et documents que les services peuvent mettre à la disposition du Projet

concernant les barèmes de compensation applicables pour le PAR

Les services d'urbanismes et de l'habitat n'ont pas de documents à mettre à la disposition du Projet concernant les barèmes de compensations applicables pour le PAR car cela relève de la compétence du Ministère des Affaires foncières qui à mis en place le document de référence appelé « Mercuriale ». Ce document fixe les couts d'indemnisation des biens des actifs fonciers, bâtis et agricoles sur l'ensemble du Pays.

Commentaires et observations de l'expert

Les services techniques de la commune tiennent à participer mordicus aux enquêtes et que leur participation soit à la charge du projet et se tiennent disponible à intervenir en cas de besoin vue la pertinence du projet.

Annexe 1. Photo avec les autorités des services techniques de l'urbanisme et habitat de la commune de Barumbu



Compte-rendu de consultation

Objet	Consultations préliminaires pour la préparation du Plan d'Action de Réinstallation du Projet Métrokin, pour la modernisation du réseau ferroviaire urbain entre la gare centrale de Kinshasa et l'aéroport de N'djili - Métrokin
Zone du projet (commune, quartier)	Gombe
Date	LE 10/07/2025
Durée	1h
Lieu	Maison communale de la Gombe
Type de partie prenante rencontrée	Les services techniques de la commune de Gombe (Urbanisme et habitat et secrétariat de la commune)

Sujet de discussion

Les échanges ont porté sur le projet METROKIN (Réalisation du PAR) tronçon Gare centrale – Aéroport de Kinshasa. Les enquêtes PAR vont se dérouler du 10/07 au 10/8/2025.

Les services techniques de la Gombe ont accueilli favorable le Projet et ont pris l'engagement de l'accompagner. Ils estiment que le Projet va sensiblement réduire les embouteillages et fluidifier le trafic routier à Kinshasa. Les services techniques de le Gombe tiennent à participer dans le processus des enquêtes de terrain parce que les travaux vont avoir lieu dans leur juridiction.

Ils félicitent la démarche entreprise par le consultant consistant à les consulter afin de les mettre au courant du processus de mise en œuvre du Projet, tout en souhaitant qu'ils soient régulièrement consultés pour l'accompagnement du Projet.

Les services techniques vont envoyer la liste des agents de la commune qui vont accompagner les enquêteurs sur terrain et que le projet pense à leur rémunération. La commune estime et pense que la présence des agents de la commune sur terrain constituera un gage de sécurité et de protection des enquêteurs commis sur terrain.

Les services techniques ont soulevé un problème qui se passe actuellement dans la ville de Kinshasa, au niveau de la zone du projet : la démolition des constructions anarchiques le long du rail. La commune reçoit plusieurs plaintes de la population de sa municipalité et veut savoir le sort réservé aux populations touchées par les démolitions. En réponse à cette préoccupation soulevée, nous renseigné les services que le Projet n'est pas responsable de ces démolitions, cette initiative émane de la ville de Kinshasa, nous étions aussi surpris de le constater sur terrain.

En ce qui concerne les barèmes de compensable pour le PAR, la commune dit disposer de ses informations qu'elle va mettre à la disposition du projet et que le projet fasse une demande formelle à la commune quant à ce.

Présentation des services

Urbanisme :

L'urbanisme est service qui fonctionne au niveau de la Maison communale sous la responsabilité d'un Chef de service accompagné des agents. Le service a pour mission de contrôler les sites, les terrains abandonnés, les espaces publics, les constructions anarchiques et les autorisations de bâtir.

Service de l'habitat

Le service d'habitat fonctionne sous la responsabilité d'un chef de service et a pour mission de réglementer les baux à loyer, les conflits liés au bail, l'enregistrement parcellaire.
Au niveau de la commune, le service a pour activités principales l'enregistrement des fiches parcellaires et numéroter les parcelles.

Recommandations

Les recommandations du service pour la conduite du PAR, notamment pour la gestion des conflits et des réclamations sont :

- La sensibilisation et la mobilisation de la population pour libération volontaire de l'emprise publique
- L'accompagnement de la population dans processus de libération de l'emprise et assurer le suivi du projet dans notre commune.

Informations et documents que les services peuvent mettre à la disposition du Projet concernant les barèmes de compensation applicables pour le PAR

Les services d'urbanismes et de l'habitat n'ont pas de documents à mettre à la disposition du Projet concernant les barèmes de compensations applicables pour le PAR car cela relève de la compétence du Ministère des Affaires foncières qui à mis en place le document de référence appelé « Mercuriale ». Ce document fixe les couts d'indemnisation des biens des actifs fonciers, bâtis et agricoles sur l'ensemble du Pays.

Commentaires et observations de l'expert

Les échanges avec les agents des services techniques de la commune de la Gombe se sont bien déroulés. En ce qui concerne le PAR, il n'aura aucun PAP dans la commune de la Gombe parce de la Gare centrale à la limite de la Gombe, la zone de l'emprise du projet est un espace vide.

Annexe 1 : Photo avec les agents de services techniques de la commune de la Gombe



Compte-rendu de consultation

Objet	Consultations préliminaires pour la préparation du Plan d'Action de Réinstallation du Projet Métrokin, pour la modernisation du réseau ferroviaire urbain entre la gare centrale de Kinshasa et l'aéroport de N'djili - Métrokin
Zone du projet (commune, quartier)	Commune de Limete, maison communale.
Date	28.07.2025
Durée	1 heure
Lieu	Bureau du Chef de service d'Urbanisme
Type de partie prenante rencontrée	Services techniques d'urbanisme, habitat et représentant du Bourgmestre

Sujet de discussion
Information sur le Projet et sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (voir plan de communication)

Les services techniques ont émis le besoin d'accompagner les experts sur terrain. Ils estiment que les enquêtes vont devoir se passer dans leur contrée et que leur accompagnement serait d'une importance capitale pour la réussite des travaux.
Ils ont souhaité aussi que des cas de litiges soient réglés au niveau de la commune et que l'étude n'oublie pas d'intégrer les services de la commune dans le MGP tel qu'expliqué lors de la présentation des experts.
Compte tenu des conditions sécuritaires préoccupantes dans la zone du Projet causées les gangs communément appelés « *Kuluna* », les services techniques ont insisté sur leur participation effective dans la réalisation des études avec la mobilisation de la police communale pour sécuriser les équipes sur terrain.

Présentation des services
Urbanisme :
Comme service publique public de l'Etat, l'urbanisme fonctionne au niveau de la Maison communale sous la responsabilité d'un Chef de service accompagné des agents. Ce service a pour mission de contrôler les sites, les terrains abandonnés, les espaces publics, les constructions anarchiques et les autorisations de bâtir.

Service de l'habitat
Le service d'habitat fonctionne sous la responsabilité d'un chef de service et a pour mission de réglementer les baux à loyer, les conflits liés au bail, l'enregistrement parcellaire.
Au niveau de la commune, le service a pour activités principales l'enregistrement des fiches parcellaires et numéroter les parcelles.

Recommandations
Les recommandations du service pour la conduite du PAR, notamment pour la gestion des conflits et des réclamations sont :

- La sensibilisation et la mobilisation de la population pour libération volontaire de l'emprise publique
- L'accompagnement de la population dans processus de libération de l'emprise et assurer le suivi du projet dans notre commune.

Informations et documents que les services peuvent mettre à la disposition du Projet

concernant les barèmes de compensation applicables pour le PAR

Les services d'urbanismes et de l'habitat n'ont pas de documents à mettre à la disposition du Projet concernant les barèmes de compensations applicables pour le PAR car cela relève de la compétence du Ministère des Affaires foncières qui à mis en place le document de référence appelé « Mercuriale ». Ce document fixe les couts d'indemnisation des biens des actifs fonciers, bâtis et agricoles sur l'ensemble du Pays.

Commentaires et observations de l'expert

Les services techniques sont enthousiastes envers le Projet et sont déterminés à accompagner sa mise en œuvre. En outre, ils ne souhaitent pas voir les expériences malheureuses de projets antérieurs (qui n'ont pas été matérialisés) se répercuter sur celui-ci. Ils plaident aussi pour une communication permanente entre les différentes parties au Projet et que la Commune joue un rôle de lead dans la mise en œuvre de du projet.

Annexe 1. Photo



Compte-rendu de consultation

Objet	Consultations préliminaires pour la préparation du Plan d'Action de Réinstallation du Projet Métrokin, pour la modernisation du réseau ferroviaire urbain entre la gare centrale de Kinshasa et l'aéroport de N'djili - Métrokin
Zone du projet (commune, quartier)	Barumbu/Tronçon Bralima (Limite Gombe & Barumbu) – Baramoto (Route séparant Barumbu & Limete)
Date	10/07/2025
Durée	55'
Lieu	Bureau du Chef de Gare Ndolo/Barumbu
Type de partie prenante rencontrée	ONATRA/ Chef de gare Ndolo

Sujet de discussion
Contenu des échanges :
Présentation du projet METROKIN selon le plan communication détaillée du projet.
Le chef de gare avait reconnu le projet Metrokin après vérification auprès de sa hiérarchie. Il avait estimé que l'équipe doit être accompagnée par les gardes ferroviaires de l'ONATRA pour plus d'efficacité pendant tout le parcours et que la présence des agents de l'ONATRA aidera à faciliter le travail des enquêteurs sur terrain étant donné que la zone concernée est très dangereuse suite à l'insécurité causée par les jeunes bandits communément appelés « *Kuluna* » opérant avec les armes blanches (machettes, barres de fer, couteaux, …).
Le Chef gare était plus préoccupé par la question des indemnisations des PAP. Il avait estimé qu'il n'était pas important car cela risque d'augmenter inutilement le budget du projet avec comme conséquence de freiner la mise en œuvre du projet.
Il a relevé le fait que la majorité des PAP étaient des gens nomades et qu'ils ne vivent au même endroit et son souvent parties. Personnes ne disposent d'aucun document parcellaire parce que le terrain appartient à l'ONATRA. La population habitant le long du rail dans l'emprise de l'ONATRA agit de manière illégale et anarchique. Il est souhaitable qu'elles puissent libérer le lieu le plus vite possible pour permettre le démarrage des travaux.
Le marché pirate de la gare est une propriété de l'ONATRA et que ses mamans versent les taxes à la gare.

Commentaires et observations de l'expert
Le chef de Gare s'est dit content du projet de partenariat entre METROKIN et ONATRA et souhaite voir ce projet réussir. Il demande que l'étude réponde juste au besoin du bailleur pour le bien de la forme mais qu'il n'y ait pas indemnisation parce que les PAP sont là illégalement et que le corridor est une propriété de l'ONATRA.

Annexe 1. Photo avec le Chef du quartier Ndolo



Compte-rendu de consultation

Objet	Consultations préliminaires pour la préparation du Plan d'Action de Réinstallation du Projet Métrokin, pour la modernisation du réseau ferroviaire urbain entre la gare centrale de Kinshasa et l'aéroport de Ndjili - Métrokin
Zone du projet (commune, quartier)	Masina
Date	08/08/2025
Durée	1h
Lieu	Bureau de la Cheffe de Quartier Mapela
Type de partie prenante rencontrée	Autorités locales du Quartier Mapela (Chef de Quartier et agents du quartier, coordonnateur des chefs des rues et chefs des rues, etc.)

Sujet de discussion

Contenu des échanges :

Les échanges avec les autorités locales du quartier Mapela de la commune de Masina ont porté sur le projet Metrokin, et principalement sur la réalisation du PAR dans le quartier Mapela. Le plan de communication détaillé avait servi de guide pendant les échanges.

Pendant les échanges, les autorités locales ont exprimé quelques préoccupations sur l'impact négatif du Projet dans leur quartier. Les autorités sont inquiètes sur l'avenir de leur bureau du quartier qui se situe non loin de l'emprise du Projet et ont formulé la question suivante : est-ce que l bureau du quartier sera-t-il touché par le projet ? Au cas où il sera touché, est-ce que le Projet construira un nouveau bureau pour le quartier ?

A la préoccupation soulevée par les autorités locales, l'Expert leur a rassuré que l'objectif même des enquêtes organisées dans le quartier par le Projet a pour objectif d'identifier tous les biens susceptibles d'être impactés, évaluer leurs coûts et soumettre le rapport au Projet en vue de leur indemnisation. Don, au cas où le bureau du quartier arrive à être touché, il sera sans doute indemnisé.

Les autorités locales ont prévenu le Consultant sur les défis sécuritaires dans le quartier, principalement le phénomène *Kuluna.* Elles ont promis d'accompagner le projet pour protéger les enquêteurs sur terrain et aussi empêcher les cas des intrus lors des enquêtes. Pour ça, le quartier propose identifier secrètement les potentiels PAP pour éviter les incursions.

L'autre point saillant avait tourné au tour du MGP et souhaite que le projet prenne en charge les membres de la commission en termes de perdiem et transport.

Commentaires et observations de l'expert

Nous avons senti le souci des autorités du quartier d'accompagner le projet pour sa réussite du projet qu'il considère comme solution efficace pour résoudre le problème de transport dans la ville de Kinshasa.

Nous avons constaté aussi le doute dans le chef des autorités locales qui sont habituées à voir autant de projets commencer mais, qui n'aboutissent jamais.

Annexe 1 Photo prise avec les autorités locales du Quartier Mapela/Masina



Compte-rendu de consultation

Objet	Consultations préliminaires pour la préparation du Plan d'Action de Réinstallation du Projet Métrokin, pour la modernisation du réseau ferroviaire urbain entre la gare centrale de Kinshasa et l'aéroport de N'djili - Métrokin
Zone du projet (commune, quartier)	Barumbu
Date	11/07/2025
Durée	1h
Lieu	Derrière la gare de Ndolo/Liaki/Marché ndolo
Type de partie prenante rencontrée	Autorités locales du Quartier Ndolo/Chef de localité Cité Kitoko, Chefs des rues

Sujet de discussion

Contenu des échanges :

Les échanges ont porté sur le projet METROKIN, le plan de communication détaillé a été utilisé tout au long des échanges.

Les autorités locales ont été bien informées du Projet. Elles affirment avoir connaissance de celui-ci depuis plus de deux ans, mais estiment qu'elles ne sont pas formellement impliquées pour son accompagnement.

Les chefs des localités souhaitent accompagner les enquêteurs sur terrain pendant tout le processus. Solon les chefs locaux, la cité Kitoko n'avait pas fait l'objet d'enquête lors de la précédente étude suite au refus de la population. Avec l'implication des autorités locales dans la sensibilisation, le processus d'identification se déroulera sans problème car qu'il y'a eu plusieurs réunions d'information.

La sensibilisation et l'information ont permis à la population de mieux comprendre les contours du projet. Les autorités locales souhaitent voir le processus d'indemnisation des PAP aller jusqu'au bout car la population ce quartier vit dans une précarité grave. Cette indemnisation va permettre aux uns et aux de continuer leurs activités loin de l'emprise du projet.

Commentaires et observations de l'expert

Les autorités locales se sont montrées très réceptives au projet et mais, un peu pessimistes quant à la mise en œuvre du Projet. Selon elles, plusieurs projets initiés dans la cadre du développement de leur quartier n'arrivent pas au bout.

Annexe 1. Photos avec les autorités locales



Compte-rendu de consultation

Objet	Collecte de donnée sociales dans le cadre de la réalisation du cadrage de l'étude d'impact et du plan d'action de réinstallation pour le développement du projet de modernisation du réseau ferroviaire urbain entre la gare centrale de Kinshasa et l'aéroport de N'djili - Métrokin
Zone du projet	Commune de la Gombe
Date	21/07/2025
Durée	1h00
Lieu	Salle de réunion METROKIN
Type d'acteur/institution rencontrée	Comité des Riverains
Nom et contact des personnes consultées	Maman NTOMO Julie, Présidente, 0817109090, 0854454280

Sujet de discussion 1 :

Le plan de communication détaillé a été utilisé pour permettre au comité des Riverains de mieux comprendre le projet.

Le comité des Riverains a réagi, en proposant les éléments suivant :

- Dans la phase de préparation
 - Le comité de riverain proposer participer à toutes les réunions de rencontres avec toutes les parties prenantes pour plus de transparence et pour raison d'efficacité,
 - Le comité des riverains souhaite participer activement au processus d'identification et enquête de toutes les personnes qui seront touchées par le projet et qui seront obligé de libérer le corridor pour permettre la mise en œuvre du projet et que l'identification des PAP ne puisse pas se faire sans la présence du comité des Riverains ce qui va permettre à la population affectée de mieux accueillir les personnes commis à cette tâche, et aussi d'éviter les PAPS opportunistes et tout autre intrus,
 - Le comité de Riverains dit vouloir être informer avec détails de la manière dont le calcul du montant à indemniser à chaque PAP pour mieux expliquer à la population dans la mesure où ils vivent avec la population au quotidien et aimerais mieux comprendre,
 - Le comité des Riverains souhaite participer activement aux différentes opérations d'indemnisations des personnes affectées par le projet pour plus de transparence,
 - Et que le comité de Riverain accompagne le processus des accords de compensation,
- Dans la phase de construction
 - Le comité des Riverains souhaite que le projet utilise la main d'œuvre locale par communes et quartiers lors des activités de libération des emprises et de construction du rail et qu'il participe aussi dans le processus des choix et recrutement de la main d'œuvre.
- Mise en œuvre du MGP
 - Que chaque commune ait son propre comité de gestion des plaintes est une bonne chose pour plus d'efficacité,
 - La participation des représentants des PAPS dans le comité est très importante parce que ce dernier va promouvoir et défendre dans le comité l'intérêt des PAPS et aussi sera leur œil dans la mise en œuvre du PAR,
 - Nous voulons que le choix de la sélection des représentants des PAPS se fasse par consensus ou désignation par les PAPS eux-mêmes de leur représentant,
 - Nous pensons que le comité aura pour rôle de gérer tous litiges en rapport avec les PAPS en ce qui concerne la mise en œuvre du projet,

- Nous proposons une fréquence de réunion d'une ou 2 fois par semaine vu la pression qu'il y'a autour du projet,
- Nous avions eu des informations des autres projets similaires dans la capitale selon lesquelles, le projet dans le MGP ne rémunérer que le Chef de Quartier. Ne sera-t-il pas aussi le cas pour ce projet ? Nous proposons qu'à défaut d'une rémunération des membres du comité, que le projet pense aux frais de fonctionnement du comité en termes de perdiem à chaque réunion du comité et que les réunions se fassent dans le bureau des différents quartiers concernées.

Quelques questions posées :

- Es ce que le projet sera vraiment effectif, il ne date pas d'aujourd'hui et que nous sommes dessus depuis 2022 et il n'y a toujours rien à ce jour ?
- Quel sera le sort de nos amis en cas de non indemnisation ?
- Nous avons constaté des divergences de la communication sur l'emprise, l'ONATRA parle de 15m et METROKIN 10m de part et d'autre du rail à partir du Quartier NZADI, quel est la bonne emprise que nous devrons retenir ? et lorsque les démolitions auront lieu, quel sera le sort des 5 m que l'ONATRA va démolir mais qui ne concerne pas le projet METROKIN ?
- Une PAP qui n'aura plus accès à sa maison après démolition bien que sa parcelle soit en dehors de l'emprise, le projet va-t-il récupérer aussi sa parcelle et l'indemniser ou comment ?

Commentaires et observations de l'expert

La réunion s'est tenue dans le calme et dans toute sérénité. Nous avons cependant noté l'acceptabilité du projet de la part comité des Riverains et qui ne jure que par sa mise en œuvre. Nous n'avions pas senti d'hostilité de la population sur le projet. Le comité de Riverain était plutôt ouvert et à participer activement à la réunion en répondant tant soit peu aux diverses questions posées. Le grand souci exprimé est celui de voir le projet se matérialiser parce que c'est depuis 2022 qu'ils attendent sa mise en œuvre et aussi que toutes les personnes qui seront touchées trouvent gain de cause et que le processus d'indemnisation se passe en bon et due forme pour le bien de nos populations et relever leur niveau de vie social.

Annexe 1. Photos prises lors de la réunion avec le comité des Riverains dans la salle de réunion de METROKIN





Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	17 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	Service des affaires foncières, circonscription de Limete
Lieu :	Bureau des affaires foncières de Limete
Type d'entretien :	1 entretien individuel privé
Objectifs :	Information sur le Projet et sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication) Recommandations pour la conduite du PAR et sa conformité avec la législation nationale
Annexes :	Photographies Liste de présence

Présentation du service (cadre fonctionnel et opérationnel, rôles/prérogatives)

- cadre fonctionnel

Le Service des Affaires Foncières est une entité administrative qui opère sous l'autorité du ministère des Affaires Foncières à Kinshasa comme ailleurs en République Démocratique du Congo. Ce service est responsable de la gestion et de la régulation des questions foncières à l'échelle nationale et locale.

- Cadre opérationnel de ce service comprend :
 - **Structure Administrative :** Le service est dirigé par un Chef de service, assisté par des agents spécialisés dans divers domaines liés à la gestion foncière. Des bureaux locaux sont présents dans chaque commune pour faciliter l'accès aux services fonciers.
 - **Réglementation Juridique :** Le service opère conformément à la législation foncière nationale, notamment le Code Fonciers et les lois relatives à l'urbanisme et à l'habitat.
 - **Collaboration Interinstitutionnelle :** Le service collabore avec d'autres ministères et agences gouvernementales, ainsi qu'avec les acteurs de la société civile et les organisations non gouvernementales, pour une gestion intégrée des ressources foncières.
- Rôles et Prérogatives

Le Service des Affaires Foncières a plusieurs rôles et prérogatives qui lui sont attribués, notamment :

- Gestion des Titres Fonciers :
 - Délivrance et enregistrement des titres de propriété, des baux et des autorisations d'occupation des sols.
 - Traitement des demandes de régularisation foncière et de délivrance de certificats de propriété.
- Contrôle des Constructions :
 - Surveillance des constructions pour garantir le respect des normes d'urbanisme et des autorisations délivrées.
 - Évaluation des projets d'aménagement du territoire pour s'assurer de leur conformité avec les plans d'urbanisme.
- Médiation et Résolution des Conflits :

- Gestion des litiges fonciers entre particuliers, entreprises et l'État.
- Mise en place de mécanismes de médiation pour résoudre les conflits liés à la propriété foncière et aux droits d'usage.

– Planification Foncière :
 - Élaboration de plans d'aménagement des territoires pour optimiser l'utilisation des ressources foncières.
 - Coordination avec d'autres services pour intégrer les considérations foncières dans le développement urbain et rural.

– Information et Sensibilisation :
 - Informer et sensibiliser la population sur les droits fonciers, les procédures administratives et les lois en vigueur.
 - Organisation de campagnes de sensibilisation pour promouvoir une meilleure compréhension des enjeux fonciers.

– Suivi des Emprises Foncières *:*
 - Identification et gestion des emprises nécessaires pour les projets d'infrastructure, comme les routes, le chemin de fer et autres travaux d'aménagement.
 - Coordination des activités d'expropriation et d'indemnisation des personnes affectées par ces projets.

Questions des préoccupations ou des craintes, et des recommandations pour la conduite du PAR

Le service des affaires foncières n'est pas d'accord avec l'indemnisation des PAP résidant dans l'emprise du projet car il les considère comme des occupants illégaux. Il estime que tous ces habitants doivent être tout simplement déguerpis et leurs habitations démolies.

Le service encourage le travail de la ville de Kinshasa qui entrain de démolir les constructions jugées anarchiques dans certains quartiers et souhaite voir la démolition s'étendre sur toute la zone du projet.

En outre, les affaires foncières demandent à ce que les travaux démarrent vite pour résoudre le problème de transport dans la ville de Kinshasa.

Annexe 1 photographies des entretiens



Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	Entre le 12 et le 13 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	Grandes PAP : Airtel Congo Orange Money SNEL REGIDESO SOCOF RAGA Net VODACOM SEP Congo
Lieu :	Salle de réunion du siège de chaque partie prenante/ concessionnaire
Type d'entretien :	1 entretien individuel semi-directif avec chaque partie prenante (soit 8 entretiens)
Objectifs :	Information sur le Projet, sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication) Modalités d'installation d'un comité de gestion des plaintes Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR Recommandations pour la conduite du PAR
Annexes :	Photographies Liste de présence

Nota bene : Les grandes PAP sont toutes des entreprises importantes ou des concessionnaires qui ont des infrastructures, des activités et/ ou du personnel qui sont impactés par le Projet. Il est important de souligner que les grandes PAP ont fait chacune l'objet d'entretien semi-directif au sein du siège social de leur organisation, la plupart du temps dans une salle de réunion, entre le 12 et le 13 mars 2026. Les réponses aux questions des grandes PAP étant souvent similaires, il a été décidé de résumer les résultats des entretiens en un seul compte-rendu, ici présent.

Connaissance du projet :

Les grandes PAP connaissent déjà le projet, elles ont déjà été engagées en 2022 et avaient à l'époque établi un devis pour organiser leur réinstallation. Elles ont globalement peu de craintes et considèrent que le projet apportera plus de choses positives que de choses négatives. Elles apprécient d'être consultées et engagées aussi tôt dans le projet.

Attentes émises par les grandes PAP :

Toutes les PAP se retrouvent dans une situation où elles doivent mettre à jour le devis qu'elles avaient élaborées il y a quelques années (2022) et qui vise à organiser le déplacement de leurs infrastructures, de leurs activités ou de leur personnel. Chaque PAP estime qu'il y a eu beaucoup de modifications depuis 2022, qu'auparavant elles n'étaient pas concernés par le Projet mais qu'avec la modification du tracé elles se trouvent maintenant dans la zone d'impact. La modification du tracé et les nouveaux impacts engendrés rendent de ce fait caduc le devis qu'elles avaient élaboré en 2022. Les grandes PAP désirent réaliser une visite de terrain avec

Metrokin afin d'avoir toutes les informations qui permettent d'actualiser leur devis. Elles proposent de commencer la visite de terrain à partie de la 7ème gare, proche du marché Kapoutou, qui nécessitera une déviation du cimetière. La 8ème gare se trouvant maintenant de l'autre côté de l'aéroport, les grandes PAP qui se trouvent également de ce côté doivent identifier les impacts de ce changement de design du projet.
Les grandes PAP demandent également à Metrokin de pouvoir leur mettre à disposition une carte des géolocalisations des infrastructures et du tracé du projet. Cela leur permettrait de situer les infrastructures du projet par rapport à leurs propres infrastructures et de comprendre facilement celles qui devront être déplacées. → Metrokin a assuré que les cartes allaient être transmises et qu'elles seront annexées au devis.
Les grandes PAP s'attendent également à ce que des réunions concernant les indemnisations soient organisées par Metrokin.

Craintes emise par les grandes pap

La phase de travaux du projet est prévue pour juin-juillet 2026. Il est prévu que les indemnisations soient transmises aussi rapidement que possible après qu'un accord concernant les devis soit émis par Metrokin. Les grandes PAP soulignent qu'en étant optimistes sur les délais de chaque étape, elles n'auront qu'avril et mai 2026 pour déplacer leurs infrastructures et leurs activités. Elles considèrent que c'est trop peu de temps, que le matériel nécessite un temps plus important de gestion. Les grandes PAP demandent que la phase de travaux du projet commence par les sites proches de l'aéroport qui nécessitent moins d'organisation de réinstallation de leurs activités, ce qui pourrait leur permettre de réinstaller des sites qui demandent plus de travail et de temps en même temps.
Il avait été initialement proposé de mettre à disposition un corridor sur lequel les concessionnaires pourraient se réinstaller. Il s'avère que la plupart des grandes PAP ne sont pas d'accord pour avoir un couloir en commun avec d'autres concessionnaires et préfèrent rester totalement indépendants.

Suggestions d'amélioration du Projet :

Les PAP émettent un devis qui budgétisera tous les coûts de la réinstallation des infrastructures, du matériel et du personnel. Les grandes PAP organisent elles-mêmes leur déplacement. Metrokin met à disposition les moyens nécessaires à leur réinstallation mais n'organise pas celle-ci.
Les grandes PAP suggèrent de commencer par la zone proche de l'aéroport, qui nécessite moins d'organisation de leur part et qui leur permettrait de se focaliser sur la réinstallation de zone plus complexe en parallèle.
L'idée de dédier un seul site de réinstallation pour les concessionnaires est rejeté, ceux-ci préférant être indépendants et ne pas partager leur site de réinstallation avec d'autre.

Mécanisme de gestion des plaintes :

Les grandes PAP vont proposer des personnes qui pourront faire partie du Comité de médiation et qui pourront représenter les concessionnaires.

Annexe 1 photographies des entretiens avec AIRTEL CONGO



Annexe 3 photographies des entretiens avec ORANGE MONEY



Annexe 5 photographies des entretiens (SNEL, REGIDESO, SOCOF, RAGA NET, VODACOM)



Annexe 6 photographies des entretiens (SEP CONGO)



Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	11 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	APESCO, PAP du quartier Badara 1 dans la commune N'sélé
Lieu :	Local loué pour la consultation
Type d'entretien :	Focus groupe
Objectifs :	Information sur le Projet, sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication) Modalités d'installation d'un comité de gestion des plaintes Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR Recommandations pour la conduite du PAR

Annexes :	Photographies Liste de présence

Présentation de l'APESCO :
L'Association des Populations Sinistrées au Congo (APESCO) est une association qui se trouve dans le corridor du projet, du côté de l'aéroport. L'association a pour objectif la gestion de sinistrés, qui sont souvent des sans-abris, et leur insertion dans la société. Les sinistrés ont droit a un lopin de terre, il existe un fond mis à leur disposition par les autorités. Une grande partie des terrains de cette association est en dehors du corridor mais pas tout le monde : il existe quelques personnes de cette association qui peuvent être considérées comme PAP. Ainsi, certains champs et activités génératrices de revenu sont touchés.
Initialement, l'association n'était pas concernée par les impacts du projet. C'est à la suite de la modification du tracé, notamment à cause de la rénovation de l'aéroport, que les terres qu'occupe l'association sont maintenant considérées dans la zone d'impact du projet et que l'association est considérée comme PAP.

Présentation du Projet :
L'association a déjà entendu parler du projet, même si c'est la première fois qu'elles sont consultées. Elle est contente d'être consultée et avait hâte de pouvoir s'exprimer. Elle accompagne les enquêtes des PAP qui sont en train d'être réalisées, fourni une présence sécurisante.

Craintes émises par la PAP :
Les craintes suivantes ont été émises :

- L'association doute qu'il y aura réellement des indemnisations. Elle craint que les indemnisations ne soient jamais versées aux PAP.
- L'association craint que le projet ne voie jamais le jour. Le projet date en effet de 2022 et l'association ne voit pas les avancées.

Attentes émises par la PAP :

- L'association rencontre les difficultés suivantes : absence d'eau, absence d'électricité et avenue de la Police qui aurait besoin d'être asphaltées. La grande majorité des membres de l'association vit dans des conditions compliquées et leurs besoins pourraient être transformés en mesure d'accompagnement dans le cadre des indemnisations des PAP.
- L'association attend de la part du Projet un accompagnement des PAP bien structuré.

Suggestions émises par la PAP:
L'association propose de mettre à disposition de la main d'œuvre qui pourra servir de main d'œuvre locale, notamment lors de la phase de construction du projet. Ils peuvent mettre à disposition jusqu'à 100 personnes.

Mécanisme de gestion des plaintes :
L'association propose de mettre à disposition des membres pour gérer les plaintes.
L'association gère actuellement des sinistrés et elle a déjà de l'expérience en gestion de conflit.
Certains membres de l'association peuvent faire partie du Comité. Il peut y avoir un bureau dans le quartier et ils peuvent recommander des membres qualifiés au projet.

Annexe 1: photographies de la consultation





Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	10 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	Grande PAP Société Congolaise de Poste et de Communication (SCPT)
Lieu :	Salle de réunion de la SCPT
Type d'entretien :	Focus groupe
Objectifs :	Information sur le Projet, sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication). Activités de la SCPT Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR Recommandations pour la conduite du PAR Description des infrastructures de la SCPT sur l'emprise du projet
Annexes :	Photographies Liste de présence

La SCPT fait partie de la liste des grandes PAP qui ont émis un devis en 2022 pour gérer elles-mêmes le déplacement des infrastructures qui se trouvent sur l'emprise du projet. Le devis n'est plus d'actualité : s'il a été réalisé en $USD et que le taux de la monnaie n'a pas trop fluctué, le devis de 2022 ne comprenait en revanche pas la totalité du site.
Les préoccupations suivantes ont été émises :

- MGP : Questions concernant les litiges, ont demandé comment fonctionnerait le mécanisme de gestion des plaintes. Le fonctionnement du MGP tel que prévue dans le PAR a été présenté à la SCPT.
- Suivi & Evaluation : la SCPT propose que ses agents soient présents à toutes les phases du projet, notamment pendant la phase de construction. Ils souhaitent suivre les travaux pour que ceux-ci ne souffrent pas de délais importants.
- Il n'y a pas de PAP physique à réinstaller, seulement des infrastructures. Il s'agit principalement de câbles telecom. Il faudra déterrer et réenterrer les câbles, à une profondeur idéale de – 2m sous la terre.
- La SCPT propose qu'il y ait un point focal permanent qui fasse le lien entre la société et Metrokin afin de favoriser une bonne communication et une bonne appropriation du projet.

Dans un premier temps, la SCPT doit fournir un nouveau devis (deadline pour le lundi 16 mars 2026.Metrokin vérifiera le devis.

Annexe 1 photographie des entretiens



Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	19 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	SCPT, SEP Congo, REGIDESO, Airtel RDC, VODACOM, SNEL, RAGANET, Metrokin
Lieu :	Visite de terrain de la zone de projet
Objectifs :	Visiter, avec Metrokin, la zone de projet qui correspond à la nouvelle variante du projet retenue afin de modifier en conséquence le devis qui permettra aux grandes PAP de réinstaller le matériel et les infrastructures qui sont impactés par le projet.
Annexes :	Photographies Liste de présence

Annexe 1 Photographie de la visite de terrain





Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	16 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	Chef de quartier et chefs de rue du quartier Kasai, Kivu, Mandiagu, Mafuta
Lieu :	Bureau de chaque quartier

Type d'entretien :	4 Entretiens semi-directifs avec chaque chef de quartier
Objectifs :	Information sur le Projet, sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication). Modalités d'installation d'un comité de gestion des plaintes par commune. Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR Recommandations pour la conduite du PAR Information des chefs de quartier pour leur mobilisation en vue des consultations du PAR
Annexes :	Photographies Liste de présence

Connaissance du projet :
Les chefs de quartier connaissent le projet depuis longtemps, ils ont déjà été consultés en 2022.
Craintes, attentes, questions et suggestions d'amélioration quant au PAR :
Attentes : les chefs de quartiers sont disposés à intervenir et à être impliqués à toutes les étapes du PAR : recensement des PAP, consultations, signature des accords de compensation, distribution des indemnisations, etc. Ils désirent être impliqués tout au long du processus du PAR. Ils désirent également être impliqués dans le choix de la main d'œuvre locale.
Craintes : Les chefs avaient des questions sur les calculs des compensations et craignaient qu'elles ne soient pas forcément justifiées. →L'équipe a rassuré les chefs en expliquant que les calculs étaient basés sur les prix imposés par l'Etat.
Ils craignent que le projet ne soit trop lent. Ils désirent fortement le voir aboutir.
Ils souhaitent participer à l'élaboration des calculs d'indemnisation, en proposant de jouer le rôle de facilitateurs auprès des autorités par exemple (Domaines, urbanisme, etc).
Mécanisme de gestion des plaintes
Ils désirent que certaines autorités du quartier, des personnes de confiance du quartier, fassent partie du Comité de médiation. Les chefs de quartiers désirent être présidents des mécanismes de gestion des plaintes.
Ils désirent également que des salaires ou des encouragements soient mis à disposition des membres du comité, ainsi que du matériel de bureautique.
La fréquence idéale pour se réunir serait d'une fois par semaine, deux en cas d'urgence.
Suivi & évaluation
Ils souhaitent suivre tout le processus du PAR.

Annexe 1 photographie des entretiens



Entretien avec le chef de quartier Kasai



Photo 1: Entretien avec le chef de quartier Kivu



Photo 2: Entretien avec le chef de quartier Mafuta



Entretien avec le chef de quartier Mandiagu

Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	9 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	Chef de quartier et chefs de rue du quartier Badara 1
Lieu :	Bureau du quartier Badara 1
Type d'entretien :	Focus groupe
Objectifs :	Information sur le Projet, sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication). Modalités d'installation d'un comité de gestion des plaintes par commune. Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR Recommandations pour la conduite du PAR Information des chefs de quartier pour leur mobilisation en vue des consultations du PAR
Annexes :	Photographies Liste de présence

Connaissance du projet :
Le quartier de Badara 1 n'était pas prévu dans l'emprise initiale du projet, il ne l'a été que suite à des modifications de tracé. Les chefs de quartier et de rues ont lu la lettre de mission de l'équipe avec attention et, suite à la description du projet, ont déclaré qu'ils aimaient le projet. Ils ont déclaré que si la commune, qui est leur autorité de référence, soutenait le projet, eux aussi le ferait. Ils sont favorables au projet, voir le train accoster chez eux est pour eux un signe de développement.
Craintes, attentes, questions et suggestions d'amélioration quant au PAR :
Attentes : les chefs de quartiers sont disposés à intervenir et à être impliqués à toutes les étapes du PAR : recensement des PAP, consultations, signature des accords de compensation, distribution des indemnisations, etc. Ils ont proposé d'aider à l'identification de toutes les personnes qui sont dans le corridor (avenue La Police, Lumière, Camp Bandara = 4 ruelles en amont qui bifurquent jusqu'au corridor et qui sont gouvernées par les 4 chefs de rue présent lors de l'entretien). Les chefs de rues se sont déclarés disponibles pour réaliser une mission de porte à porte afin d'identifier les PAP. Ils proposent d'assister l'équipe et de renforcer la communication auprès de la population.
Craintes : Les chefs avaient des questions sur les calculs des compensations et craignaient qu'elles ne soient pas forcément justifiées. →L'équipe a rassuré les chefs en expliquant que les calculs étaient basés sur les prix imposés par l'Etat. Ils ont également posé des questions quant à la nature des indemnisations (nature ou en espèce), ce à quoi il a été répondu que c'était les PAP qui avait choisi leur indemnisation et que 100% d'entre elles avait choisi d'être indemnisé en espèce.
Des craintes concernant la protection des données des PAP ont également été émises, notamment au niveau de la confidentialité lors du paiement des compensations des PAP.
Des craintes ont également émises quant au rythme de nettoyage des emprises en phase de préparation. Les chefs ont promis qu'ils seront derrière les PAP pour qu'elles libèrent les emprises. Ils craignent que si les travaux ne se mettent pas rapidement en place, les emprises foncières soient occupées de nouveau très rapidement. Ils proposent de mettre en place des

gardiens pour éviter cette situation.

Suggestion quant au calcul des emprises : proposent de retirer la superficie qui appartient au domaine public.

Mécanisme de gestion des plaintes

Ils désirent que certaines autorités du quartier, des personnes de confiance du quartier, fassent partie du Comité de médiation. Ils ont déclaré qu'il y avait des gens intègres, expérimentés (notamment dans la gestion des plaintes familiales), médiateurs qui pouvaient être choisis. Ils ont également une table pour que les membres du comité puissent siéger et gérer toutes les plaintes.

Ils désirent également que des salaires ou des encouragements soient mis à disposition des membres du comité.

Suivi & évaluation

A leur niveau, les chefs n'ont pas trop d'expérience en S&E, sont ouverts aux formations, sont disposés à suivre des instructions.

Annexe 1 photographie des entretiens



Compte-rendu de consultation

Objet	Consultations préliminaires pour la préparation du Plan d'Action de Réinstallation du Projet Métrokin, pour la modernisation du réseau ferroviaire urbain entre la gare centrale de Kinshasa et l'aéroport de Ndjili - Métrokin
Zone du projet (commune, quartier)	Tout le corridor (25 Km)
Date	26/02/2026
Durée	2h
Lieu	METROKIN
Type de partie prenante rencontrée	Metrokin, CLEP, BCECO (Bureau central de coordination), Agence Nationale de Renseignement (ANR), Services techniques de MASINA & LIMETE, Société Civile

Sujet de discussion 1 :

Contenu des échanges :

Nous avons commencé par passer en revue le plan détaillé de la mission de préparation de PAR à l'intention de tous les participants et le guide d'entretien a été utiliser à cet effet.

En ce qui concerne la représentation des PAPS dans le CLEP, Le président du CLEP estime que cette question trouve déjà sa réponse dans la mesure où les représentants des PAPs font déjà partis des membres effectifs et permanent composants le CLEP et que le comité est plus que favorable à leur intégration sous diverses formes dans le CLEP.

Concernant les modalités de sélection des représentants des PAPs dans le comité, il a été noté que les représentants des PAPS siégeant dans le CLEP ont été choisis dans le comité des riverains, une structure née de façon autonome relevant d'une auto prise en charge des personnes vivant le long du Rail et partageant un intérêt commun et qui se sont appropriés du projet et ont acceptés de l'accompagner dans sa mise en œuvre. Le président du CLEP à souligner le fait que le choix était plus porté sur l'existant.

Pour ce qui est de rôles et responsabilités des PAPs dans le CLEP, il a été signifié que les représentants des PAPS ont été placés dans tous les bureaux constituant le CLEP en vue d'une meilleure transparence conformément au règlement d'ordre intérieur portant CLEP.

Dans l'organisation des rencontres avec les parties prenantes, le CLEP se dit prêt à accompagner le groupement INSUCO – EOC dans la réalisation des consultations publiques. Il est capable d'atteindre par divers canaux, les PPP dont l'équipe a besoin pour la mobilisation.

Concernant la planification des sessions, le CLEP préfère laisser cette responsabilité au groupement INSUCO - EOC et qu'une fois établi, que le consultant mette très rapidement le planning d'activité au CLEP pour la mobilisation et préparation des rencontres.

Par rapport à l'organisation de la campagne de signature des accords d'évaluation des compensations, le DG Eric de METROKIN a souligné la nécessité de l'appui du CLEP pour une meilleure transparence et efficacité et qu'il n'est donc pas envisageable que METROKIN travaille seul dans cette campagne et toute la procédure se fera en synergie avec le CLEP.

QUESTIONS

Le représentant de BCECO (Bureau central de coordination), une agence d'exécution de projets de développement en RDC pour gérer le financement de la Banque Mondiale et du FMI a posé une question sur les déguerpissements en cours réalisés par l'Hôtel de ville de Kinshasa en partenariat avec l'ONATRA de la manière suivante : « Maintenant qu'il y'a déguerpissement, quel sera le sort des PAPS, seront-elles toujours prises en charge par le projet ? »

En réponse à la préoccupation exprimée, nous avons rappelé le contexte du projet dans le cadre d'un partenariat Public – Privé et qu'on ne devrait en principe pas rencontrer ce genre de désagrément et nous avons rappelé le fait que toutes les PAPS déguerpies avaient bel et bien été identifiées et enquêtées lors des enquêtes socioéconomiques et inventaires des biens pour la réalisation du PAR et que les discussions sont en cours pour palier ce problème et trouver

des solutions idoines.
La représentante du service technique de la commune de Masina a exprimé une préoccupation concernant le jeton de présence, je cite : nous avons commencé ce projet depuis 2023, nous utilisons nos propres moyens pour participer à des réunions sans retour de votre part.
En réponse à la question posée, nous avons rappelé la pertinence et l'importance du projet pour le bien de tous et que nous devons à tous les niveaux, fournir des efforts pour sa matérialisation et que les autorités de Metrokin présent dans la salle ont pris acte de cette problématique.

Craintes

Le CLEP dit ne pas avoir des craintes sur le projet parce qu'il suit le projet depuis 2022.

Recommandations

Dans les recommandations, le CLEP s'est dit prêt et disposé à accompagner la finalisation et la mise en œuvre du PAR et qu'il reste dans l'attente du planning d'activité lié à la consultation publique à réaliser pour la suite des travaux et qu'il participera activement au côté de METROKIN jusqu'à la mise en œuvre de ce projet.

Commentaires et observations de l'expert

La réunion s'est très bien déroulée, les participants à la réunion se sont exprimés librement. La réunion ne s'est pas déroulée seulement avec le CLEP mais il y'a eu aussi la participation d'autres PP à savoir : les représentants des services techniques de la commune de Limete et de Masina, le comité des Riverains, le CBECO et le représentant de l'ANR (Agence National des Renseignements).
Toutes les parties prenantes à la consultation se disent prêtes à accompagner le projet dans toutes ses facettes et se mettent à la disposition des consultants pour la suite des travaux.

Annexe 1 photographie des entretiens



Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	14 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	Membres du Comité des riverains
Lieu :	Bureau de Metrokin
Type d'entretien :	Entretien semi-directif
Objectifs :	Information sur le Projet, sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication). Modalités d'installation d'un comité de gestion des plaintes par commune. Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR Recommandations pour la conduite du PAR Information des chefs de quartier pour leur mobilisation en vue des consultations du PAR
Annexes :	Photographies Liste de présence

Déroulement du plan de communication :

Les participants ont posé des questions quant au rôle du Comité des riverains dans le projet : quelles sont leurs prérogatives ? Il leur a été répondu que dans la phase de préparation du Projet, le Comité propose et participe à toutes les réunions avec les PAP pour plus de transparence et d'efficacité.

Craintes :

Les craintes suivantes ont été émises :

- S'il n'y a pas d'indemnisation pour les PAP, quelles sont les alternatives pour les PAP ? Ils ont mentionnés un projet d'assainissement pour lequel l'ONATRA avait déjà réalisé des démolitions et effectué des déguerpissements : ils craignent que la même chose ne se produise avec ce projet.

Attentes :

Les attentes suivantes ont été émises :

- Le Comité souhaite participer activement au processus d'identification et aux enquêtes des PAP.
- Les membres du comité demandent à ce que le processus d'identification des PAP ne se fasse pas sans eux. Ils peuvent mettre à disposition des enquêteurs et des superviseurs et puisqu'ils connaissent bien la population, ils peuvent éviter que des personnes opportunistes se déclarent sans fondement comme PAP.
- Ils désirent être informés avec détail sur la manière dont le calcul de l'indemnisation pour chaque PAP est réalisé, afin de pouvoir expliquer aux PAP sur quel fondement est basée leur indemnisation (c'est le mercurial national qui sert de base aux calculs).
- Ils souhaitent être impliqués dans les différentes opérations du projet pour plus de transparence, dans tout le processus de compensation, y compris lors de la signature des fiches de consentement et lors de la dotation des indemnisations. Ils souhaitent également être impliqués dans le processus de réinstallation des PAP.
- Lors de la phase de construction du projet, le comité souhaite que le Projet puisse utiliser la main d'œuvre locale par commune et par quartier. Seuls ceux qui habitent les lieux pourront être

embauchés, sauf si les compétences ne peuvent pas être trouvées sur place. Le comité souhaite être impliquer dans le recrutement de la main d'œuvre locale.

Mécanisme de gestion des plaintes:

Le comité propose que chaque commune ait son propre comité pour la gestion des plaintes pour plus d'efficacité. Le Comité doit intégrer des PAP comme membres afin de mieux défendre les intérêts des PAP. Ils désirent que la désignation des représentants des PAP se fasse par consensus et par les PAP eux-même. Ils désirent régler tous les litiges liés aux PAP lors de la mise en œuvre du projet. Le Comité propose une fréquence de réunion d'une à deux fois par semaine étant donnée la pression autour du projet.

Les membres du comité auraient eu l'info que seul le chef de quartier serait rémunéré dans le comité de gestion des plaintes. Ils se demandent si cela sera le cas pour ce projet. A défaut d'une rémunération de tous les membres du comité, le projet pourrait se focaliser sur les frais de gestion du Comité à chaque fois qu'il se réunit (perdiem et/ou jeton de présence). Ils proposent que les réunions se fassent dans le bureau de chaque quartier concerné.

Suivi & evaluation:

Ils veulent participer à tout le suivi de la mise en œuvre du PAR. Le Comité de riverain fait partie du Comité de libération des emprises. Ils veulent être présents à toutes les activités du CLEP.

Annexe 1 photographie des entretiens





Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	18 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	Représentants des PAP des 4 quartiers, dont des jeunes et des femmes, de Kivu, Mafuta-Kizola, Kasai et Mandiagu
Lieu :	Espace loué pour l'occasion à Mafuta-Kizola
Type d'entretien :	Entretien semi-directif
Objectifs :	Information sur le Projet, sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication). Modalités d'installation d'un comité de gestion des plaintes par commune. Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR Recommandations pour la conduite du PAR Information des chefs de quartier pour leur mobilisation en vue des consultations du PAR
Annexes :	Photographies Liste de présence

Connaissance du projet

Déroulement du plan de communication. Les PAP des 4 quartiers connaissent le projet, elles ont déjà été consultées auparavant et elles ont été témoins des enquêtes socio-économiques. Au niveau de la commune de Limete, elles ont vu des déguerpissements sans indemnisation et elles se demandent si ça sera également le cas pour elles lors de ce projet. L'équipe précise que ce déguerpissement n'a pas de lien avec Metrokin mais qu'il s'agit d'un autre projet mené par l'ONATRA et la ville de Kinshasa.

Il existe des commerçants qui travaillent le long du corridor et ils se demandent s'ils seront indemnisés. L'équipe a réponde qu'ils seront en effet éligibles.

Mécanisme de gestion des plaintes :

Les PAP demandent à ce que 2 personnes fassent partie du comité de gestion des plaintes afin qu'elles défendent les intérêts des PAP. Cela est très important pour elles, c'est leur doléance la plus importante.

Indemnisation et processus du PAR

Certaines PAP qui ont un petit business ont des structures qui qui ne seront pas touchées mais les commerçants perdront le lieu de vente. Ces PAP demandent un accompagnement de la part du Projet. Réponse du projet : dans le cadre du PRMS, ces PAP sont éligibles à un accompagnement.

Parmi les PAP, toutes n'ont pas de comptes bancaires et elles se posent la question de si elles doivent ouvrir un compte bancaire dès à présent pour toucher les indemnisations.

Attentes emises:

Ils aimeraient être informés de l'évolution des travaux par les chefs de quartiers. Ils aimeraient travailler lors de la phase de construction, ils désirent que la main d'œuvre soit locale. Ils souhaitent être présents dans le comité de recrutement et tout du long du processus de recrutement.

Annexe 1 photographie des entretiens Consultation des PAP des quartiers Kivu, Kasai, Mafuta-Kizola et Mandiagu



Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	14 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	Chef de quartier et chefs de rue du quartier Matadi (Ciforco)
Lieu :	Matadi
Type d'entretien :	Entretien semi-directif
Objectifs :	Information sur le Projet, sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication). Modalités d'installation d'un comité de gestion des plaintes par commune. Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR Recommandations pour la conduite du PAR Information des chefs de quartier pour leur mobilisation en vue des consultations du PAR
Annexes :	Photographies Liste de présence

Craintes émises

La principale crainte est la suivante : l'ONATRA dispose d'une grande concession dans la zone, qui a été cédée au projet de Metrokin. Il s'avère que la zone est occupée par des constructions plus ou moins anarchiques, qui appartiennent pour la plupart à d'anciens travailleurs de l'ONATRA. Ces personnes ont convenu avec l'ONATRA qu'elles pouvaient occuper la zone, elles ont des papiers qui prouvent que l'ONATRA permettait leur présence. Avec le projet, ces personnes craignent de devoir être déguerpies, comme cela est arrivé avec d'autres PAP sur d'autres zones. Ces personnes se sont organisées en équipe et sont déjà allées voir l'ONATRA pour lui exposer leur situation mais elles n'ont pas été reçues.

Les chefs sont préoccupés par la situation des PAP propriétaires de logement dans la zone. Les propriétaires sont des retraités, qui ont des maisons qu'ils louent et dont le loyer qu'ils obtiennent leur sert de retraite. Avec le projet, les locataires ont entendu qu'ils allaient devoir partir et ils auraient déjà commencé à quitter leur maison car ils craignent un déguerpissement futur, arrêtant de ce fait de payer un loyer. Certains retraités, ne touchant plus de revenus locatifs, seraient dans une grande situation de précarité.

Suggestions émises

Les chefs ont insisté sur le rôle de la police et des autorités locales quant à la sécurité du quartier. Le quartier souffre en effet de problèmes d'insécurité et les chefs désirent être informés à l'avance des enquêtes, de sorte à ce qu'ils puissent assurer la sécurité des travailleurs lors de leur travail.

Indemnisations

Les chefs pensent que les indemnisations en espèces conviennent plus aux PAP. Ils ont en tête un exemple de site alternatif de réinstallation d'un projet que la ville de Kinshasa avait proposé à des PAP mais qui était beaucoup trop éloigné et sans aucune infrastructures basiques (eau, électricité, route). Les PAP ne pouvaient pas s'y déplacer et ils pensent qu'une indemnisation en espèce permettrait d'éviter ce genre de situation et de laisser aux PAP la manière dont elles veulent restaurer leurs moyens de subsistance.

Mécanisme de gestion des plaintes

Les autorités sont en train de commencer à réceptionner des plaintes, sans savoir comment les

gérer. Elles souhaitent être impliquées dans la gestion des plaintes.

Annexe 1 photographie des entretiens

Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	16 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	Chef de quartier et chefs de rue des quartiers Pélendé et Mapela PAP des 2 quartiers, dont des jeunes et des femmes
Lieu :	
Type d'entretien :	Entretien semi-directif
Objectifs :	Information sur le Projet, sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication). Modalités d'installation d'un comité de gestion des plaintes par commune. Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR Recommandations pour la conduite du PAR Information des chefs de quartier pour leur mobilisation en vue des consultations du PAR
Annexes :	Photographies Liste de présence

Présentation du projet

Déroulement du plan de communication.

Craintes emises:

Les autorités locales ont exprimé les craintes suivantes :

- La crainte que le projet n'aboutisse pas. Ils ont entendu parler du projet depuis quelques années et ils ne voient aucun progrès concret de leur côté, ce qui leur fait douter de la bonne réalisation du projet.
- Ils craignent également que le processus d'indemnisation ne soit pas correctement mis en place. Ils ont vu d'autres quartiers voisins être déguerpis et ils craignent que la même chose ne leur arrive.

Attentes émises:

Les autorités locales ont exprimé les attentes suivantes :

- Elles désirent être impliquées tout au long du processus du PAR. Ils souhaitent notamment assurer la sécurité des enquêteurs sur le terrain, la zone étant dangereuse. Ils ont participé au recensement des PAP par exemple et ils veulent continuer d'etre impliqués dans le processus.

- Pour se faire, ils désirent également être assistés en termes logistique.

Mécanisme de gestion des plaintes :

Les chefs de quartiers veulent être considérés comme membres à part entière des comités de gestion des plaintes. Ils estiment qu'ils connaissent bien le quartier et peuvent savoir qui est affecté par le projet et qui ne l'est pas et ainsi apporter une aide précieuse à la résolution des plaintes. Pour se faire, ils désirent avoir une rémunération qui leur permette d'être dédiés sereinement au MGP et de travailler dans le projet.

Indemnisation et processus du PAR

Parmi les PAP présentes lors de l'entretien, certaines sont des victimes de déguerpissement. Elles demandent que les indemnisations soient monétaires et non en nature et qu'elles soient délivrées rapidement. En 2022, pendant les 1ères enquêtes, il n'y avait pas eu de calculs d'indemnisation. C'était un forfait qui avait été proposée. Elles déclarent préférer le calcul de l'indemnisation qui est actuellement utilisé pour définir les indemnisations. Une indemnisation en nature leur permettrait de pouvoir se réinstaller où elles le désirent et de continuer leurs activités selon leurs propres termes. Elles craignent qu'avec des délais, elles ne perdent encore plus et qu'elles soient de nouveau déguerpies. Certaines ont montré un document parcellaire. Elles désirent également avoir une date formelle où la réinstallation sera déclarée, ce qui leur permettra de s'organiser.

Annexe 1 photographie des entretiens

Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	14 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	Représentant du Bourgmestre Service de l'urbanisme de la Commune de Barumbu Service de l'habitat de la Commune de Barumbu Police Communale de Barumbu
Lieu :	Maison communale de Barumbu
Type d'entretien :	1 entretien individuel semi-directif
Objectifs :	Information sur le Projet, sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication). Modalités d'installation d'un comité de gestion des plaintes par commune. Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR Recommandations pour la conduite du PAR Information des chefs de quartier pour leur mobilisation en vue des consultations du PAR
Annexes :	Photographies Liste de présence

Description des services techniques de l'urbanisme et de l'habitat

Service d'Urbanisme :

Le service d'urbanisme, placé sous la responsabilité d'un Chef de service et de son équipe, a pour mission de contrôler les sites, les terrains abandonnés, les espaces publics, ainsi que les constructions anarchiques. Il est également chargé de délivrer les autorisations de bâtir.

Service de l'Habitat :

Sous la direction d'un chef de service, le service de l'habitat réglemente les baux à loyer, gère les conflits liés aux baux et s'occupe de l'enregistrement parcellaire.

Police communale

La police communale de Barumbu a pour mission de préserver l'ordre public et d'assurer la sécurité des citoyens. Elle réalise des patrouilles, intervient en cas d'urgence et gère les conflits. Le représentant de la police a fait savoir qu'il connaît le projet depuis plus de

trois ans et a réaffirmé son engagement à soutenir son aboutissement.
Cependant, il a également mis en lumière les défis logistiques auxquels la police doit faire face pour déployer ses agents dans l'ensemble de la commune. Pour garantir la sécurité liée au projet, la police prévoit de mobiliser tous les postes de police des différents quartiers.
Il est important de noter que la commune de Barumbu est confrontée à une insécurité croissante, engendrée par des jeunes délinquants connus sous le nom de "Kuluna", qui opèrent en bande, armés de machettes, commettent des vols, violent des femmes et saccagent tout sur leur passage. De plus, la commune fait face à un problème alarmant de prostitution impliquant des jeunes filles mineures et des femmes, exacerbée par sa proximité avec le quartier Pakadjuma, connu pour ses activités de prostitution à Kinshasa.
Face à ces défis, la police entend jouer un rôle actif dans l'accompagnement du projet, en renforçant la présence policière et en mettant en place des mesures de sécurité adaptées pour protéger les citoyens et assurer le bon déroulement des activités liées au projet.

Connaissance du projet :

Les informations concernant le projet, ainsi que le déroulement des activités préparatoires du PAR, ont été communiquées conformément au plan de communication établi. Le Chef de service d'urbanisme a insisté sur l'importance d'un suivi régulier et de l'ouverture de canaux de communication pour renforcer la transparence et la confiance des citoyens.

Craintes, attentes, questions et suggestions d'amélioration quant au PAR :

Les craintes exprimées par la population sont les suivantes :

- **Retard dans la mise en œuvre du projet :** Ce retard suscite des inquiétudes quant à la concrétisation du projet. Les études EIES et PAR, lancées il y a plus de trois ans, n'ont pas encore abouti, ce qui soulève des interrogations sur les délais d'indemnisation, la libération des emprises et le démarrage des travaux.
- **Crainte d'un déguerpissement soudain :** Les habitants redoutent un déguerpissement inattendu et la démolition de leurs habitations, ce qui pourrait engendrer des tensions sociales.
- **Risque d'échec du projet :** Il existe une inquiétude quant à la possibilité d'un échec du projet, renforcée par les antécédents d'initiatives passées dans la commune de Barumbu qui n'ont pas abouti.

Les attentes formulées par la communauté comprennent :

- **Accélération de l'indemnisation :** La communauté souhaite une accélération du processus d'indemnisation des personnes affectées (PAP) afin de permettre un démarrage rapide des travaux.
- **Implication des autorités locales :** Les habitants souhaitent une implication active des autorités locales dans le projet, pour garantir un suivi et un soutien efficaces à l'échelle des quartiers.
- **Ressources adéquates :** Il est également attendu que des ressources logistiques et financières suffisantes soient mises à disposition, permettant à la commune d'agir rapidement et efficacement.

Les suggestions émises incluent :

- **Mise en place d'un système d'information performant :** La création d'un système d'information efficace est proposée, afin de permettre aux autorités locales et aux services techniques de suivre l'évolution du projet et d'y participer activement, tout en garantissant la transparence nécessaire.

Principe du PAR et des indemnisations

Les services d'urbanisme et de l'habitat considèrent que toutes les personnes vivant ou exerçant des activités économiques dans l'emprise du rail sont des occupants illégaux, n'ayant pas droit à une indemnisation. Cette position devrait être révisée pour tenir compte des réalités économiques et des besoins des populations vulnérables. De plus, les services estiment que le coût des indemnisations pourrait être prohibitif pour l'État, compte tenu du nombre élevé de personnes concernées, ce qui pourrait entraver l'exécution des travaux.

Mécanisme de gestion des plaintes

C'est nécessaire que la commune soit impliquée dans la gestion des plaintes. Pour renforcer la crédibilité de l'équipe, il serait judicieux d'inclure des acteurs de la société civile, tels que des associations de jeunes, de femmes, des notables et des leaders communautaires. La commune doit jouer un rôle central en rassemblant ces différents acteurs au sein d'un comité de gestion des plaintes, qui doit être autonome et disposer des ressources nécessaires pour fonctionner efficacement, avec le soutien des services techniques communaux.

Appui pour la mobilisation des chefs de quartier

Dans le cadre de ce projet, la commune a déjà mobilisé et continuera à mobiliser toutes les parties prenantes de sa juridiction pour soutenir l'initiative. Des instructions seront données aux chefs de quartiers et aux responsables locaux de la police pour accompagner le projet.

La mobilisation des parties prenantes est essentielle pour garantir l'adhésion des communautés et favoriser un climat de collaboration, bien que les services techniques aient déploré le manque de communication de la société Metrokin.

La mise en œuvre du projet Metrokin dans la commune de Barumbu nécessite une attention particulière aux réalités sociales et économiques de la population. Les inquiétudes exprimées, ainsi que les attentes et les suggestions formulées, doivent être prises en compte pour garantir le succès du projet et améliorer la qualité de vie des habitants.

Annexe 1 photographies des entretiens



Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	11 mars 2026
Parties prenantes interrogée :	Service de l'urbanisme de la Commune de Massina Service de l'habitat de la Commune de Massina Police Communale
Lieu :	Maison communale de Massina
Type d'entretien :	1 entretien individuel semi-directif
Objectifs :	Information sur le Projet, sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication). Modalités d'installation d'un comité de gestion des plaintes par commune. Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR Recommandations pour la conduite du PAR Information des chefs de quartier pour leur mobilisation en vue des consultations du PAR
Annexes :	Photographies Liste de présence

Description des services techniques de l'urbanisme et de l'habitat
Le service de l'urbanisme et de l'habitat est composé de deux responsables : un pour l'urbanisme et un pour l'habitat. Lors de l'entretien, les responsables ont présenté leur rôle et leur responsabilité. Le service de l'urbanisme contrôle les espaces publics, les terrains abandonnés, les constructions anarchiques et les autorisations de bâtir. Le service de l'habitat a pour mission de réglementer les loyers, les baux, les conflits liés aux baux, l'enregistrement de parcelle. C'est le service de l'habitat qui réalise le parcellaire et l'enregistrement des parcelles.

Police communale
La police dispose déjà d'agents dans les quartiers concernés par le projet. L'agent présent désire être tenu au courant des avancées du projet. Il désire également mettre en place plus de moyens pour se déplacer, communiquer, assurer la sécurité de manière plus efficace.

Connaissance du projet :
Le projet a été présenté, conformément au plan de communication. Toutes les étapes antérieures pour l'élaboration du PAR ont été

présentées également. Les services de l'urbanisme et de l'habitat connaissaient déjà le projet. Ils le considèrent comme primordial pour régler les problèmes d'embouteillage à Kinshasa.

Craintes, attentes, questions et suggestions d'amélioration quant au PAR :

Les craintes suivantes ont été émises:

- Le projet a commencé il y a quelques années. Les services craignent que le projet ne tarde trop et ne voit pas réellement le jour.
- Ils craignent que la commune n'aie pas les fonds nécessaires pour indemniser les PAP et leur réinstallation.

Les attentes suivantes ont été émises:

- Ils souhaitent voir le projet sortir de terre, ils se déclarent impatients.
- Les services désirent qu'un mécanisme de gestion des plaintes soit installé au niveau de la commune et qu'il soit piloté par la commune.
- Ils souhaitent également être impliqués à toutes les étapes du PAR, notamment à l'étape de libération des emprises.

Les suggestions qui ont été émises sont lessuivantes:

- Ils suggérent de mettre en place du personnel permanent pour gérer le MGP et d'inclure le point focal de Metrokin qui est déjà basé au sein de la commune dans le comité de médiation des plaintes.

Principe du PAR et des indemnisations

Les services de l'urbanisme et de l'habitat déclarent ne pas comprendre pourquoi une personne qui est illégale sur un terrain et ne dispose d'aucun titre de propriété formelle serait éligible à des indemnisations. Les services ne considèrent pas que ce soit le moment opportun pour favoriser des occupants illégitimes et anarchiques qui se sont installés illégalement le long des rails.

Mécanisme de gestion des plaintes :

Il existe un comité de développement local qui fonctionne au niveau de la commune et qui est déjà en charge de la gestion des plaintes. Ce comité fait le pont entre la commune et la population et a déjà de l'expérience. Il a une composition mixte et les membres sont des leaders, des jeunes, des acteurs de la société civile. Il serait interessant et judicieux d'intégrer ce comité déjà existant dans le comité de médiation des plaintes proposé dans le PAR. La commune propose de piloter le tout. Un mécanisme de gestion des plaintes pourrait être installé au niveau de la commune, ainsi qu'un secrétariat qui disposerait de tout le matériel nécessaire. Pour faire le travail de gestion des plaintes, des motivations mensuelles seraient nécessaires. La fréqeunce de réunion idéale serait d'une fois par mois. Lors de l'émission d'une plainte, ils proposent de se réunir rapidement pour trouver une solution et traiter la plainte. Ils suggérent de mettre en place du personnel permanent et d'inclure le point focal de Metrokin qui est déjà basé au sein de la commune.

Appui pour la mobilisation des chefs de quartier

La commune va mobiliser au niveau des quartiers les chefs de rue pour les impliquer dans le Projet (5-6 quartiers impliqués). La commune assure que les chefs seront présents. Chaque vendredi il y a une réunion avec les chefs et la commune, la commune va profiter de cette réunion pour informer les chefs officiellement que leur implication est nécessaire (ils sont déjà informés par ailleurs dans le cadre des sensibilisations de Insuco). Les responsables ont promis de faire un effort de sensibilisation des chefs de quartier. Il existe une relation hiérarchique entre la commune et les chefs. Certains chefs peuvent être remplacés si la relation avec la commune n'est pas idéale.

Annexe 1 photographies des entretiens

Compte-rendu de consultation

Projet :	Métrokin – Préparation du Plan d'Action pour les Réinstallations
Type de document :	Compte-rendu
Date :	6 février 2026
Parties prenantes interrogée :	Service de l'urbanisme de la Commune de N'sélé Service de l'habitat de la Commune de N'sélé
Lieu :	Maison communale de N'sélé
Type d'entretien :	2 entretiens individuels semi-directifs
Objectifs :	Information sur le Projet, sur le déroulement des activités de préparation du PAR et ses modalités associées (plan de communication). Modalités d'installation d'un comité de gestion des plaintes par commune. Questions, préoccupations ou craintes par rapport au PAR Recommandations pour la conduite du PAR Information des chefs de quartier pour leur mobilisation en vue des consultations du PAR
Annexes :	Photographies Liste de présence

Description des services techniques de l'urbanisme et de l'habitat

Le service de l'urbanisme fonctionne sous l'autorité d'un chef de service et est composé de différents agents. Le service de l'urbanisme contrôle l'espace public en général, les terrains abandonnés, les constructions anarchiques, l'autorisation des bâtis, etc.

Le service de l'habitat contrôle la réglementation des loyers via des baux, gère les conflits liés aux baux, réalise l'enregistrement des parcelles et les numérote.

Police communale

Lors des entretiens, un officier de la police a également été interrogé et a précisé que pour toutes les urgences que peut gérer une police de proximité, il était disponible pour intervenir. Le Projet peut le solliciter directement au +243 88 18 89 641). Il a été proposé également qu'un ou deux agents de police pourront également être mis à disposition du Projet durant la phase de construction afin d'assurer la stabilité sociale.

Connaissance du projet :

Les services de l'urbanisme et de l'habitat ont déclaré bien connaitre le Projet, elles travaillent dessus depuis 2022. Ils approuvent le projet et souhaitent qu'il se matérialise bientôt. Ils désirent que le rythme des activités de projet s'accélère. L'identification des PAP et cet entretient est pour eux un signal positif que les activités du Projet sont en train d'avancer.

Craintes, attentes, questions et suggestions d'amélioration quant au PAR :

Les craintes qui ont été émises sont les suivantes :

- Les services de l'urbanisme et de l'habitat sont impliqués dans la préparation du projet depuis quelques années et se demandent quand est-ce que le Projet verra effectivement le jour. Ils craignent de ne pas voir les résultats concrets rapidement. Le fait que le PAR soit en train d'être élaboré pour pouvoir libérer les emprises foncières par la suite les rassurent.
- Les services ont déclaré craindre que le personnel embauché ne soit pas issu des quartiers impactés et que certaines revendications sociales prennent forme, notamment de la part des jeunes des quartiers.

Les attentes émises sont les suivantes :

- La Commune désire être impliquée à toutes les étapes du projet, elle désire être engagée tout au long du processus. Elle est prête à accompagner les enquêteurs lors du recensement des PAP, participer à la stratégie d'indemnisation, à la campagne de signature des accords de compensation des PAP, faciliter le travail des équipes sur le terrain, suivi lors de la mise en œuvre du PAR, etc. D'une manière générale, elle désire être impliquée dans toutes les phases.
- Il parait essentiel à la Commune que des jeunes des quartiers fassent autant que possible partie des équipes de travailleurs du Projet.

Mécanisme de gestion des plaintes :

Les plaintes des habitants sont généralement gérées au niveau de la Commune, une à deux fois par mois (une fois en temps normal, 2 fois s'il y a des sujets urgents, notamment traitant de la sécurité). Ainsi, les service d'urbanisme et de l'habitat proposent que le MGP soit également installé au niveau de la Commune. La commune faire partie des parties prenantes qui gèrent les plaintes, par exemple en étant membre du Comité de médiation. Les services déclarent qu'ils peuvent mettre à disposition des agents qualifiés dans la gestion des plaintes à disposition.

La fréquence proposée pour réunir le Comité demédiation est d'une fois par semaine.

Les services ont souligné que s'ils pouvaient mettre à disposition des agents compétents, les frais de fonctionnement du Comité devait être en revanche à la charge du Projet (perdiem pour les membres du Comité, frais de transport, cachet de présence, etc).

Appui pour la mobilisation des chefs de quartier

Les chefs de quartiers sont déjà mobilisés par la Commune une à deux fois par mois, le canal de communication est déjà établi et fonctionnel. La Commune passe par des lettres d'information et des groupes whatsapp pour les informer, il n'y a pas de problème pour contacter les chefs de rue et de quartier. Des « petits jetons de présence » sont cependant nécessaires pour assurer leur présence et leur participation.

Annexe 1 photographies des entretiens avec les différents Chefs de cellules techniques de la commune de la N'SELE (Urbanisme et Habitat)

